

Diplôme de conservateur des bibliothèques

Mémoire d'étude / janvier 2014

Penser le mobilier en bibliothèque

Carole GASNIER

Sous la direction de Françoise Muller
Conservatrice en chef des bibliothèques – Directrice de la médiathèque de
Moulins Communauté

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier ma directrice de mémoire, Mme Françoise Muller, pour ses conseils attentifs, sa bienveillance et sa disponibilité.

Je remercie aussi chaleureusement tous les professionnels rencontrés dans le cadre de ce mémoire pour ce qu'ils m'ont appris, pour le temps qu'ils m'ont consacré, pour les documents qu'ils m'ont transmis et/ou pour les visites d'établissements qu'ils ont pu susciter ou encadrer :

M. Colboc (agence Colboc, Franzen et associés), M. Germain (architecte conseil au SLL), M. Panthéon (atelier d'architecture Panthéon), architectes.

Mme Certain (bibliothèque de la Ville de Paris Louise Michel), Mme Clot (BU Saint Serge d'Angers), Mme Du Plessis (BM de Caen la Mer), M. Ermakoff (Enssib), Mme Jarry (BM de Brest), M. Marine (BM de Lons-le-Saunier), M. Matejko (BU de Lille 1), Mme Peugeot (BM de Vénissieux), Mme Rozelot (BM de Créteil), Mme Scheider (BU de Lyon 1), M. Séné (future bibliothèque de la Ville de Paris du Carré Saint-Lazare), Mme Sonnier (BDP des Landes), Mme Spieser (bibliothèque de la Ville de Paris Marguerite Duras), Mme Vassiliou (BM de Vitrolles) et tous ceux qui m'ont permis de visiter leur établissement, que je désignerai dès à présent, pour plus de commodité, par le terme générique de « bibliothécaires », sans considération de statut ou de grade.

Mme Berthomieu, chargée des projets immobiliers et de la DGD au SLL.

Les commerciaux des sociétés 3M France et Nedap France.

Tous les commerciaux et fournisseurs de mobilier présents lors du congrès de l'ABF qui s'est tenu à Lyon du 6 au 8 juin 2013.

M. Bouguier, conseiller pour le livre et la lecture (DRAC Centre).

Mme Mercier, consultante associée chez Savoir Sphère.

Mme Thonnart, doctorante en école d'architecture.

Mme Oger, gérante de l'entreprise Ligne et couleur.

M. Alix, inspecteur général des bibliothèques.

M. Franqueville, programmiste, directeur de l'agence ABCD.

J'adresse encore mes sincères remerciements à mes patients relecteurs et à ceux qui, volontairement ou pas, m'ont apporté soutien et écoute tout au long de ce travail.

Résumé :

À l'heure où les bibliothèques s'interrogent avec acuité sur leurs missions et leurs offres et accordent une importance croissante au bien-être de leurs usagers, quelle place désormais pour le mobilier en bibliothèque ? Longtemps relégué au second plan loin derrière l'architecture du bâtiment et largement confié aux soins des bibliothécaires, le mobilier semble aujourd'hui faire l'objet d'une attention nouvelle. Cette considération doit cependant encore se traduire par une meilleure réflexion sur ses enjeux et par une anticipation de celle-ci en vue d'un projet d'aménagement intérieur. Ce n'est qu'une fois ces conditions remplies que le mobilier pourra, semble-t-il, prendre réellement en compte les usages qu'il accompagne et qu'il devrait idéalement devancer.

Abstract :

As libraries acutely question their missions and what they provide to their users and attach more value to their patrons' welfare what is the place of library furniture at present ? It has long been relegated to a position of secondary importance right after the building and it has largely been left to librarians but now furniture has become essential. However, this new focus on furniture should lead to further thought which needs to be given to what is at stake and how to anticipate it. Once these conditions are fulfilled, furniture will genuinely take into account and should anticipate how it is used.

Descripteurs :

Bibliothèques – Aménagement de l'espace
Bibliothèques – Ameublement
Bibliothèques – Architecture
Bibliothèques – Architecture intérieure
Bibliothèques – Conception et construction
Bibliothèques – Mobilier – Etranger
Bibliothèques – Mobilier – France
Bibliothèques – Publics
Librairies – Mobilier – Etranger
Librairies – Mobilier – France

Keywords :

Libraries – Spatial Planning
Libraries – Furniture
Libraries – Architecture
Libraries – Interior Architecture
Libraries – Design and construction
Libraries – Furniture – Abroad
Libraries – Furniture – France
Libraries – Public
Bookstores – Furniture – Abroad
Bookstores – Furniture – France

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	7
INTRODUCTION	9
I. LE MOBILIER EN BIBLIOTHÈQUE : DESCRIPTION, ACTEURS ET ENJEUX CONTRADICTOIRES.....	13
1. Quels mobiliers pour quels usages ?	13
1.1 <i>Description non exhaustive du mobilier des espaces publics</i>	<i>13</i>
1.2 <i>Le mobilier des magasins et des espaces internes</i>	<i>21</i>
1.3 <i>L'évolution du mobilier en bibliothèque : les collections supplantées par les usages ?.....</i>	<i>23</i>
2. Les acteurs du mobilier : des compétences variées et complémentaires ?	27
2.1 <i>Les fournisseurs de mobilier</i>	<i>27</i>
2.2 <i>Les architectes</i>	<i>31</i>
2.3 <i>Les nouveaux entrants</i>	<i>33</i>
3. Le mobilier au centre d'enjeux contradictoires	34
3.1 <i>Fonctionnalité vs esthétique ?</i>	<i>34</i>
3.2 <i>Modularité et flexibilité vs normes et contraintes ?</i>	<i>38</i>
3.3 <i>Mobilier et aménagement intérieur : un mariage de raison pour une mise en scène générale des espaces</i>	<i>43</i>
II. LE RÔLE DU BIBLIOTHÉCAIRE DANS L'AMÉNAGEMENT ET L'AMEUBLEMENT DES ESPACES D'UNE BIBLIOTHÈQUE DE LECTURE PUBLIQUE	46
1. En amont du projet : une anticipation nécessaire	46
1.1 <i>Établir le PSCES, document stratégique</i>	<i>46</i>
1.2 <i>Dialoguer avec les partenaires du projet et les faire dialoguer.....</i>	<i>49</i>
1.3 <i>Acquérir des compétences techniques</i>	<i>49</i>
2. Au moment du projet : une implication forte.....	52
2.1 <i>Participer à la programmation ou programmer</i>	<i>52</i>
2.2 <i>Ouvrir des chantiers bibliothéconomiques parallèles</i>	<i>52</i>
2.3 <i>Participer au concours de maîtrise d'œuvre, travailler avec le maître d'œuvre et suivre le chantier</i>	<i>53</i>
2.4 <i>Prévoir l'aménagement et l'ameublement des espaces</i>	<i>53</i>
3. S'installer : l'aboutissement du travail mené	55
III. RECUEIL SUBJECTIF DE DÉMARCHES INNOVANTES EN TERMES D'AMÉNAGEMENT ET D'AMEUBLEMENT DES ESPACES....	57
1. Des sources d'inspiration venues d'ailleurs.....	57
1.1 <i>Les bibliothèques étrangères</i>	<i>57</i>

1.2 Les librairies.....	59
2. Quelques expériences françaises.....	61
2.1 De la participation active des usagers : le plan d'usage de la future médiathèque intercommunale de Lezoux	61
2.2 Proposer un outil de dialogue entre l'architecte et le bibliothécaire : le programme d'aménagement intérieur de la future médiathèque de Vitrolles et sa typologie des usages.....	63
2.3 La future médiathèque des Capucins de Brest ou la conception simultanée des aménagements intérieurs et de l'équipement.....	67
2.4 Scénographie et intégration numérique à la future BMVR de Caen la mer	68
CONCLUSION.....	72
BIBLIOGRAPHIE	73
TABLE DES ANNEXES	83
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	115

Sigles et abréviations

- ABF : Association des Bibliothécaires de France
- ADBU : Association des Directeurs et des personnels de direction des Bibliothèques Universitaires
- ALA : American Library Association
- AMO : Assistance à Maîtrise d’Ouvrage
- APD : Avant-Projet Détaillé
- APS : Avant-Projet Sommaire
- BBF : Bulletin des Bibliothèques de France
- BD : Bande Dessinée
- BDP : Bibliothèque Départementale de Prêt
- BISHA : Bibliothèque Intégrée de Sciences Humaines et Arts (SCD de Poitiers)
- BM : Bibliothèque Municipale
- BMVR : Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale
- BnF : Bibliothèque nationale de France
- BPI : Bibliothèque Publique d’Information
- BU : Bibliothèque Universitaire
- CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières
- CD : Compact Disc (disque compact)
- DCB : Diplôme de conservateur des bibliothèques
- DEPP : Direction de l’Évaluation, de la Prospective et de la Performance
- DGA : Directeur Général Adjoint
- DGD : Dotation Générale de Décentralisation
- DGS : Directeur Général des Services
- DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- DVD : Digital Versatile Disc (disque vidéo numérique)
- Enssib : École nationale supérieure des sciences de l’information et des bibliothèques
- ERP : Établissement Recevant du Public
- HT : Hors Taxes
- IFLA : International Federation of Library Associations and Institutions (Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d’institutions)
- ISO : International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)
- LIBER : Ligue des Bibliothèques Européennes de Recherche
- MIQCP : Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques
- MLIS : Maison du Livre, de l’Image et du Son

MOP : Maîtrise d’Ouvrage Publique

NF : Norme Française

OPAC : Online Public Access Catalog (catalogue informatisé)

OPLPP : Observatoire permanent de la lecture publique à Paris

PEFC : Pan European Forest Certification devenu Program for the Endorsement of Forest Certification schemes (programme de reconnaissance des certifications forestières)

PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels

PSCES : Programme Scientifique, Culturel, Educatif et Social

PVC : PolyVinyl Chloride (polychlorure de vinyle)

RFID : Radio Frequency Identification (radio-identification)

SCD : Service Commun de la Documentation

SCONUL : Standing Conference of College, National and University Libraries

SLL : Service du Livre et de la Lecture

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
(Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)

UV : UltraViolet

INTRODUCTION

« Le mot bibliothèque possède un double sens. Il désigne aussi bien le meuble que la construction. C'est un mot qui n'a pas d'échelle. Dans cette homonymie, le mobilier et le bâtiment sont équivalents. Ils se répondent comme un écho et s'emboîtent l'un dans l'autre comme des poupées russes. [...] C'est bien le livre qui fait la bibliothèque et en donne la mesure. Comme si chaque étagère était le niveau d'un immeuble plus vaste. »¹

Cette citation liminaire souligne à la fois l'importance du sujet qui va être l'objet de notre réflexion, le mobilier en bibliothèque, et le lien étroit qu'il entretient avec le bâtiment qui l'accueille et avec lequel il interagit. Dans les faits, pourtant, l'intérêt pour l'architecture des bibliothèques a semble-t-il longtemps primé sur celui pour ses aménagements intérieurs. Il suffit, par exemple, pour s'en convaincre, de s'intéresser au programme des « Ruches » qui visait le développement de médiathèques de proximité en milieu rural et dans les quartiers urbains périphériques, et où l'audace et les innovations architecturales furent fortement encouragées. Les BMVR, construites par des architectes de renom (Paul Chemetov, Christian de Portzamparc ou Pierre Riboulet pour ne citer qu'eux) à l'origine de bâtiments emblématiques et pour lesquels les villes attendaient un retour d'image positif, constituent un autre exemple de l'intérêt supérieur autrefois porté à l'architecture par les élus et l'État. Quant à l'abondante littérature sur le sujet, elle ne fait que confirmer ce goût prononcé pour le bâtiment bibliothèque. Il serait néanmoins faux de croire à ce propos que le mobilier n'a pas fait l'objet de publications récurrentes. Hélène Caroux² montre ainsi que le mobilier est un sujet régulièrement traité dans des revues comme *L'Architecture d'Aujourd'hui*, *L'Architecture française*, le *Bulletin d'information de la Direction des bibliothèques* ou celui de l'UNESCO et rappelle également à grands traits l'histoire des manuels techniques destinés aux bibliothécaires (de celui de Jean Bleton à ceux de Jacqueline Gascuel ou de Marie-Françoise Bisbrouck), soulignant déjà cependant de la sorte que le mobilier a longtemps été l'exclusivité des bibliothécaires.

Or, un changement de focale semble s'opérer aujourd'hui. Le ministère de la Culture et de la Communication, et plus particulièrement le bureau de la lecture publique, s'intéresse ainsi désormais de près à la problématique du mobilier et de l'aménagement intérieur et tente de veiller autant à la qualité des intérieurs des bibliothèques qui se (re)construisent qu'à celle de leur apparence extérieure. Il est vrai que le budget consacré au mobilier, financé en partie par les subventions étatiques, est loin d'être négligeable. Pour donner un ordre d'idée sur ce sujet délicat, certains experts estiment ainsi qu'un « bon » budget mobilier pour une médiathèque de 4000 m² entièrement à remeubler avoisine le million d'euros³. Le

¹ Laurent Beaudouin, *Pour une architecture lente*, cité dans *Architecture et bibliothèque. 20 ans de constructions* p. 159.

² Dans *Architecture et lecture. Les bibliothèques municipales en France 1945-2002* : p. 78 et après.

³ Il s'agit d'un chiffre donné par l'agence de conseils en aménagement, également fournisseur de mobilier, Ligne et couleur. Cette dernière estime cependant que pour une médiathèque de 2000m² un budget de 150 000 euros peut être suffisant. Les bibliothèques ayant accepté de nous transmettre le montant de leurs dépenses en mobilier ont avancé les chiffres suivants : BU Saint Serge d'Angers (extension) : 200 000 euros ; nouvelle bibliothèque de l'Enssib : 215 000 euros ; nouvelle médiathèque de Montauban : 470 000 euros ; médiathèque de Moulins Communauté : 720 000 euros HT ; BU de Lyon 1 : 800 000 euros (hors automates et équipement antivol) ; futur Learning center de Lille : 1 million

sujet est d'autant plus important que bon nombre de bibliothèques, vieillissantes et inadaptées aux nouvelles normes réglementaires (sécurité incendie, mise en accessibilité, etc.) et/ou aux nouveaux usages, vont être amenées à se restructurer dans les années à venir et que la problématique de l'aménagement intérieur ou du réaménagement intérieur sera alors primordiale en pareils cas.

Cependant, l'intérêt croissant pour le mobilier et l'aménagement intérieur plus généralement dépasse largement une préoccupation d'ordre ministériel ou financier. Alors qu'il semble évident que le design intérieur et le mobilier relèvent de ce qui se voit et se vit au quotidien pour les usagers comme pour les bibliothécaires et qu'ils devraient faire de ce fait l'objet de toutes les attentions, force est de constater qu'ils furent longtemps généralement plutôt délaissés, du moins en dehors des considérations techniques contenues dans les manuels déjà mentionnés. La création il y a seulement quatre ans d'un prix Livres Hebdo de l'espace intérieur, aux côtés et donc comme mis à égalité des prix de l'innovation, de l'accueil et de l'animation, est assez révélateur de l'affirmation de ce souci nouveau. Les bibliothèques récompensées (la médiathèque d'Anzin en 2010, la médiathèque parisienne Marguerite Duras en 2011, la médiathèque La Clairière de Fougères en 2012 et la médiathèque du Marsan cette année) font d'ailleurs depuis l'objet de nombreuses visites de bibliothécaires en quête d'inspiration ou curieux simplement de prendre connaissance de ce qui est considéré comme bien pensé et agréable ailleurs. Le risque est alors grand de tomber dans une forme d'uniformisation des propositions de mobilier en bibliothèque, d'obéir à des modes d'autant plus préjudiciables qu'elles oublient souvent que le mobilier constitue un investissement à très long terme.

À l'heure où les bibliothèques s'interrogent sur leurs missions et leurs offres et où elles tentent de se réinventer autour des notions de confort, de solidarité, d'échange, inspirées en cela aussi il est vrai par certains exemples d'établissement érigés en modèles (comme ceux relevant du concept dit de troisième lieu dont nous serons amenée à reparler), on comprend que la place que peut prendre le mobilier dans cette redéfinition du modèle traditionnel de bibliothèque est potentiellement énorme. La dématérialisation des contenus entraîne paradoxalement un besoin de matérialisation qui peut notamment se réaliser grâce au mobilier. Pour autant, et ne serait-ce que parce que le mobilier ne peut à lui seul tout résoudre, cette réflexion sur le mobilier n'a de sens que si elle s'inscrit en complémentarité avec une réflexion sur l'aménagement intérieur et sur l'architecture et, mieux encore, si elle fait également l'objet d'une anticipation forte de la part de tous les spécialistes qu'elle mobilise et qu'il conviendrait plus que jamais de faire dialoguer en cohérence.

« Penser le mobilier en bibliothèque » consiste donc à mettre l'accent sur la nécessité pour une bibliothèque de réfléchir à sa proposition de mobilier et d'améliorer l'anticipation de cette réflexion dans un projet d'aménagement intérieur. Éviter les modes, l'expression des goûts personnels au bénéfice de la prise en compte réelle des besoins et des usages renouvelés et à venir, tout en évitant le travers également si souvent constaté d'une enveloppe mobilier réduite à peau de chagrin au fil de l'avancement du projet quel qu'il soit (construction,

d'euros pour le mobilier de bibliothèque (sur un budget mobilier total de 2,5 à 3 millions d'euros ; estimations). On maniera ces chiffres avec précaution dans la mesure où ils ne recouvrent pas toujours les mêmes prestations et intéressent des bibliothèques avec des surfaces très différentes.

restructuration, réhabilitation, etc.), voilà les enjeux principaux qui traversent le sujet du mobilier en bibliothèque et dont nous traiterons.

Pour arriver à déterminer ces enjeux, notre travail a consisté à nous appuyer sur la documentation théorique citée en bibliographie, sur des visites de bibliothèques (essentiellement effectuées, pour des raisons pratiques, à Lyon et à Paris) et sur des données recueillies par le biais d'entretiens qualitatifs menés avec des professionnels de divers horizons : des architectes, des bibliothécaires, un cadre ministériel en charge des projets immobiliers, des commerciaux et fournisseurs de RFID ou de mobilier, un conseiller pour le livre et la lecture, une consultante dans une entreprise de conseil en management des bibliothèques, une doctorante en école d'architecture, la gérante d'une société de conseils en aménagement, un programmiste et même un spécialiste du droit en bibliothèque ont été à un moment ou à un autre de ce travail interrogés, preuve si besoin en était du caractère pluridisciplinaire que revêt toute étude sur le mobilier.

Aussi, la première partie de notre travail s'intéressa à établir une nécessaire forme d'état des lieux du mobilier en bibliothèque. Au-delà de la définition en creux du mobilier comme étant ce qui n'est pas immobilier⁴, il s'agira de décrire de façon problématisée les mobiliers qui se trouvent généralement en bibliothèque. On distinguera pour ce faire le mobilier des espaces publics de celui des magasins et des espaces internes, tout en interrogeant la supposée supplantation des collections par les usages et ses répercussions sur le mobilier proposé. Les acteurs principaux du mobilier seront ensuite également analysés tandis que l'on s'attachera à montrer les contradictions qui traversent le mobilier (fonctionnalité vs esthétique, modularité et flexibilité vs normes et contraintes) et qui, pour être dépassées, nécessitent essentiellement une réflexion plus globale sur la mise en scène générale des espaces.

La deuxième partie se fera plus pratique et montrera comment, concrètement, le bibliothécaire peut et doit jouer un rôle d'importance dans le (ré)aménagement et le (ré)ameublement des espaces d'une bibliothèque de lecture publique⁵, et insistera particulièrement sur la nécessité d'anticiper au maximum un projet d'aménagement. Partant du constat que les professionnels interviewés regrettaient souvent, par opposition aux nombreux conseils et préconisations existants quant aux besoins quantitatifs en mobilier par exemple, un manque de formalisation sur le déroulé des différentes opérations à conduire, les relations à nouer avec les partenaires du projet, les compétences à développer, les impairs à ne pas commettre, il nous a semblé important de mettre en avant le rôle du bibliothécaire à la fois en amont du projet, au moment du projet et une fois ce dernier abouti.

Dans un troisième et dernier temps, il s'agira d'établir un recueil subjectif de démarches innovantes en termes d'aménagement et d'ameublement des espaces. On verra que certaines bibliothèques étrangères ou librairies proposent des pistes de réflexion assez intéressantes et inspirantes en termes de mobilier. Quelques expériences françaises méritent aussi notre attention, qu'il s'agisse du plan d'usage établi dans le cadre de la future médiathèque intercommunale de Lezoux, du

⁴ On peut aussi penser à la définition suivante plutôt amusante : « *A working definition of FF&E [Furniture, Fixtures and Equipment] : Imagine a building. Turn it upside down and shake vigorously. Everything that falls from the floor to the ceiling is FF&E.* » Que l'on pourrait traduire par : « Une définition professionnelle du mobilier : Imaginez un bâtiment. Retournez-le et agitez vigoureusement. Tout ce qui tombe du sol au plafond constitue le mobilier ». *The Library Renovation, Maintenance, and Construction Handbook*, p. 94.

⁵ Du fait que les professionnels interrogés dans le cadre de ce mémoire relevaient très majoritairement du monde des bibliothèques publiques, nous avons préféré concentrer notre réflexion sur ces dernières.

programme d'aménagement intérieur de la future médiathèque de Vitrolles, de la conception parallèle des aménagements intérieurs et de l'équipement de la future médiathèque des Capucins de Brest ou de la scénographie et de l'intégration numérique envisagées pour la future bibliothèque de Caen la mer.

I. LE MOBILIER EN BIBLIOTHÈQUE : DESCRIPTION, ACTEURS ET ENJEUX CONTRADICTOIRES

Parler du mobilier en bibliothèque de façon générique ne permet pas de prendre la mesure de la multitude des meubles présents dans une bibliothèque. Aussi allons-nous dès à présent nous attacher à les décrire et à les analyser suivant les usages qu'ils accompagnent.

1. QUELS MOBILIERS POUR QUELS USAGES ?

1.1 Description non exhaustive du mobilier des espaces publics

À côté de l'équipement courant que constituent les porte-manteaux, les marchepieds, les poubelles et autres accessoires indispensables au bon fonctionnement de tout établissement, apparaît un mobilier propre aux bibliothèques d'une certaine taille qu'il convient de détailler suivant qu'il s'agisse d'accueillir le public, de présenter les collections de la bibliothèque, d'offrir des places de lecture aux usagers ou d'animer la bibliothèque.

Accueillir le public

L'accueil du public se traduit par un mobilier encore largement aujourd'hui spécifique, les banques, à propos desquelles Martine Poulain notait à juste titre qu'elles « constituent une stratégie fondamentale pour qui veut, non pas imposer le libre accès, mais le proposer et mettre en œuvre dans le même temps des formes de soutien intellectuel et social à ceux qu'il peut intimider ou dérouter ou encore à ceux dont les besoins documentaires sont très ciblés. »⁶

L'une d'entre elles, la **banque de prêt retour**, considérée comme particulièrement emblématique par les bibliothécaires ne serait-ce que parce que souvent située dans l'entrée de la bibliothèque et que représentative de leur métier de transmission et d'accueil, fait l'objet d'une attention particulière. Les préconisations édictées par des bibliothécaires spécialistes de la question sont ainsi nombreuses à son égard : on lit dans divers ouvrages qu'elle doit être d'une hauteur de 95 cm pour permettre d'y travailler debout ou assis alors que sa profondeur ne doit pas dépasser les 80 cm au risque de favoriser sinon le développement des troubles musculo-squelettiques chez les bibliothécaires. Pour le public, la banque doit être munie d'une tablette dite « de courtoisie » de 20 à 25 cm de profondeur à destination des personnes en fauteuil roulant comme des personnes valides qui pourront de la sorte y poser leur(s) sac(s). Des critères d'ergonomie et d'accessibilité président par conséquent au choix de la banque. Les spécialistes insistent encore sur le fait que cette dernière doit être assez longue pour permettre le stock temporaire des documents rendus et l'accueil de bon nombre d'appareils : ordinateur, (dé)magnétiseur, téléphone, terminal de carte

⁶ Martine Poulain, « Les Publics des bibliothèques », *Lire en France aujourd'hui*, p. 241.

bleue, etc. Elle doit également tenir compte du système et des portiques antivols, et peut recevoir une platine RFID sous son plateau si elle possède notamment l'épaisseur requise pour ce faire et ne se trouve pas dans un environnement métallique trop important [ANNEXES 1 et 2]. Cependant, avec l'automatisation croissante du prêt et/ou du retour, un certain nombre d'opérations effectuées d'ordinaire à la banque de prêt retour ne le sont plus ou le sont à moindre échelle, certains usagers refusant d'ailleurs d'utiliser des bornes qui ne fonctionnent pas toujours parfaitement et qui nécessitent ainsi une présence humaine à proximité. Par conséquent, en pareil cas, la banque de prêt retour joue alors le rôle de banque d'accueil et d'aide du public. Beaucoup de nouvelles bibliothèques font ainsi désormais le choix d'une automatisation du prêt et/ou du retour et libèrent de la sorte les personnels pour accomplir d'autres tâches que celles liées à l'enregistrement des livres. C'est le choix opéré par exemple par la récente médiathèque Aimé Césaire de Blanzat et par celle, encore plus récente, de Moulins Communauté. Il en sera encore de même dans la future médiathèque de Créteil et plus généralement dans les autres bibliothèques actuellement en construction auxquelles nous nous sommes intéressée pour ce travail.

Le **poste des inscriptions**, quand il est séparé de la banque de prêt retour, accueille quant à lui l'utilisateur en position assise et offre une tablette pour les personnes en fauteuil.

La **banque de communication des documents conservés en magasins** obéit à des spécifications identiques à celles de la banque de prêt retour pour ce qui est de son ergonomie et de son accessibilité.

Pour finir, les **banques de renseignements**, longtemps immodestes⁷, sont désormais de plus en plus remplacées par de petites tables d'accueil équipées d'un ordinateur fixe ou portable. Le cabinet d'architecture Badia Berger, à l'origine de la nouvelle BU de Versailles, expliquait ainsi lors d'une journée d'étude⁸ la réflexion qui avait été la leur et celle des bibliothécaires quant au rôle et à la place à donner aux banques et comment cette réflexion avait justement abouti au choix non pas de banques de renseignements mais de petites tables destinées aux mêmes fonctions. C'est également le choix qui a été fait à la bibliothèque de la Duchère à Lyon (figures 1 et 2) : la signalétique y a également été pensée en fonction (le verbe « accueillir », accompagné de sa définition, s'étale sur le mur au-dessus du bureau des inscriptions et de la borne de renseignements) mais des ajustements en termes d'ergonomie ont cependant dû être réalisés d'après les personnels rencontrés puisque des maux de dos liés à une position semi-debout inconfortable étaient apparus. Ces tables, informelles et mobiles, permettent même parfois aux bibliothécaires et aux usagers d'être placés côte à côte et non plus face à face. À travers ce choix de mobilier inspiré des exemples étrangers dont nous reparlerons, c'est un signal symbolique égalitariste et de désacralisation du savoir détenu par le bibliothécaire qui est envoyé à l'utilisateur, tandis qu'est favorisée en même temps la mobilité du personnel à travers les espaces publics, mobilité pouvant être renforcée par l'usage de tablettes, comme à la médiathèque Aimé Césaire de Blanzat.

Notons enfin que, en dehors des banques évoquées, des **vestiaires et des consignes** peuvent compléter cet accueil mais qu'ils restent peu représentés dans les bibliothèques françaises du fait du plan Vigipirate toujours en vigueur.

⁷ Sur la situation passée : Jean-Philippe Lamy, « Les espaces d'information », *BBF*, n° 3, 2000, p. 83-88. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-03-0083-009#appelnote-15>. Article consulté le 15 septembre 2013.

⁸ Cette journée d'étude sur « architecture et bibliothèque » s'est tenue à l'Enssib le 23 mai 2013.



Figures 1 et 2 : photographie du bureau des inscriptions et borne de renseignements de la bibliothèque de la Duchère (© Carole Gasnier)

Présenter les collections de la bibliothèque

Les collections des bibliothèques sont essentiellement accueillies sur des **rayonnages** pour lesquels, une fois encore, les préconisations techniques abondent. À la lecture des manuels de référence, le bibliothécaire apprend ainsi que les rayonnages en libre-accès doivent ainsi avoir une hauteur maximale de 1,90 m à 2 m, avec la plus haute tablette placée à 1,65 m-1,70 m de hauteur. Pour l'espace jeunesse, c'est plutôt une hauteur maximale de 1,60 m qui est conseillée, avec la tablette la plus haute se plaçant à 1,25 à 1,30 m de haut. Pour les handicapés en fauteuil, les tablettes atteignables doivent même plutôt comprises entre 40 cm et 1,45 m de haut. Ces prescriptions chiffrées oublient cependant souvent de préciser que ce sont les tablettes placées entre 55 cm et 1,35 m du sol qui seront les plus regardées par un enfant et celles placées entre 90 cm et 1,85 m qui attireront le plus l'attention d'un adulte non handicapé. Des études ont ainsi démontré que la hauteur de l'étagère influence le nombre d'emprunts, les tablettes trop hautes ou trop basses étant souvent boudées des usagers. Ces études ont d'ailleurs été confirmées dans les faits par les bibliothécaires rencontrés : pour pallier ce problème, la bibliothèque parisienne Louise Michel a ainsi choisi des tablettes inclinables en bas de ses rayonnages mettant en valeur le dos des livres qu'elles accueillent tandis qu'à la médiathèque Lucie Aubrac de Vénissieux aucun livre n'a été installé sur les dernières tablettes, hautes comme basses, des rayonnages. Aussi, et également dans un souci de ne pas couper les perspectives, d'alléger la présentation des documents, de gagner en convivialité ou encore de favoriser une meilleure orientation dans la bibliothèque et une surveillance plus aisée, des rayonnages bas (de 1,20 m à 1,40 m de haut dans les espaces adultes et de 1 m à 1,20 m dans les espaces enfants) sont de plus en plus souvent proposés. C'est encore le cas à la bibliothèque Louise Michel par exemple.

Du fait du poids des livres à supporter (un mètre de rayonnage supporte en moyenne 80 kg de livres), les guides s'intéressent encore de près à la bonne longueur des tablettes qui doit être comprise entre 90 cm et 1 m de long, sauf si les tablettes sont soutenues aux extrémités ou au centre (1,20 m de long semble alors possible). Leur facilité d'entretien est également scrutée (les tablettes métalliques sont *a priori* plus facilement nettoyables que celles en bois), tout comme leur facilité de (dé)montage. Quant à leur profondeur, elle semble devoir être simple contre les murs et double au milieu des espaces. L'écartement entre les tablettes,

variable grâce à des crémaillères, est pour sa part logiquement dicté par la hauteur des documents tandis que la largeur de ces derniers, uniforme (de 25 à 30 cm en cas) ou modulée, dicte celle des tablettes. La capacité en volumes par mètre linéaire, mesure-étalon indiquant le nombre de rayonnages nécessaires à une bibliothèque en fonction du nombre de documents qu'elle possède, est le fruit de savants calculs. Établie suivant la taille des ouvrages considérés et leur lieu de stockage (libre accès ou magasin) et présentée sous la forme de tableaux, elle constitue un classique des manuels à l'usage des bibliothécaires. *Quid* du fait que toute la collection n'est jamais présente en réalité dans les rayonnages du fait des emprunts réalisés et que cette collection sera logiquement amenée à s'étendre ? Dans les manuels consultés pour établir notre description, tout semble donc se passer comme si, une fois encore, la bibliothèque était un pur lieu de stockage de documents, sans usagers pour les emprunter, les regarder, les manipuler. D'ailleurs, autre élément assez symptomatique, lorsqu'il s'agit de traiter de l'espacement entre les ouvrages sur les rayonnages (10 à 15 cm minimum d'espace libre par tablette est le chiffre préconisé), c'est encore avant tout dans le souci de veiller à ce que les collections ne s'abîment pas et qu'elles soient manipulables en cas de nouvelles acquisitions plutôt que dans celui de leur facilité d'accès pour les lecteurs. Les options liées aux rayonnages qui intéressent les spécialistes font également la part belle aux livres et au confort du bibliothécaire : tablette de couverture –avec éclairage intégré ou non- pour protéger les documents les plus hauts de la poussière, séparateurs amovibles pour les bacs à CD et DVD pour permettre le choix de la largeur désirée, serre-livres de diverses tailles et accessoires (bacs à CD, DVD, revues) fixables sur le fond des rayonnages, etc.

À côté des rayonnages, c'est tout un mobilier diversifié de rangement et de consultation des documents qui s'offre aux bibliothèques : bacs (à BD, DVD, CD, à albums), meubles à périodiques (avec panneau de présentation pour le dernier exemplaire paru et casier de rangement pour les exemplaires anciens), meubles à plans (verticaux ou horizontaux), présentoirs de collections (lutrins en bois ou en plexiglas, présentoirs sur pied ou accrochés aux joues des rayonnages...), pupitres de lecture debout (sur pied ou accrochés aux rayonnages), chariots à livres, sans compter les inclassables systèmes antivol pour les collections (portiques, (dés)activateurs et lecteurs de code-barres ou de RFID couplés avec un ordinateur).

Sans entrer dans trop de détails et de particularismes, **certaines espaces ou usages** voient même le besoin d'un ameublement particulier. C'est ainsi le cas des espaces multimédias où les configurations diffèrent suivant l'usage prévu des postes informatiques : des cloisons de plus ou moins faible hauteur peuvent être envisagées dans le cadre d'un usage individuel des ordinateurs tandis qu'un écran, un tableau, un vidéoprojecteur ou encore une armoire de stockage apparaissent nécessaires en cas de formations multimédias. Par ailleurs, une table de dépose, une armoire pour stocker le papier constituent par exemple des mobiliers permettant d'accueillir photocopieuses, scanners, imprimantes. Constatons enfin que l'intégration des nouveaux matériels (livres numériques, tablettes...) fait actuellement l'objet d'une réflexion dans les bibliothèques françaises mais que d'aucuns regrettent actuellement la mécompréhension du nomadisme qu'implique l'usage de ces matériels chez les fabricants de mobilier. Dans la discothèque ou la DVDthèque, en dehors des bacs muraux et des bacs double face, des bornes d'écoute de musique ou de visionnage de film s'offrent parfois aux usagers. Plus généralement l'équipement audio et vidéo de la bibliothèque est idéalement accueilli par un mobilier adéquat. L'espace jeunesse, en dehors de ses rayonnages, tables, sièges, bacs et autres rangements de hauteur appropriée, se voit

généralement muni d'accessoires propres ludiques et colorés (coussins, tapis...). Une table à langer, ou même d'autres accessoires de puériculture, sont également de plus en plus prévus dans les toilettes ou au sein même de l'espace enfants.

Quoi qu'il en soit, il est intéressant de constater que le choix du mobilier de la section jeunesse interroge : doit-il faire l'objet d'un traitement particulier ou doit-il se fondre avec l'ensemble du mobilier de la bibliothèque ? La question n'est pas tranchée, certains voyant dans la différenciation de la section jeunesse la prise en compte des supposés goûts et envies enfantins, d'autres dans l'indifférenciation de l'espace enfants une non-stigmatisation bienvenue de ces derniers, un entraînement à la fréquentation de l'ensemble de l'établissement ou même la possibilité de limiter la perte des lecteurs adolescents constatée lors du passage de la section enfants à la section adultes. La différenciation est d'ailleurs toute relative puisque l'on retrouve souvent d'une bibliothèque à l'autre les mêmes propositions : le mobilier de forme ludique (animaux, fleurs, formes étoilées, etc.), multicolore, privilégiant les couleurs primaires ou pastel⁹, est surreprésenté. À la médiathèque du Rize, à Villeurbanne, des sièges-chiens rouges, rappels des chiens décoratifs « Puppy » présents dans toute la médiathèque, côtoient des coussins Fatboy de la même couleur, sièges-chiens que l'on retrouve à la médiathèque lyonnaise du Bachut et coussins Fatboy qui sont aussi présents à la bibliothèque lyonnaise de la Duchère ou dans les bibliothèques parisiennes Louise Michel et Marguerite Duras. Les exemples peuvent être multipliés à l'envi. Sans pouvoir affirmer pour autant qu'il s'agisse d'une tendance de fond, il est à souligner que la très grande majorité des professionnels interviewés ont opté pour un mobilier uniforme dans leur bibliothèque. Ce fut ainsi le choix opéré par le passé par la bibliothèque de Blois¹⁰, et c'est celui qui sera fait par les nouvelles médiathèques de Créteil et du Carré Saint-Lazare. Néanmoins, que l'on s'alarme ou pas des éventuels clichés véhiculés par le mobilier pour enfants, il est intéressant de souligner que c'est probablement dans la section jeunesse que l'on assiste le plus à une véritable réflexion sur la scénographie proposée, sur la notion de bien-être, sur la multitude des postures acceptées¹¹. Cette réflexion que l'on tente désormais d'élargir à tout le mobilier pourrait expliquer que certains adultes n'accompagnant pas d'enfants trouvent refuge dans cet espace, malgré une adaptation possible au mobilier proposé limitée, alors que l'inverse (des enfants s'adaptant au mobilier adulte) reste plus rare.

Offrir des places de lecture

Le nombre de places de lecture offertes aux usagers se traduit, au niveau du mobilier, par la présence de tables et de sièges.

Quand il s'agit de décrire les **tables** des bibliothèques, on ne peut qu'être frappé par la variété des formes proposées et des matériaux de construction

⁹ Cf. Hélène Valotteau, *Couleurs en bibliothèque : architecture, signalétique, esthétique* : p. 74-81. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/49067-couleurs-en-bibliotheque-architecture-signalétique-esthétique.pdf>. Mémoire consulté le 15 septembre 2013.

¹⁰ On pourrait aussi penser à la BMVR de Montpellier qui, à l'inverse des autres BMVR, avait préféré une organisation des fonctions et des espaces tendant à réunir le public enfants et le public adultes. Pour plus de détails : Gilles Gudin de Vallerin, « De l'équilibre des publics et des collections », *BBF*, n° 3, 2000, p. 56-64. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-03-0056-005#appelnote-9>. Article consulté le 15 septembre 2013.

¹¹ Cf. Céline Leclaire, *Posture, geste, mouvement. L'usager dans la bibliothèque publique : du corps raisonné au corps inspiré* : p. 35-38. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48201-posture-geste-mouvement-l-usager-dans-la-bibliotheque-publique-du-corps-raisonne-au-corps-inspire.pdf>. Mémoire consulté le 15 septembre 2013.

utilisés. Cette variété trouve essentiellement son explication dans la diversité des usages que ces tables accompagnent : lecture loisir, lecture travail et même présentation de livres. Elles peuvent dès lors être rondes pour apporter davantage de convivialité, carrées ou rectangulaires pour favoriser l'étude, et plus originales encore dans les espaces enfants. Pour ce qui est des matériaux, dans un souci de résistance aux charges et aux coups comme de nettoyage aisé, ce sont cependant surtout les plateaux fabriqués en bi-laminé finition « stratifiée » ou en linoléum et les chants, arrondis, en bois massif ou revêtus de PVC qui ont la faveur des conseillers et donc, au final, des bibliothèques. Si les dimensions des plateaux des tables et l'écartement des piètements sont variables d'une bibliothèque à l'autre ou au sein d'une même bibliothèque, des conseils précis à ce sujet existent une fois encore. Du fait que l'ensemble des places de consultation devra probablement être connectable à court ou moyen terme, les piètements creux, avec goulottes ou passe-câbles magnétiques sont par exemple fortement encouragés. Au sujet du dimensionnement des places de travail en salle de lecture, une profondeur libre de 80 à 90 cm (voire de 95 cm à 1 m) et une largeur du plan de travail de 1 m à 1,25 m pour une table individuelle sont préconisées. La légèreté des tables individuelles, facilement déplaçables de la sorte, associée au fait qu'elles limitent la consultation simultanée de documents et qu'elles sont d'apparence scolaire, incitent cependant les bibliothécaires à préférer des tables pour 2 ou 4 personnes. Bien que favorisant les bavardages, elles se distinguent de celles de 6 à 8 personnes qui présentent un déficit de modularité, un aspect plus anonyme et n'ont pas la faveur des lecteurs en recherche d'espace autonome¹². La hauteur standard - hors tables basses - d'un plateau de table pour un adulte sera, par surcroît, de 74 à 75 cm et de 52 à 64 cm pour un enfant, même si dans ce dernier cas toute une gamme de tailles existe. Le plan de travail, possiblement inclinable (notamment dans les salles patrimoniales pour permettre la consultation de grands documents), peut quant à lui être filant, que ce soit le long de baies vitrées ou fenêtres, de murs ou sur le pourtour d'une mezzanine mais nécessitera peut-être alors des sièges particuliers dans la mesure où les hauteurs standard risquent de ne pas être respectées en pareils cas. Pour accueillir éclairage individuel d'appoint, postes informatiques, prises électriques pour le branchement des ordinateurs portables individuels et autres appareils (Smartphones, tablettes, etc), les tables peuvent aujourd'hui être électrifiées et munies de blocs de prises électriques ou réseaux (en cas d'absence de Wifi). C'est même de plus en plus souvent le cas. Certains fournisseurs proposent d'ailleurs des mobiliers intégrant ces équipements de façon sécurisée et simple d'utilisation pour l'utilisateur. De simples tables, suffisamment grandes (compter en moyenne pour un seul plateau une profondeur de 1 m à 1,10 m et une largeur de 90 cm), solides et stables, à proximité de prises électriques peuvent cependant jouer le rôle de meubles à ordinateur. La consultation des postes OPAC, souvent prévue debout pour un temps limité, se fait quant à elle généralement sur des tables hautes d'une largeur suffisante pour la prise de notes,

¹² François et Jacques Riva expliquent encore : « Les relations interpersonnelles ne dépassent pas quatre à cinq personnes. Ainsi, la table de quatre places est une bonne mesure. La table de six, de huit, sauf si elle est très grande, risque de créer un sentiment de promiscuité et de collectivité (collectivité = obligatoire) ; l'usage montre que, sur ce type de tables, les premiers arrivés occupent la moitié de la place voisine ; on risque de créer une hostilité si on les fait se replier, dans le but de récupérer la place indûment occupée. » Ils soulignent aussi comment l'homme a besoin de quatre distances, en alternance et selon son propre rythme : intime (qui n'a pas lieu d'être aménagée dans une bibliothèque), personnelle (c'est la lecture personnelle sur table individuelle ou à quatre places), sociale (permise par une salle de réunion), publique (c'est le lieu de l'anonymat que constituent les halls et les circulations). François et Jacques Riva, « La mise en vie des espaces de bibliothèques », *BBF*, n° 3, 2000, p. 70-77. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-03-0070-007>. Article consulté le 15 septembre 2013.

avec un câblage et un éclairage dédiés. Complétant l'éclairage général d'ambiance¹³, les luminaires accueillis sur les tables font encore l'objet de recommandations : un abat-jour rigide, tenu dans sa structure évitera brûlures et détériorations, une base lourde apportera de la stabilité, un interrupteur individuel, sur la base de la lampe, sera facile d'accès, sans parler des ampoules à économie d'énergie ou à fibres optiques conseillées. L'expertise des bibliothécaires pour ce qui est de la partie technique du mobilier semble quasi infinie.

Pour ce qui est des **sièges**, confort, stabilité, robustesse, et donc fabrication et choix des matériaux aident à opérer un choix. Des conseils existent cependant là encore et varient selon qu'est envisagé le type de siège (chaises et tabouret d'un côté, chauffeuses de l'autre), d'usage (étude ou loisir encore essentiellement) ou d'usager (adultes, enfants principalement). Ainsi, si l'on conseille par exemple en salles d'étude d'éviter des sièges recouverts de textiles pour préférer des structures de type monocoque en bois lamellé, laqué, texturé ou stratifié et une structure du siège stable avec des pieds équipés de patins antibruit et anti trace, il en va tout autrement lorsqu'il s'agit de parler des chauffeuses. Ces sièges bas et confortables, qui ont vu leur développement en bibliothèque en même temps que progressaient les concepts de *Learning Centres*¹⁴, d'*Idea Stores*, de *Library Cafe* ou d'*Information Commons*, peuvent présenter des textures, des tissus, des couleurs, des hauteurs d'assise, des formes très contrastés. Or, peut-être du fait de leur implantation relativement récente dans les bibliothèques françaises ou de celui qu'ils construisent le caractère propre à chaque bibliothèque, les conseils en la matière restent minces et concernent essentiellement les revêtements des chauffeuses préférables en tissu traité antitaches ou en tissu enduit, voire en plastiques, et homologués.

Animer

L'existence d'une **cafétéria** attenante à la bibliothèque et participant à la construction d'une ambiance conviviale n'est pas rare aujourd'hui. C'est le cas à la médiathèque Marguerite Duras par exemple. Elle nécessite alors un mobilier spécifique, en harmonie cependant avec le reste de la bibliothèque. En cas d'absence de cafétéria, il est également fréquent que soit proposé un ou des distributeurs de boissons et de friandises environnés de sièges, de petites tables, de poubelles... avec même mise à disposition de la presse parfois. On peut ainsi penser aux distributeurs de la BU de Lyon 1, à ceux de la bibliothèque Doc'Insa de Lyon ou à ceux du Rize.

Pour l'éventuel **auditorium ou salle de conférence**, les chaises ou fauteuils proposés pourront être munis ou non de tablettes pour la prise de notes... et faire ainsi l'objet d'une réflexion à part. Estrades, tables de conférencier mobiles, pupitres, lampes d'appoint constituent également autant d'éléments de mobilier à potentiellement acquérir. La bibliothèque Marguerite Duras, celle du Bachut, Doc'Insa ou la BU Lyon 1 possèdent par exemple ce genre d'espace très prisé.

¹³ « (...) Les lampes sur tables ne servent à rien si on conserve un éclairage fort en plafond ; en revanche, les éclairages individuels ou les luminaires suspendus au-dessus des tables, à une hauteur limitée créant une zone de lumière circonscrite, favorisent une ambiance studieuse. » François et Jacques Riva, *op. cit.*

¹⁴ Cécile Vettoruzzo, dans son mémoire d'étude consacré au Learning centre de Lausanne, souligne la convivialité apporté par les poufs aux couleurs vives des espaces de détente (par opposition aux sièges de travail dont les assises sont fixes et rigides) et par le mobilier aux formes arrondis qui favorise le travail de groupe. Cf. p. 33-34. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/61342-le-learning-centre-de-lausanne-prototype-de-la-bibliotheque-du-futur.pdf>. Mémoire consulté le 15 septembre 2013.

Pour la **salle polyvalente** mais utilisables ailleurs dans la bibliothèque, ce sont des tables pliantes sur roulettes avec leur chariot de transport, des chaises pliantes ou accrochables les unes aux autres, des poufs et sièges pour enfants, des tapis de sol, des rideaux etc. qui peuvent être envisagés.

Le **meublement d'exposition**, particulièrement dans le cas de bibliothèques patrimoniales, est également important. On distingue des présentoirs à documents autoportants (plébiscités pour leur souplesse d'implantation dans les espaces), des présentoirs simple face, double face ou encore de type circulaire. À côté de cela, les bibliothèques abritent des grilles recevant des supports amovibles et positionnables à différentes hauteurs. Des vitrines fixes ou mobiles, tables (avec un fond intérieur plat ou incliné) hautes (pour des livres debout ou des objets) ou cloches, habitent également une bibliothèque et sont toutes, dans l'idéal, traitées antireflet, avec éclairage intégré et de bonnes garanties de sécurité et de climatisation. Des cimaises avec éclairage dédié et crochets de sécurité antivol, des porte-affiches à fixer ou autoportants, de cloisons modulaires d'exposition temporaire et tout un matériel de conservation (appareils de contrôle climatique, lutrins de consultation, lutrins ou futons d'exposition, poids, boudins et autres sacs de maintien, ruban de polyester, boîte de conservation) complètent encore ce mobilier muséal.

Le cas particulier des bibliothèques patrimoniales

Pour compléter sur le **cas particulier des bibliothèques patrimoniales**¹⁵ qui abritent des fonds anciens, rares, précieux et parfois fragiles, il convient de noter que la conservation des dits documents impose certaines précautions en termes de protection, de communication ou de valorisation qui peuvent avoir un impact sur le mobilier qui y sera choisi. Ces bibliothèques possèdent d'ailleurs, en particulier lorsque la collection est importante et consultée, des locaux dédiés avec un ameublement parfois spécifique : salle de consultation, réserve (soit une pièce, située au sein des magasins, dans laquelle sont isolés les documents les plus précieux), chambre forte, espace de quarantaine, ateliers et bureaux pour le personnel amené à entretenir et conditionner ces collections. Les facteurs de dégradation des documents que constituent les champignons, l'eau et l'humidité, le feu, les insectes et rongeurs, la lumière, la pollution (poussière, gaz), le vandalisme, le vol doivent en effet être tenus à distance par des locaux et un mobilier adaptés. Pour ce qui est de l'eau et des risques d'inondation, hormis des précautions qui ne concernent pas le mobilier (localisation des réserves loin des espaces verts jouxtant le bâtiment ou des circuits d'eau par exemple), il est ainsi pertinent de veiller à ce que la tablette la plus basse des rayonnages soit installée à 15 ou 20 cm du sol. Pour une bibliothèque située dans une zone à risques naturels, un PPRN peut prévoir des dispositions complémentaires qui influenceront sur l'implantation des rayonnages (largeur et accessibilité des circulations) ou entraîner l'acquisition d'armoires mobiles de déménagement. Le conditionnement des documents qui peut être réalisé pour les documents les plus précieux, les plus rares ou les plus fragiles, afin de les protéger davantage contre les risques de

¹⁵ Sur l'exemple du traitement architectural des BMVR de Champagne : Jean-Marie Barbiche, « Le traitement architectural des fonds patrimoniaux : l'exemple des BMVR de Champagne », *BBF*, n° 4, 2008, p. 24-28. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0024-004>. Article consulté le 15 septembre 2013. On pourra plus généralement se reporter au mémoire d'étude de Pauline Darleguy consacré à la valorisation des fonds patrimoniaux dans les bibliothèques de lecture publique : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56887-entre-cesure-et-bloc.pdf>. Mémoire consulté le 15 septembre 2013.

dégradation et de destruction, augmente aussi la place prise sur les rayonnages et donc le besoin d'en acquérir davantage que dans une bibliothèque non patrimoniale. En salle de consultation, les lampes halogènes et les ampoules de forte puissance en éclairage direct sont à proscrire, les lampes à fibres optiques qui permettent d'éviter les rayons infrarouges et ultraviolets leur étant préférables (y compris dans le cas d'éclairage de vitrines d'exposition). Les livres consultés sont posés sur des supports légèrement inclinés, des lutrins ou des coussins, par exemple en plexiglas. Des boudins en coton, en soie ou en velours permettent de maintenir le livre ouvert sans l'endommager. Dans le cadre d'expositions, une attention plus grande encore que précédemment énoncée est portée à la sécurité des vitrines (vitrines fermées à clé, fabriquée dans un verre anti-bris, complétée d'une alarme), aux matériaux chimiques utilisés pour leur fabrication, au contrôle des conditions climatiques, de la température, de l'humidité, de la lumière, des UV et des polluants atmosphériques au moyen d'appareils de mesure dédiés. Les matériaux chimiques utilisés pour le montage de l'exposition sont aussi regardés de près afin qu'ils ne présentent pas de menace pour la conservation des documents. Les ouvrages sont retenus par des bandes faites sur mesure en polyéthylène ou des berceaux en acrylique, tandis que leur inclinaison et leur degré d'ouverture est surveillé. Les objets non en vitrines sont fixés aux murs ou aux sols, protégés par un cordon de sécurité.

On le voit dès à présent, le mobilier de bibliothèque est protéiforme et au centre de l'attention de bibliothécaires expérimentés qui n'hésitent pas à formuler un certain nombre de conseils destinés à leurs pairs. Qu'en est-il du mobilier des magasins et des espaces internes ?

1.2 Le mobilier des magasins et des espaces internes

Le mobilier des magasins

Le mobilier des magasins se caractérise d'abord par la présence de **rayonnages**. Suivant la surface à disposition, la quantité et la qualité des documents à stocker et leur taux de rotation, des rayonnages traditionnels, mobiles ou en structure autoporteuse peuvent être implantés dans les magasins. Les rayonnages traditionnels, identiques à ceux présents dans les espaces publics, ce qui n'est bien entendu pas anodin en termes de représentation et d'image, présentent l'avantage d'être relativement peu coûteux, de permettre la circulation simultanée entre les travées de plusieurs personnes et d'opérer une charge au sol de seulement 600 kg par m². Les rayonnages mobiles sur rails ou « Compactus » ont des capacités de stockage très largement supérieures à celles des rayonnages traditionnels mais supposent une trame constructive du bâtiment plus large et pouvant supporter une charge au sol plus importante (de l'ordre de 1200 à 1500 kg par m² suivant la longueur et la hauteur des travées manipulées), comme pour déjà souligner les liens qui peuvent exister entre mobilier et immobilier. Les rayonnages en structure autoporteuse nécessitent quant à eux, en dehors d'une charge d'exploitation des planchers adéquate (variable suivant la hauteur des rayonnages), une importante hauteur sous-plafond et des besoins accrus en désenfumage, en éclairage et desserte des niveaux mais présente l'avantage d'être indépendants de la construction et par là même réversibles. Dans tous les cas, l'objectif principal reste la protection des documents, à plus forte raison lorsqu'ils ont une dimension patrimoniale, tout comme l'exploitation optimale des locaux à disposition. Des critères identiques à ceux retenus pour les rayonnages des espaces publics (fonctionnalité, solidité, stabilité, maniabilité...) commandent ainsi les

choix à opérer. Les mêmes recommandations de longueur et de largeur des tablettes que pour les rayonnages publics sont au demeurant dispensées. Les équipements complémentaires ne varient guère également : serre-livres, porte-signalétiques, accessoires pour documents singuliers, etc. sont présents dans les rayonnages des magasins. En revanche, la hauteur des rayonnages dans les magasins peut facilement atteindre 2,25 à 2,30 m hors tout, avec la tablette la plus haute comprise entre 1,85 et 1,90 m. Une deuxième différence notable réside dans le fait que le métal y est largement adopté alors que le bois ou le contre-plaqué, associés souvent à du métal il est vrai, sont fréquemment privilégiés dans les salles publiques.

À côté de ces rayonnages, les magasins abritent également fréquemment des **chariots**, des **armoires à cartes et à plans** et des **armoires à microfiches**. Pour ces trois mobiliers, plusieurs possibilités apparaissent encore. Pour les chariots : chariots standards ou sur mesure ? À roulettes multidirectionnelles ? À tablettes particulières ? Avec équipements spécifiques ? Pour les armoires à cartes et à plans : des meubles à plans verticaux et/ou horizontaux ? Des meubles sur rails ? Et pour les atlas ? Pour les armoires à microfiches, choisit-on des meubles à tiroirs ou des armoires verticales ?

Le mobilier des espaces internes

Les espaces internes sont avant tout constitués de **bureaux**. Confort et ergonomie explicitent le choix d'un modèle de bureau (et de sa chaise) plutôt qu'un autre. On conseille ainsi un plateau de bureau d'au moins 1,50 m par 70 cm et une chaise réglable, avec piètement à 5 branches, sur roulettes. L'acquisition d'armoires de différentes tailles, de caissons fixes ou mobiles, de rayonnages et de chariots pour le stockage des documents en train d'être traités complètent celle des bureaux et des sièges.

La **salle de réunion** est quant à elle équipée d'un mobilier et d'accessoires adéquats (les mêmes finalement que pour une salle de formation), qui peuvent être modulables.

Un **atelier de reliure, d'équipement et de réparation ou d'entretien des documents** est nécessaire dans une bibliothèque, même de dimensions plus modestes en cas d'externalisation de ces tâches. Là encore, il s'agit de prévoir un nombre suffisant de rayonnages et de veiller à la hauteur du plan de travail -sur lequel les matériels sont éventuellement posés- et au siège l'accompagnant. Des armoires pour le rangement des fournitures et des matériels accompagnent le mobilier décrit.

Dans la **cuisine et la salle de repos**, appareils ménagers en nombre suffisant cohabitent avec tables et chaises, placards ou encore poubelles.

Des **casiers** permettent aussi au personnel de ranger leurs effets personnels.

Malgré le manque de théorisation à ce sujet, les professionnels soulignent encore peu d'évolutions du côté des mobiliers des magasins et des espaces internes, si ce n'est une perte générale d'austérité et un rapprochement avec les mobiliers présents dans les espaces publics. Au-delà des controverses dont a fait l'objet l'aménagement des bureaux en open space, des souhaits de travail collaboratif favorisé par un mobilier et un agencement adéquats commencent à être émis : certains professionnels, comme Emmanuel Marine, verraient bien des espaces d'atelier favorisant l'interactivité entre les agents alors polyvalents là où

d'autres, comme à Clermont Ferrand, ont commencé à supprimer pour certains agents circulant entre plusieurs médiathèques du bassin de lecture les postes de travail fixes en interne. Dans ce dernier cas, des caissons hauts, personnalisables, avec une tablette supérieure ouvrable pour faire écran ont ainsi été mis en place. L'organisation du travail a donc un impact sur le mobilier et la relation au mobilier, et réciproquement.

Néanmoins, et notamment en raison de nos premières observations sur le contenu des manuels techniques mis à disposition des bibliothécaires, notre description du mobilier ne saurait s'achever sans un point sur sa supposée principale évolution: la supplantation des collections par les usages.

1.3 L'évolution du mobilier en bibliothèque : les collections supplantées par les usages ?

« La grande évolution qui se prépare est sans doute la libération progressive de la bibliothèque publique de son fonds matériel. Le modèle évolue lentement, on le voit, vers une économie de la consultation et non vers une économie de la conservation. Le métier va s'en trouver sans doute bouleversé, l'architecture également, notamment ce que l'on désigne de façon simpliste par la locution générique d' "aménagement intérieurs", la notion de programme également. On va s'intéresser davantage à la relation du bibliothécaire au public et à ses demandes si variées, c'est-à-dire à la médiation que constitue la mise en relation d'un fonds ou plutôt de ressources documentaires avec un public » expliquait dans un entretien Pierre Franqueville, directeur de l'agence ABCD¹⁶. Dans la conception traditionnelle de la bibliothèque, le livre est effectivement prédominant, y compris spatialement parlant. Il suffit par exemple de regarder les chantiers emblématiques d'Henri Labrouste que furent la bibliothèque Sainte-Geneviève et la Bibliothèque nationale, avec des murs tapissés de livres jusqu'à des hauteurs impressionnantes, pour s'en convaincre. Cette perception classique de la bibliothèque, avec ses répercussions sur le mobilier proposé, perdura longtemps. Dans son manuel de référence publié en 1958 *Local et mobilier des bibliothèques publiques*, Jean Bleton ne semble guère en effet faire plus de place aux lecteurs puisque dans ses exemples les surfaces des magasins sont largement supérieures à celles des espaces publics. Hélène Caroux estime même dans son ouvrage *Architecture et lecture. Les bibliothèques municipales en France 1945-2002* qu'il faut attendre les années 1970 pour que le livre cesse peu à peu d'occuper une place centrale dans l'image que l'on se fait d'une bibliothèque. La première partie du titre de l'ouvrage daté pourtant de 1993 de Jacqueline Gascuel, *Un espace pour le livre : guide à l'intention de tous ceux qui construisent, aménagent ou rénovent une bibliothèque*, semble même indiquer une persistance de cette conception de la médiathèque comme « espace pour le livre »¹⁷. Aussi, dans les faits, certaines bibliothèques plus récentes relèvent de cette perception de la bibliothèque comme lieu dédié aux livres et au savoir : la médiathèque Lucie Aubrac de Vénissieux, volontairement conçue pour n'être qu'un lieu de passage il est vrai, se compose ainsi de très hauts et très nombreux rayonnages tandis qu'aucun espace de détente, avec des assises confortables et variées, ne vient pour le moment contrebalancer cette écrasante présence des documents.

¹⁶ « La bibliothèque ou l'enjeu de l'urbanité », dans *Architecture et bibliothèque. 20 ans de constructions*, p. 15.

¹⁷ Voir aussi : Jacqueline Gascuel, « De la quête d'un local à l'appropriation d'une architecture », *BBF*, n° 1, 2007, p. 22-27. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-01-0022-004>. Article consulté le 20 septembre 2013.

Ce modèle traditionnel de bibliothèques teintées d'une austérité érudite, qui se traduisait donc essentiellement dans le mobilier par une place importante accordée aux rayonnages et aux tables et sièges dits de lecture, est aujourd'hui remis en question¹⁸. Du fait des nouvelles pratiques culturelles et notamment de la montée en puissance du numérique, de la baisse des prêts généralisée dans les bibliothèques mais de la hausse des fréquentants et de l'émergence de nouveaux modèles (le fameux concept de troisième lieu par exemple, forgé au début des années 1980 par Ray Oldenburg¹⁹), les bibliothèques ont pris conscience de la nécessité pour elles de se réinventer autour des notions de bien-être²⁰, de solidarité, d'échange. Cette volonté de proposer un nouveau type d'établissement où l'utilisateur a envie de venir, de revenir, de séjourner s'est traduite notamment par un type de mobilier et d'aménagement intérieur différents, plus familiers et designs et moins institutionnels. On a ainsi déjà pu souligner les évolutions en cours au niveau des banques d'accueil et des places de lecture toujours plus variées offertes aux usagers. On pourrait désormais insister sur le confort et la convivialité apportés par les chauffeuses, les canapés, les banquettes, les tapis, les tables basses, souvent tous très colorés et aux formes douillettes et accueillantes, qui peuplent de plus en plus les bibliothèques et fondent désormais leur identité²¹. Accompagnés de lampes individuelles et d'abats jours de couleur, comme à la médiathèque Marguerite Duras, ou côtoyant des rayonnages subtilement éclairés zénithalement, comme à la bibliothèque Doc'Insa de Lyon, ces éléments offrent une atmosphère chaleureuse et calme. La tendance est telle que dans certaines bibliothèques, comme à la médiathèque de Vernon, le budget des chauffeuses peut aujourd'hui dépasser celui des rayonnages.

Cependant, le mobilier traduit ou devrait traduire une aspiration qui dépasse la simple volonté d'un aménagement agréable. « Habiter une bibliothèque, c'est mettre en scène les nouveaux usages qui en seront faits, mettre l'utilisateur au centre du projet, et générer à son intention un plaisir de confort, une envie de s'installer et de s'appropriier les lieux et les différents espaces » peut-on lire²². À défaut de toujours réussir à les anticiper, le mobilier accompagne en effet les grandes évolutions des comportements individuels et collectifs. Si l'on prend l'exemple du

¹⁸ À ce titre, on peut penser à la typologie établie par Ken Worpole qui distingue une école bibliothéconomique traditionnelle marquée par une architecture classique avec dômes et rotondes, galeries et mezzanines, par des meubles institutionnels, par des bâtiments isolés, silencieux, et par des collections pensées comme culturellement légitimes, et une école plus moderniste s'incarnant dans des bâtiments modernes avec atriums et cafés, ascenseurs et escaliers roulants, des meubles familiers et designs, des espaces partagés, parfois non silencieux, des collections adaptées aux goûts des publics et dont il note l'avènement. Worpole, Ken. « Designing Paradise : Library Architecture in an age of lifelong learning » dans Koren, Marian. *Creating Public Paradise : Building Public Libraries in the 21st Century*, p16.

¹⁹ Cf. notamment à ce sujet le mémoire d'étude de Mathilde Servet *Les bibliothèques troisième lieu* dont nous serons amenée à reparler : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21206-les-bibliotheques-troisieme-lieu.pdf>. Mémoire consulté le 20 septembre 2013. Dans un article du BBF, Mathilde Servet rappelle les caractéristiques du troisième lieu : il s'agit d'un espace neutre et vivant, peuplé d'habituels, où l'on se sent comme à la maison, générant une forme « d'œcuménisme social » et propice au débat. Rapporté à la bibliothèque, le concept de troisième lieu se traduit par un ancrage physique fort, une vocation sociale affirmée et une nouvelle approche culturelle. Mathilde Servet, « Les bibliothèques troisième lieu », *BBF*, n° 4, 2010, p. 57-63. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>. Article consulté le 20 septembre 2013.

²⁰ Sur la question du bien-être, on peut se reporter au mémoire de Céline Leclair, *op. cit.*, p. 50-53.

²¹ Yves Alix notait dans un même ordre d'idée : « Mais l'image la plus forte (...) est celle des fauteuils : les quatre noirs alignés de Weimar, ceux en forme d'œuf d'OBA (à Rotterdam, il y a aussi un fauteuil-livre (...)), et l'énorme fauteuil rouge orangé au milieu des étagères à roulettes, à la bibliothèque du DOK. Des fauteuils de la librairie (...) aux spécimens placés dans les bibliothèques, un même constat : ils gravitent dans l'espace des livres. » Yves Alix, « À travers l'espace (infini) du web : la mise en espace des collections sur internet », *BBF*, n° 4, 2008, p. 57-65. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0057-010>. Article consulté le 20 septembre 2013.

²² *Bibliothèques d'aujourd'hui. À la conquête de nouveaux espaces*, p. 318.

siège et de la posture assise, ceux-ci ont été associés longtemps à l'autorité, comme en témoignent les expressions « saint siège » ou « asseoir son autorité » et le type de siège utilisé variait même selon sa condition sociale. Aujourd'hui, la montée en puissance des écrans (télévision, ordinateur, jeux vidéo, etc.) implique un temps plus long passé assis devant ces outils mais aussi des changements de postures et de gestuelles qu'il convient d'accompagner avec un mobilier adapté. C'est pourquoi, « il s'agit (...) pour les industriels du meuble –et pour les designers qui travaillent avec et pour eux- de répondre à des attentes sous-jacentes fondées sur des logiques comportementales et fonctionnelles propres. Cela implique que l'on révisé la notion de confort, individuel et collectif, et que l'on prenne en compte notamment l'évolution de la morphologie de l'homme et les nouveaux principes d'éducation qui font qu'aujourd'hui, par exemple, être vautré sur une chaise n'est plus forcément une insulte au savoir-vivre. »²³ Au-delà de l'intégration harmonieuse des nouveaux équipements technologiques, le mobilier semble donc devoir accompagner les comportements induits par ces évolutions technologiques et, en parallèle, les changements de morphologie (les individus étant désormais plus grands, plus gros et vivent plus vieux). Appelée de tous leurs vœux par certains, comme le sociologue Claude Poissenot²⁴, la volonté de partir de la diversité des usages et des usagers, de leurs besoins renouvelés, et de proposer de la sorte une grande variété de mobiliers et d'implantations de mobiliers constitue désormais un autre changement majeur opéré par les bibliothèques. La médiathèque Marguerite Duras par exemple offre un début de réflexion intéressante à ce sujet puisqu'elle propose des espaces de plus en plus calmes au fil des étages, des niches-recoins répartis à plusieurs endroits de la bibliothèque, des places de lecture avec vue sur une terrasse ou sur l'intérieur du bâtiment ou sur les bâtiments alentour. Sans être allée jusqu'à la création de véritables mini univers comme ce peut être le cas dans les grandes bibliothèques étrangères, cette bibliothèque a rendu possible la cohabitation pacifique d'usages pluriels tout en renvoyant une image positive de compréhension et d'accueil personnalisé de ses usagers.

Néanmoins, des intentions à la réalité, il y a parfois encore une différence. Dans son mémoire d'étude *Posture, geste, mouvement. L'utilisateur dans la bibliothèque publique : du corps raisonné au corps inspiré*²⁵, Céline Leclaire souligne ainsi que les postures et les gestes de l'utilisateur ne président pas encore véritablement au choix du mobilier puisque ce sont la fonctionnalité et l'animation des rayonnages, la personnalisation et l'esthétique qui sont les plus regardés par les bibliothécaires selon les fournisseurs. On ne saurait d'ailleurs lui donner tort si l'on prend en considération nos remarques préalables sur les préconisations établies par les bibliothécaires à destination de leurs pairs. Elle en veut ainsi pour preuve l'absence d'utilisateur dans les catalogues des fournisseurs, du moins dans les pages consacrées au mobilier adulte, tout en concédant que les questions de droit à l'image peuvent être un facteur explicatif de cette absence. L'agencement mal pensé du mobilier, comme des assises originales coincées dans des endroits où l'installation de l'utilisateur est impossible, peut sans aucun doute possible souligner

²³ François Bellanger et Gérard Laizé, *Confort(s). La génération vautrée*, p. 12. http://www.studio-ergonomie.com/fr/documents/ouvrage_confort_generation_vautree.pdf. Document consulté le 25 septembre 2013.

²⁴ Claude Poissenot, *La nouvelle bibliothèque : contribution pour la bibliothèque de demain*. L'auteur s'emploie dès lors à décrire sa vision de la bibliothèque de demain : il s'agit d'une bibliothèque organisée notamment en deux espaces, une bibliothèque froide (silencieuse et aux collections tournées vers l'étude) et une bibliothèque chaude (bibliothèque de divertissement où la priorité est donnée aux visiteurs).

²⁵ Céline Leclaire, *op. cit.*

et entraîner un « rejet implicite de l'utilisateur »²⁶. Le trop plein de documents sur certaines tables démontrent encore que c'est encore le livre qui conditionne l'usage du mobilier qui entoure ces tables, le confort ne pouvant décidément être gratuit. Pire encore, le confort ne s'associe pour elle qu'aux livres : il suffit pour s'en convaincre de regarder les espaces musique où l'écoute se fait souvent debout. La posture est justifiée par l'usage d'un document, et l'on doit normalement (au sens de ce qui est dans la norme) s'installer pour lire. « Tout cela donne l'impression que le mobilier placé dans les bibliothèques publiques a une identité usurpée, voire décalée : la table basse près des fauteuils de cette salle des périodiques est détournée de son usage domestique traditionnel (pas d'apéritif ni de boissons ici). De même, les canapés, qui se sont développés dans les salons et les salles à manger avec l'apparition de la télévision, regardent dans le vide à la bibliothèque » déclare-t-elle ainsi²⁷. Tout fonctionne donc comme si le corps était présent-absent en bibliothèque et que la position assise étant la plus adaptée à la lecture était toujours la plus valorisée. Plus loin, elle souligne le peu de variété des postures trouvées en bibliothèque mais insiste aussi sur la timidité des usagers à varier les postures et usages quand cela est permis. Le mobilier, quand il pourrait être manipulé de diverses manières, l'est finalement assez peu dans les faits et ce sont souvent les mêmes postures que l'on observe : lecteurs assis sagement dans un fauteuil, avec un document entre les mains ou posés sur ces genoux croisés, lecteurs cherchant un ouvrage plongés dans les rayonnages, etc. Les postures des usagers de la bibliothèque participent donc autant à la sacralisation du savoir que la sacralisation du savoir présente encore en bibliothèque notamment au travers des documents présentés influence les postures²⁸.

De plus, la transformation des corps évoquée (les individus grandissent, grossissent et gagnent en longévité) est encore assez peu prise en compte dans le mobilier choisi dans les bibliothèques françaises. Les personnes âgées n'y trouvent généralement pas encore, comme dans les bibliothèques d'Europe du nord par exemple, des chaises avec un dossier possédant une accroche pour les cannes, des fauteuils de relaxation, des doubles repose-pieds, des accessoires type lunettes ou cannes, ou des escalators qui ralentissent quand on pose un pied dessus avant de reprendre une allure normale. Les tablettes sur les chaises, coulissant de sous les étagères ou en bout de rayonnages pour se délester du poids d'un document commencent seulement à apparaître mais l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées, surtout pour les établissements anciens, est loin d'être effective.

²⁶ François et Jacques Riva soulignent également l'incidence de l'implantation des mobiliers sur le comportement des usagers : « La mise en situation des mobiliers va induire des comportements : une table ronde est plus conviviale qu'une table rectangulaire ; deux sièges face à face permettent une relation ; s'ils sont dos à dos, c'est une exclusion ; quatre chauffeuses en carré faciliteront une réunion amicale ; six chauffeuses ne permettront pas la même complicité. C'est la raison pour laquelle, quand il s'agit de places de travail, on évite de mettre deux lecteurs en vis-à-vis, car l'autre est un gêneur ; pour des places de lecture, en créant des vis-à-vis, on répond à un souci d'ambiance particulière aux bibliothèques : on regroupe des personnes partageant les mêmes intérêts, le même regard autour de soi ; l'autre, les autres sont présents, bien que dans un certain silence. » François et Jacques Riva, *op. cit.*

²⁷ Céline Leclaire, *op. cit.*, p. 17.

²⁸ « La mise en scène des gestes autour du document est souvent révélatrice de l'utilisation que la bibliothèque invite à en faire : dans certaines bibliothèques, les DVD semblent considérés comme du loisir pur, et les positions qui sont proposées pour les visionner renvoient alors rarement à l'étude, au geste studieux (il est difficile de prendre des notes dans un canapé), dans d'autres, au contraire, ils apparaissent comme un outil de savoir, et le mobilier qui les entoure est constitué de chaises plus sommaires dotées d'une tablette téléscopique permettant d'écrire. Cela concerne également les rayonnages. Leur usage semble purement utilitaire et pragmatique en France et n'invite les corps qu'au passage : en effet, il y a rarement un moyen de s'asseoir au fil de la consultation. » Céline Leclaire, *op. cit.*, p. 26.

Ainsi, nous avons pu percevoir à travers une première description non exhaustive du mobilier toute sa diversité comme ses premières contradictions. Nous allons maintenant nous attacher à comprendre dans quelle mesure les acteurs du mobilier peuvent être en partie responsables de certaines d'entre elles. Quels sont précisément ces acteurs et possèdent-ils les compétences variées et complémentaires qui seraient nécessaires à une offre plurielle et adaptée aux besoins des bibliothèques ?

2. LES ACTEURS DU MOBILIER : DES COMPETENCES VARIEES ET COMPLEMENTAIRES ?

Chaque bibliothèque et même chaque collectivité dans laquelle s'inscrit la bibliothèque possède ses (non-)pratiques en matière de mobilier. La taille du projet et les moyens qu'il mobilise influencent également ces pratiques. Aussi les acteurs du mobilier, indépendamment du bibliothécaire auquel nous consacrerons une partie entière, varient-ils d'une bibliothèque à l'autre. Des grandes tendances peuvent néanmoins être esquissées. Trois options sont ainsi globalement possibles lorsqu'une bibliothèque aménage ses espaces : commander du mobilier standard auprès de fournisseurs plus ou moins spécialisés, confier la mission à un architecte ou mélanger ces deux possibilités. Commençons par nous intéresser aux fournisseurs.

2.1 Les fournisseurs de mobilier

Les fournisseurs spécialisés

Un premier constat s'impose lorsqu'il s'agit d'aborder le marché français des fournisseurs spécialisés de mobilier de bibliothèque : celui-ci est concurrentiel. Cette concurrence, qui s'explique notamment par la conquête du marché français de la part des fournisseurs étrangers spécialisés (entamée dès 1964 par Reska, suivie par les entreprises Bomefa, Nelco ou Buroguid), éclaire en partie la progressive diversification des modèles proposés comme la recherche de lignes nouvelles. Les principaux fournisseurs de mobilier, notamment recensés sur le site www.bibliofrance.org qui adjoint pour chacun d'eux une « fiche entreprise »²⁹, sont ainsi assez nombreux. On distingue : BC Intérieur SARL³⁰, Borgeaud Bibliothèques³¹, BRM mobilier³², Delagrave³³, Demco³⁴, DPC Créateur de

²⁹ Cette fiche contient une présentation générale du fournisseur, des informations diverses (on trouve les onglets contacts, produits, informations commerciales et documentations), et des références (clients, réalisations). Des avis de clients peuvent également y être déposés.

³⁰ On pourra se référer au site internet du fournisseur : <http://www.bci.dk/Default.aspx?AreaID=9>. Il est également possible de se reporter à la « fiche entreprise » présente sur le site de BiblioFrance.org : <http://www.biblioannuaire.fr/annuaire/consulter-1-annuaire-3/mobilier-de-bibliotheques/37-bci-france-bc-interieur-sarl-starter>. Sites consultés le 5 octobre 2013.

³¹ Site internet du fournisseur : <http://www.borbib.com/>. « Fiche entreprise » : <http://www.biblioannuaire.fr/annuaire/consulter-1-annuaire-3/mobilier-de-bibliotheques/85-borgeaud-bibliotheques-starter>. Sites consultés le 5 octobre 2013.

³² Site internet du fournisseur : <http://brm-bibliotheques.com/>. Site consulté le 5 octobre 2013.

³³ Site internet du fournisseur : <http://www.delagrave.fr/>. « Fiche entreprise » : <http://www.biblioannuaire.fr/annuaire/consulter-1-annuaire-3/mobilier-de-bibliotheques/212-delagrave-starter>. Sites consultés le 5 octobre 2013.

³⁴ Site internet du fournisseur : <http://www.demco.fr/>. « Fiche entreprise » : <http://www.biblioannuaire.fr/annuaire/consulter-1-annuaire-3/mobilier-de-bibliotheques/38-demco-starter>. Sites consultés le 5 octobre 2013.

mobilier³⁵, Dubich Mobilier³⁶, EKZ³⁷, IDM³⁸, Ligne et couleur³⁹, Materic Équipement⁴⁰, Mobil Wood⁴¹, SchlappMöbel France⁴², RBC⁴³. On pourrait ajouter encore Asler Diffusion⁴⁴, Nelco⁴⁵, Perspective habiter le beau⁴⁶ et USM⁴⁷ par exemple. Cependant, cette concurrence semble jouer en faveur de la qualité des mobiliers et des services annexes proposés par ces fournisseurs spécialisés.

L'un des bénéficiaires à acheter des mobiliers standards réside ainsi selon les bibliothécaires interrogés dans la facilité à trouver dans les catalogues des fournisseurs des éléments dont le style convient au projet d'ensemble de la bibliothèque. Deux autres avantages avancés sont que certaines garanties de réassortiment sont proposées par ces entreprises tandis que, dans tous les cas, les produits vendus sont jugés beaucoup plus flexibles et combinables entre eux que ceux des non-spécialistes. Un intérêt relevé encore est que le mobilier choisi aura normalement correctement été étudié tant du point fonctionnel qu'esthétique et qu'il apportera ainsi presque à coup sûr une grande satisfaction à l'utilisateur final. La compétence des fournisseurs spécialisés, en particulier pour ce qui concerne les rayonnages, est de la sorte quasi unanimement reconnue par les bibliothécaires. Un autre point plaide encore en leur faveur : le fait que ces fournisseurs peuvent aussi proposer, dans le cadre d'un marché public ou hors appel d'offres, des schémas d'implantation du mobilier correspondant aux souhaits exprimés par l'architecte et le bibliothécaire ou permettant de contourner les contraintes du bâtiment. À cette occasion, leurs logiciels professionnels sophistiqués d'implantation 3D sont particulièrement appréciés car ils aident à la visualisation du mobilier dans

³⁵ Site internet du fournisseur : <http://dpc.fr/>. « Fiche entreprise » : <http://www.biblioannuaire.fr/annuaire/consulter-1-annuaire-3/mobilier-de-bibliotheques/124-dpc-denis-papin-creation>. Sites consultés le 5 octobre 2013.

³⁶ Site internet du fournisseur : <http://www.dubich-bibliotheque.fr/>. « Fiche entreprise » : <http://www.biblioannuaire.fr/annuaire/consulter-1-annuaire-3/mobilier-de-bibliotheques/35-dubich-mobilier-starter>. Sites consultés le 5 octobre 2013.

³⁷ Site internet du fournisseur : <http://www.ekz.fr/>. « Fiche entreprise » : <http://www.biblioannuaire.fr/annuaire/consulter-1-annuaire-3/mobilier-de-bibliotheques/56-ekz-starter>. Sites consultés le 5 octobre 2013.

³⁸ Site internet du fournisseur : <http://www.espace-idm.com/>. « Fiche entreprise » : <http://www.biblioannuaire.fr/annuaire/consulter-1-annuaire-3/mobilier-de-bibliotheques/123-idm-design-library-starter>. Sites consultés le 5 octobre 2013.

³⁹ Site internet du fournisseur : <http://ligneetcouleur.com/>. « Fiche entreprise » : <http://www.biblioannuaire.fr/annuaire/consulter-1-annuaire-4/etudes-et-assistance-a-maitrise-d-ouvrage-amo/143-ligne-et-couleur-starter>. Sites consultés le 5 octobre 2013.

⁴⁰ Site internet du fournisseur : <http://www.materic-equipement.fr/>. « Fiche entreprise » : <http://www.biblioannuaire.fr/annuaire/consulter-1-annuaire-3/mobilier-de-bibliotheques/158-materic-equipement-starter>. Sites consultés le 5 octobre 2013.

⁴¹ Site internet du fournisseur : <http://www.mobilwood.com/>. « Fiche entreprise » : <http://www.biblioannuaire.fr/annuaire/consulter-1-annuaire-3/mobilier-de-bibliotheques/157-mobil-wood-starter>. Sites consultés le 5 octobre 2013.

⁴² Site internet du fournisseur : <http://www.schlapp.fr/>. « Fiche entreprise » : <http://www.biblioannuaire.fr/annuaire/consulter-1-annuaire-3/mobilier-de-bibliotheques/160-schlapp-mobel-france-starter>. Sites consultés le 5 octobre 2013.

⁴³ Site internet du fournisseur : <http://www.rbcmobilier.com/>. « Fiche entreprise » : <http://www.biblioannuaire.fr/annuaire/consulter-1-annuaire-3/mobilier-de-bibliotheques/103-rbc-starter>. Sites consultés le 5 octobre 2013.

⁴⁴ Site internet du fournisseur : <http://commerce.sage.com/asler/>. Site consulté le 5 octobre 2013.

⁴⁵ Site internet du fournisseur : <http://www.nelco.fr/>. Site consulté le 5 octobre 2013.

⁴⁶ Site internet du fournisseur : <http://www.perspectivehabiterlebeau.fr/v2/>. Site consulté le 5 octobre 2013.

⁴⁷ Site internet du fournisseur : <http://www.usm.com/fr-fr/>. Site consulté le 5 octobre 2013.

l'espace de la bibliothèque. Afin d'affiner les choix de mobilier, les fournisseurs spécialisés peuvent aussi organiser des visites d'établissements équipés avec leur mobilier : Laurent Matejko expliquait ainsi avoir visité treize bibliothèques en trois jours avec le fournisseur Dubich Mobilier dans le cadre du projet de *Learning Center* de Lille. Enfin, leur possibilité de s'adapter aux projets des bibliothèques est clairement goûté. Pensons ainsi aux tables de présentation de la bibliothèque parisienne Louise Michel commandées tout spécialement à EKZ qui les a d'ailleurs depuis intégrées à son catalogue de vente (figure 3). Un autre exemple sera fourni par la future médiathèque parisienne du Carré Saint-Lazare pour laquelle les architectes ont également souhaité des meubles de présentation spécifiques qui seront réalisés par DPC Créateur de mobilier. Dans les deux cas cités, force est de constater cependant que cette adaptation aux besoins a notamment pu être possible du fait que ces bibliothèques sont parvenues à échapper aux marchés courants passés pour les bibliothèques de la ville de Paris (essentiellement avec les fournisseurs Borgeaud et BRM mobilier). Pour les fournisseurs qui disent apprécier également ces demandes ciblées intellectuellement stimulantes, les retombées économiques escomptées l'emportent finalement à chaque fois sur les coûts de production induits par ces adaptations aux besoins.



Figure 3 : photographie de meubles de présentation à la bibliothèque Louise Michel (© Carole Gasnier)

Néanmoins, fournisseur ne veut pas dire fabricant et si ces fournisseurs fabriquent les rayonnages qu'ils proposent, ils ne sont que les revendeurs ou les conseillers des autres pièces de leurs catalogues (chauffeuses, etc.). Travaillant essentiellement sans contrat d'exclusivité avec ces autres fabricants, les fournisseurs de mobilier proposent en conséquence tous au final plus ou moins les mêmes produits (hors rayonnages bien entendu). En feuilletant les catalogues des fournisseurs, on découvre ainsi, par exemple, la chauffeuse et la banquette de la gamme Bonjour à la fois chez Demco et chez Borgeaud Bibliothèques (respectivement aux pages 233 et 73)⁴⁸, la table fleur chez Asler Diffusion et chez Borgeaud Bibliothèques (aux pages 233 et 78), la chaise Koska ou chaise coque PPP 4 pieds chez Demco et chez Asler Diffusion (pages 245 et 241)⁴⁹. Il convient alors pour un acheteur potentiel de prospecter de façon plus large s'il ne souhaite

⁴⁸ Le tapis puzzle pastel et la cascade 3 podiums (demi-cercle et quart de cercle) sont également disponibles chez ces deux fournisseurs (cf. p. 319 du catalogue Demco et p. 81 du catalogue Borgeaud Bibliothèques pour le premier article, p. 322 et 81 pour le deuxième).

⁴⁹ Demco et Asler Diffusion proposent encore tous les deux : la chaise pliante Flex (respectivement aux pages 246 et 240 de leur catalogue), les sièges Technik (p. 247 et 240), la chaise Pavot classique et la chaise Pavot haut-dossier (p. 247 et 240 encore).

pas tomber dans une standardisation malvenue. En cas de passation de marchés publics, l'allotissement du marché mobilier (où les rayonnages constituent souvent à eux seuls un lot particulier) est d'ailleurs une excellente manière de marier au final les compétences et les spécialités. En outre, du fait que des produits identiques peuvent se trouver chez différents concurrents, une certaine opacité sur les prix proposés par ces fournisseurs règne. Aussi, à moins d'être déjà un client habituel, vous ne trouverez pas de prix dans les catalogues des fournisseurs spécialisés. Il est vrai qu'à cela s'ajoute un système de remise propre à chaque entreprise, variable qui plus est d'un client à l'autre : certaines effectuent une petite remise de 25 à 30 % du prix de départ et assurent un réassortiment aux mêmes tarifs là où d'autres font jusqu'à 50 % de remise à l'achat mais augmentent largement leur prix en cas de réassort. De l'aveu même d'un commercial d'un de ces fournisseurs spécialisés, il convient donc pour un acheteur de demander le prix de base (celui avec remise) et le prix public (celui payé en cas de réassort). Question taboue, le prix du mobilier augmente généralement en toute logique proportionnellement avec le caractère séduisant et design du dit mobilier. Une pièce réalisée en sous-traitance par un designer pour le compte d'un fournisseur aura également un coût proportionnel à la notoriété du designer, mais sera choisie généralement en moindre quantité, souvent pour donner une identité particulière à un espace précis. La réédition d'assises de designers scandinaves et brésiliens datant des années 1960⁵⁰ pour le compte de la future médiathèque du Carré Saint Lazare, qui apporteront des touches de couleur au milieu du mobilier tout en métal blanc laqué (rayonnages, tables dans les espaces de travail, banques d'accueil, meubles à automates), coûtera ainsi de 150 000 à 200 000 euros. Quant aux rayonnages, il est aisé de comprendre que le coût varie en fonction des matériaux, de la finition, de la résistance de certains éléments, de la couleur⁵¹, etc. D'une manière générale, sortir des standards à un prix.

Les fournisseurs non spécialisés

À côté des fournisseurs spécialisés existe un certain nombre de fournisseurs non spécialisés auprès desquels les bibliothèques se fournissent pourtant, parfois malgré elles il est vrai. Les raisons en sont alors multiples : elles peuvent être notamment économiques, esthétiques (la veine du confort « comme chez soi » dans les bibliothèques actuelles favorise l'approvisionnement auprès d'enseignes grand public dédiées à l'habitat), pratiques (sortir du cadre contraignant des marchés publics est un souhait souvent exprimé par les bibliothécaires par exemple) ou même liées au fait que les fournisseurs spécialisés ne vendent pas le produit recherché.

Aussi certaines petites bibliothèques aux budgets contraints achètent-elles des éléments de rangement en grande surface. Inutile cependant de préciser que cette pratique d'apparence bon enfant nécessite une vigilance accrue, en particulier concernant la sécurité comme le respect de certaines règles (pour les rayonnages par exemple, poids à supporter, largeur, écartement entre deux tablettes, etc.).

Un autre cas de figure se présente parfois : la collectivité dont dépend la bibliothèque fait le choix de passer par un acheteur global du type Camif Collectivités ou UGAP, typiquement pour le mobilier de bureau mais aussi parfois

⁵⁰ Hans J. Wegner et Sergio Rodriguez sont deux grands designers de cette époque par exemple.

⁵¹ Cf. Hélène Valotteau, *op. cit.* : p. 37.

pour le mobilier même de la bibliothèque. Si l'on prend le cas de la centrale d'achat UGAP, celle-ci peut ainsi fournir des mobiliers et aider à leur implantation, tout en évitant à l'acheteur public qui fait appel à elle de passer un marché puisque c'est précisément elle qui est assujettie au code des marchés publics pour toutes ses procédures⁵².

Se tourner vers des entreprises locales et/ou artisanales dans le cadre de l'ameublement d'une bibliothèque constitue également une pratique récurrente. Le recours à un atelier de menuiserie dans le but de faire travailler une petite industrie locale ou mêmes les services techniques municipaux, ou dans celui d'harmoniser le mobilier aux partis pris architecturaux (en termes de lignes, de volumes ou de matériaux) est une solution qui peut paraître souvent hasardeuse mais qui fournit cependant parfois de beaux résultats. Dans le cadre de l'extension de la BU Saint Serge d'Angers, les rayonnages standards ST 15 de chez Dubich ont ainsi été habillés de bois par un menuisier local alors qu'une entreprise des environs, pourtant d'ordinaire habituée à travailler avec d'autres corps de métier, a été par exemple chargée de dessiner de nouvelles lampes (il fallait remplacer des lampes Costanza qui avaient mal vieilli malgré leur prix), le tout pour la plus grande satisfaction des bibliothécaires [ANNEXE 3]⁵³. La nouvelle bibliothèque de l'Enssib, à la demande de l'architecte cette-fois, a également vu ses rayonnages bruts habillés de bois par un menuisier aussi à l'origine de la banque de prêt. À la bibliothèque Louise Michel, si les mobiliers ont essentiellement été commandés aux fournisseurs spécialisés EKZ et SchlappMöbel France, les tapis ont été acquis auprès de Toulemonde Bochart, éditeur de tapis installé en région parisienne.

Cependant, un autre acteur souvent non spécialisé dans le domaine du mobilier des bibliothèques joue un rôle majeur dans sa conception et/ou son choix : l'architecte.

2.2 Les architectes

La mission de conception du mobilier

L'architecte du bâtiment, ou même un autre architecte, peut en effet recevoir la mission de concevoir et d'implanter le mobilier ou une partie du mobilier (qu'il complète alors par les mobiliers du commerce). C'est même une mission fréquemment confiée à l'architecte quand ce dernier est réputé et/ou que l'on souhaite que son geste architectural se prolonge jusque dans le bâtiment. Les exemples en la matière ne manquent pas. À la Petite Bibliothèque Ronde de Clamart, les architectes du bâtiment ont ainsi réalisé les meubles fixes tandis qu'il a été fait appel pour la plus grande partie des meubles de lecture à l'architecte et designer finlandais Alvar Aalto et au sculpteur et designer Harry Bertoina pour celui de la salle du conte. Pierre Riboulet, estimant que « le caractère du bâtiment influe sur la manière dont on peut aménager les meubles, les ambiances à l'intérieur »⁵⁴, a réalisé en toute logique une partie du mobilier de la bibliothèque francophone multimédia de Limoges ; pensons ainsi aux pupitres cernant les garde-corps au-

⁵² Pour plus de détails, se reporter à son site internet et en particulier à la partie « tout sur l'UGAP » : <http://www.ugap.fr/>. Site consulté le 5 octobre 2013.

⁵³ On remarquera qu'Olivier Tacheau, alors directeur de la BU Saint Serge, est de façon tout à fait originale le concepteur de certains meubles de la bibliothèque.

⁵⁴ Pierre Riboulet, « Le caractère du bâtiment », *BBF*, n° 5, 1996, p. 72-79. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-05-0072-014>. Article consulté le 5 octobre 2013.

dessus de la salle de lecture principale. À la MLIS, c'est Mario Botta qui a créé la plupart des pièces de mobilier -par exemple les tables ou les chaises Quinta et Latonda- tandis que Dominique Perrault en a fait de même à la BnF ou à la médiathèque Lucie Aubrac de Vénissieux. On peut encore penser à Zaha Hadid à l'origine d'une partie du mobilier de la médiathèque départementale Pierresvives et notamment de la banque accueillant les ouvrages relatifs à l'architecture.

Quels sont les intérêts d'un mobilier dessiné par un architecte ? Un mobilier sur-mesure, notamment pour les meubles principaux, autorise la mise en valeur d'un élément d'architecture imposant ou visible du bâtiment (banque d'accueil, etc.). Il permet encore de meubler un espace contraignant (pentes du toit, etc.) ou de pallier une offre standard insatisfaisante que ce soit du point de vue esthétique ou ergonomique. L'architecte du bâtiment y voit quant à lui un avantage de continuité et de logique à son travail architectural et a ainsi tendance dans ce cas à s'impliquer davantage dans l'aménagement intérieur⁵⁵ [ANNEXE 4].

Face à ces avantages, les critiques sont malgré tout nombreuses, la première étant la faible fonctionnalité des mobiliers d'architectes en général. Le manque d'ergonomie et la monumentalité des banques d'information et de prêt réalisées par les architectes sont de la sorte quasi unanimement soulignés par les utilisateurs. Certaines bibliothèques, comme la médiathèque Marguerite Yourcenar située dans le 15^e arrondissement parisien, se voient même contraintes par la suite de remplacer leur banque de prêt retour réalisée par l'architecte du bâtiment. L'immutabilité des mobiliers créés, souvent fixés au sol ou dans les murs, est un autre reproche largement fait. Une réelle difficulté, voire une impossibilité, sauf à des coûts prohibitifs, à se réapprovisionner en cas de casse ou d'ajout de ce mobilier est de même avancée. Dans le cadre d'une nouvelle commande de mobilier, l'équipe de la BU des sciences de Grenoble a dû par exemple se résoudre à choisir un mobilier désassorti à celui d'origine puisque la reproduction de la couleur singulière choisie par l'architecte pour le mobilier de départ aurait été bien trop onéreuse. Cependant, cela surprend peu si l'on a conscience que, avant même ces éventuels coûts de réapprovisionnement, le prix d'un mobilier menuisé dépasse celui d'un mobilier standard : on estime ainsi que le premier représente un pourcentage de 10 à 15 % du coût des travaux HT là où le deuxième en représente 20 à 22 %. Enfin, du fait du droit moral de l'architecte sur sa création et sa pérennité, ou du droit des dessins et modèles qui le protège encore, une autorisation doit lui être nécessairement soumise si l'on souhaite par la suite adapter ou modifier les mobiliers et aménagements intérieurs créés, ce qui freine inévitablement l'évolutivité du mobilier et des aménagements, surtout si l'on essuie un refus de la part de l'architecte créateur. À la MLIS, Marc Givry, architecte qui collabore avec Mario Botta, veille ainsi au respect de l'intégrité de l'œuvre, aidé par les personnels de la bibliothèque qui « (...) signale[nt] ici une espagnolette bloquée ou une chaise Quinta cassée, là un affichage "sauvage", ou un choix de signalétique douteux. »⁵⁶ À la BMVR de Montpellier, Chemetov refuse de

⁵⁵ Cette implication peut même être excessive : « De manière générale, les architectes suivent avec une attention légitime les questions d'aménagement intérieur. Toutefois, certains architectes de renom, craignant de voir leur œuvre dénaturée, supervisent avec une vigilance excessive les moindres détails de l'ameublement, au détriment des usagers qui ont bien du mal à s'approprier un tant soit peu les lieux. » Sylvie Fayet, « Les constructions de bibliothèques municipales », *BBF*, n° 5, 1996, p. 8-13. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-05-0008-001>. Article consulté le 5 octobre 2013.

⁵⁶ Jean-François Carrez-Corral, « La maison du livre, de l'image et du son de Villeurbanne », *BBF*, n° 5, 1996, p. 14-18. On y lit encore : « Ce souci de ne pas laisser les lignes et les espaces du bâtiment disparaître, par inattention ou négligence, au profit d'une "fonctionnalité" de circonstance (entreposage incontrôlé de cartons ou documents en certains endroits), d'un culte de la plante verte envahissant les volumes ou d'une esthétique en contradiction avec celle du lieu

voir utilisé un autre mobilier que celui initialement prévu, notamment pour le réaménagement de certains espaces détournés de leur fonction initiale du fait de la présence massive d'étudiants. Dans les faits, certaines bibliothèques finissent donc par aller à l'encontre du droit de propriété intellectuelle de l'architecte ou du droit des dessins et modèles en ne lui demandant pas ou plus son autorisation pour faire évoluer son mobilier. Pour toutes ces raisons et aussi du fait que ce domaine a longtemps été l'exclusivité des bibliothécaires, les directeurs d'établissement préfèrent largement éviter que les architectes se chargent de la conception du mobilier. Si tel doit cependant être le cas, ils souhaitent alors une collaboration étroite avec eux afin d'obtenir un produit optimisé en termes de fonctionnalité et d'ergonomie.

La mission de conseil relative au choix du mobilier

Une autre mission peut être confiée à l'architecte du bâtiment, ou à un autre architecte : celle de conseil relative au choix du mobilier. Dans ce cas, l'architecte apporte ses conseils sur les formes, l'esthétique, les matériaux, les couleurs, l'implantation des mobiliers qui seront choisis. En garant de l'harmonie générale des lieux, il peut également recommander le rhabillage d'un mobilier spécialisé, faire des préconisations quant à la signalétique, s'opposer au choix d'une ligne de meubles, etc. Hélène Valotteau, dans son mémoire d'étude intitulé *Couleurs en bibliothèque : architecture, signalétique, esthétique*, rapporte ainsi qu'au SCD de Poitiers, l'architecte Philippe Bodin a refusé que la BISHA soit équipée par le fournisseur de mobilier USM car le travail du métal qu'il avait réalisé pour le reste du bâtiment ne pouvait s'harmoniser avec le chrome utilisé par ce fournisseur. Au final, c'est un mobilier totalement noir, avec des tables et chaises à piètement métallique, qui a été préféré. Dans une autre perspective, elle souligne le travail de collaboration effectué quant au choix des couleurs des sols et du mobilier par l'architecte et les bibliothécaires du centre Pierre Mendès-France au SCD de Paris 1⁵⁷. Cette participation de l'architecte au choix du mobilier, lorsqu'elle est bien entendue effective et réalisée en bonne entente avec les futurs utilisateurs, est très appréciée des bibliothécaires. Ces derniers reconnaissent en effet l'expertise esthétique et technique de l'architecte, sa connaissance et sa compréhension de l'espace, de la façon dont on le parcourt, de la manière dont la lumière va entrer dans le bâtiment. C'est lui encore qui va aider à l'obtention d'un « œil circulant », soit d'un champ de vision non obstrué par un rayonnage ou par un mobilier mal placé par exemple, ou plus généralement d'un « design global »⁵⁸.

2.3 Les nouveaux entrants

Preuve que le mobilier commence désormais à être considéré comme un sujet à part entière nécessitant des compétences et des savoir-faire particuliers, on

(dans le choix du mobilier par exemple), est un signe distinctif de la MLIS. (...) Il en va de même pour le mobilier : les pièces créées par Mario Botta (tables, chaises Quinta et Latonda) dictent l'acquisition d'une ligne de mobilier que l'on ne peut se permettre de dépareiller sans faute de goût. » <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-05-0014-002>. Article consulté le 5 octobre 2013.

⁵⁷ Hélène Valotteau, *op. cit.*, p. 23.

⁵⁸ Cité dans *Architecture et bibliothèque. 20 ans de constructions*, Stéphane Vial, dans son *Court traité du design*, définit le design global comme le savoir-faire qui cherche à accorder les usages et les postures avec la volumétrie, l'éclairage, l'acoustique, le mobilier, la signalétique.

assiste à la volonté croissante de confier la tâche du choix et de la disposition du mobilier à un tiers expert. Architectes d'intérieur (intégrés ou non à l'équipe de conception), agences de programmation ou aménageurs peuvent participer désormais d'une manière ou d'une autre à l'ameublement de la bibliothèque, voire obtiennent l'AMO pour le mobilier quand celle-ci est proposée. Dans cette démarche d'association à un tiers expert, la future médiathèque de Vitrolles a par exemple fait appel à l'agence de programmation ABCD pour la programmation du bâtiment mais aussi pour un programme d'aménagement intérieur. Dans le cadre de la construction de la nouvelle médiathèque de Créteil cette fois, une AMO pour le mobilier a été confiée à l'agence de conseils en aménagement Ligne et couleur, entreprise qui a également travaillé en ce sens avec la bibliothèque multimédia intercommunale Epinal-Golbey, la médiathèque Aimé Césaire de Blanzat ou la BU Robert de Sorbon de Reims. Même si cette AMO a nécessité un budget important (une mission AMO complète chez Ligne et couleur, pour une bibliothèque de 7000 m², coûte en moyenne entre 40 000 et 45 000 € HT⁵⁹) et une anticipation très en amont du projet (il fallut en effet demander dès le programme la séparation de la mission mobilier de la mission de conception du bâtiment tandis que le travail avec l'aménageur a été mené sur plusieurs années), la satisfaction du résultat obtenu est là : accompagnant l'équipe de direction de la bibliothèque dans le repérage des mobiliers, leur implantation comme la rédaction du cahier des charges, l'analyse des offres ou encore le suivi du marché et de son exécution, l'aménageur est ainsi parvenu à traduire efficacement les besoins et envies mobiliers et à permettre leur réalisation [ANNEXES 5 et 6].

Néanmoins, si cette expertise extérieure est très appréciable en termes de connaissances apportées, de gain de temps et d'argent permis, de résultat final, il conviendra de veiller à ce que l'expert n'impose pas sa vision du projet, voire qu'il ne se trouve pas au sein d'un conflit d'intérêt (Ligne et couleur est un fournisseur de mobilier et dispense des conseils en aménagement par exemple).

Les acteurs du mobilier sont donc, à l'image du mobilier qu'ils proposent en bibliothèque, de plus en plus diversifiés. Fournisseurs, architectes, tiers experts se partagent un marché concurrentiel et d'autant plus compliqué que cristallisant un certain nombre d'enjeux contradictoires.

3. LE MOBILIER AU CENTRE D'ENJEUX CONTRADICTOIRES

3.1 Fonctionnalité vs esthétique ?

Les bibliothécaires opposent souvent à regret, lorsqu'il s'agit de caractériser le mobilier en bibliothèque, fonctionnalité et esthétique, soit le caractère de ce qui répond à sa fonction, de ce qui convient à sa destination et ce qui est beau, artistique. Le mariage des deux, qui correspond en fait à la définition du design, semble un idéal si difficilement atteignable dans la réalité qu'ils préfèrent plutôt, dans le meilleur des cas, parler de compromis entre fonctionnalité et esthétique⁶⁰. Pourquoi une telle difficulté ?

⁵⁹ Ce coût est cependant presque identique pour une bibliothèque de 5000 m² puisque la diversité des tâches à effectuer et le temps de réflexion sont similaires.

⁶⁰ Sur l'alliance de l'utile et du beau en architecture : Marc Bédarida, « L'utile est-il le beau ? », *BBF*, n° 3, 2000, p. 27-30. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-03-0027-001>. Article consulté le 5 octobre 2013.

Fonctionnalité...

Le mobilier de bibliothèque doit, de l'avis de tous les professionnels, être fonctionnel. Le recours à un spécialiste bien choisi et l'attention portée aux matériaux qu'il utilise permettent d'ailleurs normalement de se prémunir de mauvaises surprises et d'obtenir un mobilier adapté à la fonction pour laquelle il a été conçu, léger et varié qui plus est. Plus encore, les meubles sélectionnés doivent être solides et supporter une utilisation intensive de la part d'utilisateurs parfois peu soigneux. Les rayonnages ne doivent par exemple subir ni déformations du fait du poids des documents qu'ils supportent ni être sensibles aux variations hygrométriques. Les tablettes doivent être facilement déplaçables au besoin alors que les sièges répondent logiquement à des critères de charge et de stabilité. Un entretien aisé des divers fauteuils, sièges, tables, rayonnages qui meubleront la bibliothèque constitue également un prérequis pour l'achat. La fonctionnalité du mobilier sera d'ailleurs encore accrue si celui-ci est d'utilisation souple, permet l'évolution des collections, l'intégration de nouveaux médias ou des réaménagements de l'espace, fait preuve en bref d'une certaine flexibilité. Un aspect important de la fonctionnalité réside encore dans l'ergonomie que nous avons déjà évoquée dans le cadre des diverses banques et des bureaux des bibliothécaires. Au final, comme le résumait très justement les auteurs de *The Library Renovation, Maintenance, and Construction Handbook*, la fonctionnalité est atteinte lorsque le mobilier rencontre les besoins et les attentes des utilisateurs (usagers et bibliothécaires).

S'il peut être entendu, ce besoin de fonctionnalité comporte cependant un risque de déshumanisation : à penser le mobilier en fonction des activités, des usages plutôt qu'en fonction des personnes, des êtres humains, la bibliothèque prend le risque de ne pas s'adresser à ceux à qui elle se destine ou dit se destiner pourtant. De plus, fonctionnalité n'est pas beauté, et beauté n'est pas fonctionnalité.

... vs esthétique

L'esthétique d'un meuble réside essentiellement dans sa forme, dans sa/ses matière(s) et dans sa couleur. Cependant, et ne serait-ce que parce que le qualificatif d'esthétique relève d'une perception subjective faisant que le mobilier ne sera de la sorte jamais unanimement apprécié, l'esthétique d'un meuble importe peu en soi. C'est plutôt la coordination du mobilier, sa cohérence avec le parti adopté pour le bâtiment dans lequel il s'inscrit qui prime. Dans le cas d'ajout de nouveaux mobiliers, deux approches ayant trait à l'esthétique semblent de ce fait possibles : l'une consistant à trouver un mobilier qui correspond le plus possible à l'existant et l'autre consistant à préférer un mobilier différent mais complémentaire (dans ses formes, ses couleurs ou ses matières). Dans une grande bibliothèque, la variation des styles de mobilier contribuera à créer des ambiances différentes, à individualiser certains espaces et amènera de la diversité. L'harmonie sera cependant bien entendu plus difficile à trouver si les formes et les couleurs sont énormément différenciées. Quoi qu'il en soit, confort, chaleur, harmonie, bien-être seront favorisés par la dimension esthétique des meubles sélectionnés.

Nous avons déjà évoqué quelques formes de mobilier lorsqu'il s'agissait de décrire les tables ou les sièges en bibliothèque. La variété et l'originalité des

formes aujourd'hui proposées (tables et chaises fleurs, chaises ours, chaises cœurs, *Sonic chair*...) contribuent particulièrement à adoucir les lignes traditionnellement horizontales et verticales des rayonnages comme du bâti.

Bois, métal, plastique, tissu ou (simili)cuir, etc., combinaison entre ces matières, constituent de leur côté autant de matériaux possibles et de sensations différentes ensuite pour le lecteur (le mobilier pourra être perçu lisse, rugueux...). Le style du meuble, ou quelquefois sa fonction initiale, déterminera l'utilisation d'un matériau : le bois est par exemple considéré comme chaleureux et traditionnel là où le métal serait empreint de froideur et de modernité, tandis qu'un siège de lecture sera souvent construit dans un matériau moins souple qu'un siège de détente. Quelques matériaux font cependant l'objet de controverses comme certaines espèces de bois exotiques ou en voie de disparition, ou le cuir. Mais les fournisseurs, du moins spécialisés, ne proposent généralement pas ce genre d'articles. En termes de perspectives et d'évolutions, on remarque que certains matériaux nouveaux entrent de plus en plus dans la composition des rayonnages : les panneaux de verre et les plaques de matériaux polymères translucides servent par exemple de plus en plus à la fabrication des tablettes de présentation en bout d'épi, ou des dos et des façades de rayonnages. Les polymères, plus légers, offrent il est vrai des coloris possiblement plus doux ou vifs et des polissages plus variés, tandis que la transparence permise participe de certains jeux de lumière. Les tables et chaises ne sont pas en reste quant à leur fabrication à partir de matériaux synthétiques : on pense ainsi aux plateaux de tables en verre coloré. Les banques de prêt et de renseignements commencent quant à elles, comme à la BU Saint Serge d'Angers, à être rétro-éclairées, d'une part pour renforcer la visibilité du service et d'autre part, dans le cas angevin, pour rappeler les dispositifs d'éclairage prévus derrière la paroi pour illuminer la nuit le bâtiment.

Bien choisir la couleur du mobilier pose davantage de difficultés. Faut-il obéir à cette tendance qui vise à croire que la couleur est synonyme de convivialité et de joie de vivre et qui consiste ainsi à l'utiliser parfois à outrance et sans cohérence ? Ne faut-il pas mieux se fonder sur la palette de couleurs présente à l'intérieur du bâtiment pour choisir celle de son mobilier ? En effet, la monotonie d'un intérieur blanc peut être cassée par un mobilier coloré⁶¹. À l'inverse, une palette de couleurs restreinte permet au regard de se reposer et d'obtenir une ambiance studieuse. D'un espace à l'autre, le jeu sur les couleurs du mobilier permet encore, surtout dans le cas de grands bâtiments, avec des salles de lecture non cloisonnées, la définition de ces espaces et des activités qui s'y tiendront. Loin des phénomènes de mode que constitue par exemple, à côté des « indémodables » noir et blanc, le choix des couleurs douces, claires et acidulées (vert anis, parme, rose, orangé), la couleur joue en fait un rôle bien plus essentiel : celui d'éclairer la lecture de l'espace et d'apporter une empreinte visuelle. Comme le souligne Hélène Valotteau, « la réflexion sur le choix de la couleur du mobilier, si elle n'est pas l'élément décisif de choix, n'est pas la moins importante. C'est à la fois l'élément concret le plus facile à déterminer et celui qui cristallise le plus les passions, les "coups de cœur" tout en reflétant les personnalités ». Et de poursuivre : « Deux tendances se dessinent et partagent les prestataires en deux groupes : ceux qui défendent le principe

⁶¹ Hélène Valotteau signale ainsi qu'à la BPI, afin d'égayer le violet et gris un peu triste mis en place par Jean-François Bodin en 2000, des bibliothécaires ont disposé par exemple des poufs multicolores face à l'accueil. *op. cit.*, p. 33. Sur l'aménagement évolutif des espaces de la BPI entre 2000 et 2008, on pourra lire : Sophie Danis, « La nouvelle BPI à l'usage : réaménagement des espaces et des collections, 2000-2008 », *BBF*, n° 4, 2008, p. 12-18. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0012-002#appelnote-15>. Article consulté le 11 octobre 2013.

d'une mise en valeur des collections, presque au détriment du mobilier qu'on doit "oublier", et ceux qui jouent des couleurs que peuvent apporter les rayonnages (dans l'ensemble ou par un savant jeu de tablettes de couleurs), fauteuils, luminaires, tables et chaises pour dynamiser l'ambiance de la bibliothèque. »⁶² Elle classe alors par exemple les fournisseurs Dubich Mobilier, BRM mobilier et BC Intérieur SARL dans ce qu'elle appelle « l'école du mobilier invisible » (où la couleur doit venir des livres et le mobilier, pour être durable, ne doit pas être trop coloré)⁶³ et montre alors comment, dans ce cas, la couleur pourra être apportée par touches par les accessoires des rayonnages et surtout par les tables, les assises et les luminaires, plus mobiles, faciles et moins onéreux à changer. Elle leur oppose les fournisseurs, davantage représentés en BM qu'en BU, dont les rayonnages sont volontairement plus visibles et participent à l'identité et à l'ambiance de la bibliothèque : SchlappMöbel France (qui a équipé le rez-de-chaussée et le premier étage de la bibliothèque parisienne Marguerite Duras et lui a fourni banques de prêt et chariots, le reste des lots mobilier ayant été attribués à BCI –deuxième et troisième étage- et à Ligne et couleur –tables, chaises, chauffeuses, guéridons, poufs, lampes⁶⁴-) et BRM mobilier.

Néanmoins, si l'esthétique du mobilier est fortement désirée, on constate que la procédure du « 1 % artistique » qui oblige les maîtres d'ouvrages publics à consacrer 1 % du coût de leurs constructions à la commande ou l'achat d'une ou plusieurs œuvres d'art originales n'est semble-t-il jamais consacrée à la création d'un mobilier original pour la bibliothèque⁶⁵. Les artistes créateurs de mobilier ne manquent pourtant pas : Kim Hamisky, John Angelo Benson, Guy de Rougemont, Ruth Francken, Olivier Urman, Carolyn Wittendal en sont notamment la preuve. Cependant, pour des raisons qui peuvent être que le mobilier a une vertu fonctionnelle dominante ou que le meuble d'artiste relève des arts décoratifs, moins valorisés que les Beaux-arts, le mobilier d'artistes (appelé parfois aussi *art design*) est clairement boudé en bibliothèque. La conséquence principale est évidemment un manque de singularité, une tendance à l'uniformisation dans la proposition de mobiliers faite aux utilisateurs.

On le voit, le besoin de fonctionnalité et d'esthétique pour le mobilier de bibliothèque est tel que seuls des designers sont ou plutôt seraient à même de pouvoir y répondre. Or, il semble qu'ils n'occupent pas aujourd'hui, du moins en France⁶⁶, la place qui devrait être la leur dans la conception d'un mobilier renouvelé par les usages.

⁶² Hélène Valotteau, *op. cit.*, p. 27-28.

⁶³ Cette réflexion est partagée par François et Jacques Riva : « Cependant, là où l'œil se pose longtemps, il vaut mieux éviter les couleurs fortes ; pour les grandes surfaces, il est préférable de rester sobre : la couleur doit être réservée aux héros du site que sont les documents ; le mobilier ne doit pas les concurrencer, mais les mettre en valeur. » François et Jacques Riva, *op. cit.*

⁶⁴ Pour ce dernier lot, le premier critère de sélection retenu était les couleurs qui devaient apporter, par leur vivacité et leur complémentarité à la couleur aubergine des murs et des banques de prêt, du dynamisme aux espaces. S'y sont adjoints des critères de durabilité des matériaux et de facilité d'entretien.

⁶⁵ <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Arts-plastiques/Soutiens-aux-arts-plastiques/1-artistique>. Site consulté le 11 octobre 2013.

⁶⁶ Un exemple étranger intéressant : le travail effectué par le designer Michel Dallaire sur le design du mobilier de la Grande Bibliothèque de Montréal. Se reporter à *Architectures de la connaissance au Québec*, p. 47 à 50.

3.2 Modularité et flexibilité vs normes et contraintes ?

Un autre couple d'oppositions apparaît lorsque l'on s'intéresse au mobilier en bibliothèque : celui de la modularité et de la flexibilité face à celui des normes et des contraintes.

Modularité et flexibilité...

Le mobilier constitue un investissement à long terme, et cela d'autant plus en ces temps de réduction des dépenses publiques. Or, les usages qu'il accompagne tout comme la répartition des espaces évoluent au fil du temps. Aussi, pour éviter une certaine obsolescence du mobilier, le caractère évolutif de ce dernier est-il fortement souhaité. La visée de cette évolutivité passe en particulier par des exigences en termes de modularité et de flexibilité, soit à chaque fois d'adaptation aux circonstances particulières.

Le mobilier est meuble par définition. Néanmoins, cette mobilité peut être favorisée de diverses manières : un mobilier avec une certaine unité au niveau des couleurs, des matières ou des formes choisies, même s'il a pour inconvénient majeur d'homogénéiser et de banaliser les espaces⁶⁷, pourra par exemple facilement s'utiliser ailleurs et autrement, à la condition bien entendu qu'il soit accueilli sur un sol libre ; des éléments de mobilier non fixés au mur ou au sol⁶⁸ et sécables évolueront également plus aisément dans l'avenir ; un mobilier léger et non volumineux sera plus facilement déplaçable ; etc. Cependant, cette mobilité est aujourd'hui de plus en plus encouragée par l'adoption de mobiliers sur roulettes. La bibliothèque parisienne Louise Michel, qui évolue globalement vers toujours moins de meubles pour toujours plus d'espace de circulation, a par exemple pris ce parti de la mobilité et de la modularité dans son espace adultes en plaçant des rayonnages sur pieds le long des murs, et des meubles et rayonnages bas sur roulettes au centre de l'espace (figures 4 et 5). Ce choix est apprécié au point que l'équipe de la bibliothèque regrette d'ailleurs la présence des quelques meubles non déplaçables : les meubles de présentation avec leur lampe reliée qui plus est à une prise électrique, le meuble à périodiques servant de frontière entre l'espace adultes et l'espace enfants et le meuble recevant les romans graphiques et les comics ne sont ainsi pas modulables dans l'espace selon les besoins. La nouvelle médiathèque de Moulins Communauté a également choisi des rayonnages sur roulettes au centre de ses espaces. A la BU de Lyon 1, dans l'espace « quartier libre » consacré à une offre documentaire de loisir, là encore les rayonnages sur roulettes au centre de l'espace permettent de le réaménager en cas de manifestations exceptionnelles (figure 6). L'aménagement du hall est d'ailleurs

⁶⁷ La flexibilité possède les mêmes inconvénients selon Marc Germain et Marion Lorius : « Cependant, s'il y a un avantage dans la flexibilité, car elle offre une possibilité d'évolution, il y a aussi un inconvénient, la banalisation des espaces, qui deviennent homogènes, anonymes. Entre avantage et inconvénient, il faut donc trouver un compromis. Sous cet angle, les BMVR sont des illustrations intéressantes. La conception dominante de leurs espaces intérieurs destinés au public est celle de plateaux, libres de tout mur, à l'exception de ceux de quelques espaces spécifiques (heure du conte...), des circulations verticales, des gaines techniques et bien sûr des façades. Mais bon nombre de ces plateaux disposent aussi de mobiliers intégrés : des cloisons séparatives, des garde-corps... ont été transformés en étagères. De tels dispositifs se retrouvent dans un grand nombre de projets : Montpellier, Poitiers, Limoges, etc., nous ne les citerons pas tous. Ces dispositions permettent de qualifier les espaces, par exemple en traitant ce mobilier intégré en bois, et d'éviter ainsi une complète banalisation. » Marc Germain, Marion Lorius, « Architectures des bibliothèques municipales à vocation régionale », *BBF*, n° 3, 2000, p. 39-48. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-03-0039-003>. Consulté le 15 octobre 2013.

⁶⁸ Au Rolex Learning Center, le mobilier est étonnamment (pour une bibliothèque aussi récente et louée) fixé au sol et inamovible : hormis les « Compactus » en magasin, les étagères sont effectivement fixées et éclairées au sol.

également modulable et peut accueillir des expositions temporaires ou des démonstrations, des spectacles, etc. Dans les salles, les tables de différentes tailles permettent aussi une grande modularité et sont, avec les fauteuils, régulièrement déplacés par les étudiants qui se sont par conséquent véritablement approprié l'espace. Cette modularité autorise donc le public à intervenir dans la disposition du mobilier en même temps qu'elle encourage la polyvalence des surfaces.



Figures 4 et 5 : photographies : rayonnages sur roulettes et rayonnages fixes ; meubles à BD sur roulettes à la bibliothèque Louise Michel (© Carole Gasnier)



Figure 6 : photographie de rayonnages sur roulettes et rayonnages fixes dans l'espace « quartier libre » de la BU Lyon 1 (© Carole Gasnier)

Les collections et les supports évoluant aussi fortement, la flexibilité du mobilier est également convoitée de ce côté-là⁶⁹. Pour brosser à grands traits les évolutions les plus visibles actuellement, les collections vont ainsi se dématérialisant, se rassemblant par thématiques plutôt que par supports, tandis que le CD et le DVD tendent à disparaître et que le livre numérique fait peu à peu son apparition. Quel avenir dans ce cas pour les rayonnages, les bacs à CD ou DVD ? Quel mobilier pour accueillir la présentation d'ouvrages numériques et plus généralement les nouvelles technologies à venir ? La réponse à ces questions étant délicate, les bibliothèques préfèrent prévoir des mobiliers flexibles, adaptables aux diverses évolutions mais néanmoins réversibles, plutôt qu'opérer des choix

⁶⁹ A la médiathèque de Saint-Jean de Védas, « La capacité initialement prévue était d'environ 45 000 documents (tous supports confondus). Au bout de quelques années, il a néanmoins été nécessaire d'ajouter divers éléments : des bacs à disques, des bacs à BD et des bacs à albums pour les enfants, et aussi quelques travées d'étagères de livres. Inversement, certains éléments du mobilier se sont révélés de moins en moins utiles, et ont été démontés, comme le meuble abritant la cabine téléphonique rendue obsolète par la multiplication des téléphones portables ; ses éléments ont servi à compléter du mobilier pour les documents. » Pascal Wagner, « Mise en espace des collections dans une médiathèque : quels partis pour quels effets ? », *BBF*, n° 4, 2008, p. 44-49. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0044-008>. Article consulté le 15 octobre 2013.

définitifs. Du fait de la controverse autour de la wifi, le retour des câblages est par exemple aujourd'hui de plus en plus prévu, pas toujours avec suffisamment d'ampleur cependant⁷⁰. Or, si le mobilier doit absolument survivre à la technologie, le choix d'une table électrifiée et munie de blocs de prises électriques ou réseaux plutôt qu'une simple table placée à côté de prises en nombre suffisant n'est pas un choix complètement évident. De la même manière, pour le passage des câbles, une boîte vissée sous une table qui pourra ensuite être ôtée sans dommages visibles semble valoir mieux qu'un trou effectué dans cette même table. La médiathèque Lucie Aubrac de Vénissieux possède d'ailleurs ce genre de tables trouées devenues aujourd'hui totalement inesthétiques.

Acquérir un mobilier modulable, flexible semble donc aujourd'hui un souhait unanimement partagé. Néanmoins, reste à évaluer dans quelle mesure cette mobilité du mobilier est réellement exploitée ou même acceptée dans les faits. En effet, les usagers intériorisant et devançant souvent les interdictions (dans quelle mesure pourrait-on déplacer un meuble dans un endroit où les documents sont particulièrement bien rangés et classés ?)⁷¹, et les bibliothécaires n'étant pas toujours ouverts aux changements et aux expérimentations (peut-on accepter le déplacement d'un meuble dont on a choisi l'emplacement avec soin ?), il serait pertinent d'apprécier jusqu'à quel point cette souplesse désirée du mobilier est véritablement utilisée et admise. « La position dans l'espace peut aussi signifier que l'objet est statique, amovible ou mobile : des tables, légères, mais parfaitement alignées, dans le prolongement de rayonnages, eux-mêmes alignés, le long d'une façade ou d'une circulation, seront fixes. De même, un canapé adossé à une cloison sera moins amovible que s'il est situé au centre d'une pièce ; ce sera la même chose pour une table entourée de sièges, placée dans une alcôve ou "coincée" entre deux piliers. Des chauffeuses, éparpillées le long d'une façade, seront considérées comme déplaçables au gré des lecteurs, etc. Dans une bibliothèque, la mobilité sera l'apanage des lecteurs. Le caractère amovible des mobiliers sera, en revanche, la condition nécessaire à l'évolutivité des organisations. »⁷² Aussi, à partir de quand un détournement d'usage n'est plus considéré comme tel ? est une question à laquelle il serait bon que les bibliothécaires acceptent de répondre. D'une bibliothèque à l'autre, voire d'un bibliothécaire à l'autre, on acceptera ou pas que des adolescents s'assoient sur des chaises destinées aux enfants, que deux personnes partagent une chauffeuse individuelle, qu'un usager déplace un fauteuil pour consulter un ordinateur à côté d'un autre usager, qu'une *Sonic chair* soit utilisée pour y lire un livre sans écouter la moindre musique, etc. Céline Leclaire met ainsi en avant le caractère immobile des bibliothèques. Citant Anne-Marie

⁷⁰ François et Jacques Riva notaient à ce sujet : « Les réseaux doivent être suffisants et opérationnels à l'ouverture, mais assez riches pour permettre, à moyen terme, la flexibilité sans transformations ; le coût d'investissement est donc plus élevé. Ils doivent encore avoir une capacité d'extension, à plus long terme. L'expérience montre qu'on n'attache jamais assez d'importance à l'enjeu que représentent ces équipements. Le dessin de la distribution des alimentations qui vont desservir les postes des lecteurs est stratégique ; il doit répondre aux préconisations du projet VDI (voix, données, images), s'articuler avec les scénarios d'implantation des mobiliers, eux-mêmes réajustés en fonction de la faisabilité des passages de gaines (plinthes, goulottes, chemins de câbles). » François et Jacques Riva, *op. cit.*

⁷¹ Céline Leclaire écrit à propos du désordre en bibliothèque : « Il en va de même pour le mobilier : une femme traverse la pièce avec une poussette. A un tournant, elle heurte une chaise qu'elle remet en place ensuite. Dans une autre bibliothèque, un homme studieux s'est levé d'une table de travail et s'est éloigné lentement après avoir remis sa chaise d'équerre. Il ne s'agissait pas de ranger la chaise, c'est-à-dire de lui faire retrouver sa position initiale, mais de préserver un alignement. Enfin, on ne "dérange" pas un lecteur dans sa lecture, et bien souvent, par une règle tacite, il est assuré de retrouver "sa" place s'il se lève pour aller chercher un document. Autrefois même, cette place lui était officiellement assignée, et on lui attribuait un numéro. Cela se fait encore dans certaines salles d'étude : l'ordre des livres fait écho à l'ordre des lecteurs. On range les lecteurs comme on range les livres. » Céline Leclaire, *op. cit.*, p. 23.

⁷² François et Jacques Riva, *op. cit.*

Bertrand pour qui « il (...) semble que ce statut [de l'immobilité] naît de deux sources : la bibliothèque est un lieu de stockage, d'amoncellement, de préservation, de conservation ; elle est aussi le lieu où les morts nous parlent encore, le lieu du lien (un des lieux du lien) entre morts et vivants. Cette immobilité est à la fois permanence et lien, mémoire et transmission »⁷³, elle démontre que les signes de mouvement sont souvent cantonnés à l'extérieur ou isolés (local à poussettes, etc.), interdits (course entre les rayonnages, etc.) et observe qu'à certains moments, aucun lecteur ne bouge.

Comment dès lors ne pas sombrer dans un certain immobilisme, et ce d'autant plus quand des normes et des contraintes viennent mettre à mal des velléités de modularité et de flexibilité ?

... vs normes et contraintes

Mobilier et aménagement intérieur d'une bibliothèque sont régis par un certain nombre de normes et contraintes qui vont parfois à l'encontre des exigences précitées de flexibilité et de modularité.

Les bibliothèques sont ainsi des ERP et doivent répondre à ce titre à un certain nombre de dispositions. Pour les ERP de première à quatrième catégorie, des normes d'accessibilité et de sécurité contre les incendies et la panique ayant trait aux aménagements intérieurs, à la décoration et au mobilier existent tandis que seuls les aménagements intérieurs des ERP de cinquième catégorie sont concernés par des dispositions de même type. On se référera pour plus de détails aux textes de référence que constituent les articles L 123-1 et suivants⁷⁴, R 123-1 et suivants⁷⁵ et R 152-6 et 7⁷⁶ du Code de la construction et de l'habitat ; les articles R 111-1 et suivants⁷⁷ du Code de l'urbanisme ; les arrêtés du 25 juin 1980 modifié⁷⁸, du 22 juin 1990 modifié⁷⁹ et du 21 novembre 2011⁸⁰. L'article AM 15 dispose par exemple que « le gros mobilier, l'agencement principal, les stands et les aménagements de planchers légers en superstructures, situés dans les locaux et les dégagements, doivent être en matériaux de catégorie M3. Ces dispositions ne

⁷³ Anne-Marie Bertrand, « La bibliothèque immobile », *Revue de la BnF*, n° 15, 2003, p. 27-29, cité par Céline Leclair, *op. cit.*, p. 21.

⁷⁴

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006824248&cidTexte=LEGITEXT000006074096&dateTexte=20100113&oldAction=rechCodeArticle>. Site consulté le 1^{er} novembre 2013.

⁷⁵

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006896088&cidTexte=LEGITEXT000006074096&dateTexte=20100113&oldAction=rechCodeArticle>. Site consulté le 1^{er} novembre 2013.

⁷⁶

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006896088&cidTexte=LEGITEXT000006074096&dateTexte=20100113&oldAction=rechCodeArticle>. Site consulté le 1^{er} novembre 2013.

⁷⁷

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006816933&cidTexte=LEGITEXT000006074075&dateTexte=20100113&oldAction=rechCodeArticle>. Site consulté le 1^{er} novembre 2013.

⁷⁸

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000290033&fastPos=1&fastReqId=1543496474&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>. Site consulté le 1^{er} novembre 2013.

⁷⁹

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19900826&numTexte=&pageDebut=10408&pageFin=. Site consulté le 1^{er} novembre 2013.

⁸⁰

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20111202&numTexte=9&pageDebut=20351&pageFin=20352. Site consulté le 1^{er} novembre 2013.

concernent pas le mobilier courant, pour lequel aucune exigence n'est imposée. » Autre exemple, l'article AM 18 sur les rangées de sièges dispose quant à lui dans son premier paragraphe que « les matériaux constituant les sièges non rembourrés et les structures de sièges rembourrés doivent être de catégorie M3. Toutefois, les matériaux bois ou dérivés du bois d'une épaisseur égale ou supérieure à 9 mm sont acceptés. Les sièges rembourrés doivent satisfaire aux deux critères définis dans l'instruction technique relative au comportement au feu des sièges rembourrés. L'enveloppe recouvrant le rembourrage doit toujours être maintenue bien close et en bon état. Son entretien doit être effectué suivant les prescriptions d'une fiche technique fournie à l'exploitant par le fabricant. Son remplacement ne doit pas affecter le comportement au feu du siège. »

À côté de ces dispositions relevant de la sécurité des biens et des personnes, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées⁸¹ ordonne notamment un ajustement du mobilier et de l'aménagement de l'espace pour permettre l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite. L'article 5 de l'arrêté du 1^{er} août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création⁸² dispose que « (...) les banques d'accueil doivent être utilisables par une personne en position "debout" comme en position "assis" et permettre la communication visuelle entre les usagers et le personnel. Lorsque des usages tels que lire, écrire, utiliser un clavier sont requis, une partie au moins de l'équipement doit présenter les caractéristiques suivantes : une hauteur maximale de 0,80 m ; un vide en partie inférieure d'au moins 0,30 m de profondeur, 0,60 m de largeur et 0,70 m de hauteur permettant le passage des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant. Lorsque l'accueil est sonorisé, il doit être équipé d'un système de transmission du signal acoustique par induction magnétique, signalé par un pictogramme. Les postes d'accueil doivent comporter un dispositif d'éclairage répondant aux exigences définies à l'article 14. » L'article 11 de ce même arrêté dispose que « (...) les équipements et le mobilier doivent être repérables grâce notamment à un éclairage particulier ou à un contraste visuel » et qu'« (...) au droit de tout équipement, mobilier, dispositif de commande et de service, doit exister un espace d'usage (...). Un équipement ou un élément de mobilier au moins par groupe d'équipements ou d'éléments de mobilier doit être utilisable par une personne en position "debout" comme en position "assis". Pour être utilisable en position "assis", cet équipement ou élément de mobilier doit comporter une partie présentant les caractéristiques suivantes : a) Hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m pour une commande manuelle ainsi que pour les dispositifs ayant trait à la sécurité des personnes et non réservés à l'usage exclusif du personnel ; b) Hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m pour les fonctions nécessitant de voir, entendre, parler ; c) Hauteur maximale de 0,80 m et vide en partie inférieure d'au moins 0,30 m de profondeur, 0,60 m de largeur et 0,70 m de hauteur pour permettre le passage des pieds et des genoux d'une personne en

⁸¹<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000809647&fastPos=1&fastReqId=2074768173&categorieLien=cid>. Site consulté le 1^{er} novembre 2013.

⁸²

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000821682&dateTexte=&categorieLien=id>. Site consulté le 2 novembre 2013.

fauteuil roulant, dans le cas de lavabos et de guichets d'information ou de vente manuelle et lorsque des usages tels que lire, écrire, utiliser un clavier sont requis. (...) » Pour résumer, l'accessibilité pour tous implique a minima d'ici le 1^{er} janvier 2015⁸³ des banques et des tables adaptées (avec un espace vide de 30 cm de profondeur x 60 cm de largeur x 80 cm de hauteur), des rayonnages de hauteur adéquate (entre 30-50 cm de hauteur minimum et 1,40-1,50 m de hauteur maximum), une largeur d'allée de 1,40-1,50 m pour le passage d'un fauteuil (mais de 2,10 m à 2,40 m pour permettre à deux fauteuils roulants de pouvoir se croiser).

Le mobilier et l'aménagement intérieur sont également réglementés, notamment pour les espaces internes, par le Code du travail⁸⁴.

Enfin, pour répondre à des exigences de qualité, de sécurité, ou de respect de l'environnement, tant au niveau des matériaux que des modes de fabrication, des normes et labels de qualité ont été mis en place : NF environnement, NF collectivités, NF éducation, certifications ISO, PEFC, etc. Ces normes et labels constituent indéniablement des gages de sérieux et de qualité mais relèvent aussi d'une démarche commerciale, certains étant facultatifs et constituant de la sorte des outils de communication et de marketing pour les fournisseurs.

Le mobilier tente donc d'obéir à plusieurs injonctions paradoxales : il doit être fonctionnel mais esthétique, flexible et modulable mais répondre à des normes et des contraintes. Une manière de dépasser ces contradictions semble cependant résider dans le mariage du mobilier avec l'aménagement intérieur, ceci dans le but de parvenir à une intéressante mise en scène générale des espaces.

3.3 Mobilier et aménagement intérieur : un mariage de raison pour une mise en scène générale des espaces

Penser le mobilier indépendamment de l'aménagement intérieur et même de l'architecture paraît impossible. En effet, l'architecture et l'aménagement intérieur se renforcent l'un l'autre ou le devraient⁸⁵. La structure porteuse, la trame technique, la hauteur sous plafond ou encore la lumière et l'éclairage⁸⁶ constituent autant de contraintes potentielles de l'architecture sur l'aménagement : l'implantation des rayonnages, des places électrifiées, l'ambiance, le confort de lecture sont directement impactés par ces considérations d'ordre architectural. A *contrario*, les exigences de flexibilité et les impératifs d'accessibilité précités contraignent l'architecture. À cette alliance forcée entre architecture et aménagement intérieur s'ajoute en outre celle du mobilier et de l'aménagement

⁸³ Pour les dates à retenir, on pourra encore se référer au décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000819417&dateTexte=&categorieLien=id/>. Site consulté le 2 novembre 2013.

⁸⁴ Voir en particulier la section consacrée à l'aménagement des lieux et des postes de travail : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000018532470&idSectionTA=LEGISCTA000018532472&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20131102>. Site consulté le 2 novembre 2013.

⁸⁵ Sylvie Fayet note ainsi une contradiction entre architecture et mobilier : « On retrouve ici la contradiction déjà mentionnée : on veut une bibliothèque vitrée, décloisonnée, transparente, mais on garde la nostalgie d'espaces plus intimes. C'est à l'aménagement intérieur qu'il incombe souvent de résoudre cette contradiction : par le choix des couleurs et des matériaux, par la disposition du mobilier, on recrée des niches, on délimite des coins, on suggère des espaces personnels. Bref, après avoir affirmé, dès la façade et l'entrée, le caractère public et collectif de la bibliothèque, on s'attache à ce que chacun puisse y reconstituer un espace individuel et privatif. » Sylvie Fayet, *op. cit.*

⁸⁶ Voir Philippe Cantié, François Lebertois, Luc Lupone, Cécile Röthlin, « La lumière dans les bibliothèques », *BBF*, n° 1, 2007, p. 42-50. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-01-0042-007>. Site consulté le 2 novembre 2013.

intérieur. Le mobilier contribue en effet à redimensionner les espaces, à identifier les sections, à caractériser les collections ou à adoucir l'orthogonalité des salles. Son implantation, qui induit les usages, fait d'ailleurs l'objet de nombreuses recommandations fonctionnelles et esthétiques : par exemple, des travées de rayonnages perpendiculaires aux baies vitrées favoriseront l'entrée de la lumière naturelle ; une banque de prêt retour ou d'inscription se positionnera à droite de l'entrée de la bibliothèque, en fonction des files d'attente ; les automates de prêt et de retour se placeront plutôt vers la sortie, à proximité du personnel qui pourra aider en cas de problème d'utilisation... Les conseils abondent une fois encore. Ils oublient néanmoins la plupart du temps que le mobilier ne définit pas à lui seul un aménagement intérieur.

L'aménagement est en effet un problème global qui n'est cependant pas encore véritablement abordé comme tel en bibliothèque. « (...) Il reste encore des chantiers à ouvrir ; (...) une attention plus grande, différente aussi, aux aménagements intérieurs. C'est sans doute d'ailleurs un des grands chantiers de réflexion collective à développer dans les années à venir dans les bibliothèques. Il y a actuellement un contraste très fort entre les outils d'élaboration du projet de bâtiment (...), et les outils, ou l'absence d'outils partagés plutôt, pour tout ce qui concerne l'aménagement intérieur » soulignait Marc Germain⁸⁷, architecte conseil au SLL. Le mobilier entre en résonance avec l'acoustique (un mobilier mal conçu peut être source de nuisances sonores)⁸⁸, la signalétique (les rayonnages lui servent de support), les couleurs, la lumière... et contribue de la sorte plus généralement à ce qu'il conviendrait de nommer la scénographie, la mise en scène des espaces. Ce souhait de mettre en valeur les espaces, les collections, les services, de proposer un parcours attractif au public, grâce à une scénographie d'ensemble, commence d'ailleurs à s'exprimer en bibliothèque. À l'instar de ce qui se fait depuis longtemps dans certains établissements culturels comme les musées, les grandes bibliothèques qui se construisent actuellement (à Brest ou Caen la mer par exemple)⁸⁹ ont le souci de penser les espaces dans cette dimension scénographique et en attendent des retombées en termes de cohérence, de continuité, d'harmonie, d'image. Mobilier, aménagement intérieur et architecture sont donc interdépendants et répondent à des problématiques identiques pensées cependant à des échelles différentes. Partant de là, la proposition de mise en scène générale des espaces qui s'esquisse aujourd'hui semble une réponse intéressante à un éclatement initial des compétences et permet de rejoindre la problématique centrale qui vise à partir d'abord de l'utilisateur et de ses besoins, finalement eux-mêmes mis en scène, au même titre que les documents qui leur sont destinés. La configuration des espaces proposée par les bibliothèques met effectivement en scène les usagers, qui acceptent ou non d'effectuer les gestes qu'elle sous-tend, tandis que les documents participent également à ce qui pourrait être une forme de tableau d'ensemble.

⁸⁷ « L'architecture des bibliothèques en France, standardisation ou inventivité ? », dans *Bibliothèques en Limousin. 24 ans de constructions*, pages 25-26.

⁸⁸ Se reporter au chapitre écrit par Gérard Le Goff consacré « L'acoustique des bâtiments » dans *Bibliothèques d'aujourd'hui. A la conquête de nouveaux espaces* et plus particulièrement à la page 317.

⁸⁹ Pour un exemple plus ancien : Christine Bourrus, « Une mise en scène de collections : la médiathèque du Val-d'Europe », *BBF*, n° 4, 2008, p. 38-42. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0038-007>. Article consulté le 2 novembre 2013.

Ainsi, au terme de cette première partie, avons-nous décrit le mobilier ou plutôt les mobiliers présents en bibliothèque, les acteurs qu'ils mobilisent et les enjeux contradictoires qui le traversent. Nous avons également pu nous rendre compte que les conseils et préconisations édictés par les bibliothécaires à destination des autres bibliothécaires abondent quand il s'agit de traiter des besoins quantitatifs en mobilier d'une bibliothèque, des critères de sélection des mobiliers ou des règles générales d'implantation de ces derniers. *A contrario*, presque aucun écrit ne formalise le déroulé chronologique des différentes opérations à mener, les relations à établir avec les divers partenaires du projet, les nécessaires compétences à développer, les démarches à ne pas oublier si l'on souhaite réussir son projet d'aménagement et d'ameublement. Ce besoin de formalisation existe pourtant et s'exprime notamment chez ceux qui ne peuvent confier les diverses tâches liées à l'aménagement de leur bibliothèque aux tiers experts dont nous avons précédemment parlé ou qui déplorent, *a posteriori*, des ratés ou un certain manque d'originalité dans le dit aménagement. « Une production d'idées n'a de sens que si quelqu'un s'en empare ensuite véritablement. Or, en dépit de ce qu'ils en disent, les architectes ne s'intéressent que très peu à ces enjeux [du troisième lieu...]. Le problème est souvent ramené à celui très réducteur des aménagements intérieurs, quand ce n'est pas à celui du mobilier. De fait, à peu près personne dans la conception des équipements publics n'a développé de véritables compétences dans ce que j'appellerais la conception globale des espaces, qui devrait déterminer pour moi une orchestration des différents lots techniques, y compris mobiliers, équipements et signalétiques. Ni les concepteurs ni les maîtres d'ouvrage » déplorait Pierre Franqueville.⁹⁰ Nourri des expériences et pratiques récoltées dans le cadre de la rédaction de ce mémoire comme du regret précédemment énoncé, aussi allons-nous souligner désormais comment le bibliothécaire peut devenir le véritable chef d'orchestre de l'espace de la bibliothèque, le défenseur de la cause générale de l'aménagement intérieur.

⁹⁰ « La bibliothèque ou l'enjeu de l'urbanité », dans *Architecture et bibliothèque. 20 ans de constructions*, p. 20-21.

II. LE RÔLE DU BIBLIOTHÉCAIRE DANS L'AMÉNAGEMENT ET L'AMEUBLEMENT DES ESPACES D'UNE BIBLIOTHÈQUE DE LECTURE PUBLIQUE

1. EN AMONT DU PROJET : UNE ANTICIPATION NECESSAIRE

La réussite d'un projet d'ameublement réside notamment dans la capacité du bibliothécaire à anticiper suffisamment tôt celui-ci. Nous allons donc décrire les étapes qu'il devrait suivre de façon chronologique.

1.1 Établir le PSCES, document stratégique

Le décret n° 2010-767 du 7 juillet 2010 relatif au concours particulier de la dotation générale de décentralisation relatif aux bibliothèques municipales et aux bibliothèques départementales de prêt⁹¹, complété par la circulaire d'application du 17 février 2011⁹², rend obligatoire pour toute demande de financement d'un projet d'investissement (et l'aménagement mobilier en est un) la rédaction d'un PSCES. Provenant des musées, il s'agit d'un outil de gouvernance et de pilotage stratégique qui permet également au bibliothécaire d'une part de motiver le projet d'aménagement ou de réaménagement de la bibliothèque et, d'autre part, de s'affirmer comme un véritable acteur culturel. Ce document de formalisation de ses arguments en faveur du projet de construction, de réhabilitation ou d'extension à destination notamment des décideurs (élu, DGS...) sert d'aide à la décision mais aussi aux premières études de faisabilité et de programmation. Aussi ne doit-il pas être négligé.

Le PSCES doit faire en premier lieu le bilan de l'existant en répondant aux questions suivantes : quelle place la bibliothèque occupe(ra) dans la collectivité (du point de vue urbain, social et culturel) ? A quels publics s'adresse(ra)-t-elle ? Quels partenariats ont-été établis ou seront à établir ? Quelles collections et quels services sont ou seront proposés ? Pour quels budgets ? L'enjeu ne réside pas tant dans le pointage des points positifs que dans celui des manques de l'organisation actuelle (du fait de l'évolution des services, des publics, des compétences, etc.) qui motivent la mise en place du projet de réaménagement, de construction ou de réorganisation du service au public. Ce document esquisse dans un deuxième temps les perspectives d'amélioration de l'existant (en termes de fréquentations, d'objectifs culturels, sociaux, etc.) notamment au regard des nouveaux services proposés. Véritable document d'opportunité, le PSCES contient dans un troisième temps des arguments enchâssant la politique culturelle de la bibliothèque dans

91

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0B3A1F5C6C789C1D56D20BB37A3466B2.tpdjo15v_3?cidTexte=JORFTEXT000022451384&categorieLien=id. Le décret a été en partie révisé par le décret n° 2012-717 du 7 mai 2012 relatif aux dotations de l'État aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025825615&categorieLien=id>. Sites consultés le 15 novembre 2013.

⁹² http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/02/cir_32543.pdf. Site consulté le 15 novembre 2013.

celle, plus globale, de la collectivité dont elle relève. Dans un dernier temps, des estimations quant aux coûts de réalisation sont bienvenus.

Comment dès lors établir concrètement le PSCES ou du moins un pré-PSCES ? La rédaction de ce document suppose un travail de collaboration, en interne comme en externe. Les collègues d'autres collectivités ayant réalisé des projets similaires, le conseiller livre et lecture de la DRAC et/ou le directeur de la BDP dont relève la bibliothèque, les statistiques nationales et régionales mises à disposition sur le site de l'observatoire de la lecture publique⁹³ constituent en effet des aides précieuses à l'élaboration du document. Dans cette optique, la BDP des Landes a ainsi élaboré, avant même la mise en place d'un guide pratique sur l'aménagement d'une bibliothèque⁹⁴, une grille de questions à destination des élus afin de les aider dans l'élaboration de leur projet de lecture publique. « L'aménagement de l'espace reflète toujours le projet de lecture du bibliothécaire avec ses caractéristiques dominantes : surveiller son public, lui permettre d'être autonome, lui proposer des parcours labyrinthiques, le guider d'un bout à l'autre, mettre des obstacles sur ses chemins familiers pour qu'il les contourne ou les utilise [...] À chaque fonction du projet de lecture correspond un mobilier, pour se distraire, chercher, se documenter, s'informer, rencontrer les autres » écrivait Brigitte Richer⁹⁵. Refusant d'offrir aux élus des formules toutes faites, des conseils pratiques *ex nihilo* quant à l'aménagement de leur bibliothèque, le document proposé par la BDP des Landes conditionne le subventionnement et sert en fait de base à la concertation et au travail sur l'aménagement [ANNEXE 7].

Néanmoins, si l'obligation d'établir le PSCES en amont de tout projet d'aménagement ou d'ameublement est bien comprise et intégrée, l'expression des besoins en termes de mobilier et d'aménagement intérieur dans ce même document reste rare. Le ministère de la Culture et de la Communication travaille actuellement à l'élaboration d'une fiche pratique destinée aux conseillers livre et lecture et aux bibliothécaires qui favoriserait précisément cette anticipation des problématiques du mobilier et de l'aménagement intérieur dès le PSCES. Même si cette fiche n'est qu'à l'état de réflexion, elle souligne le besoin de formalisation en ce domaine comme celui de l'anticipation. Qu'est-ce que le mobilier et l'aménagement intérieur et pourquoi s'y intéresser dès l'émergence d'un projet de construction, de réhabilitation ou d'extension d'une bibliothèque ? Qu'écrire dans le PSCES pour que l'accent soit mis sur l'aménagement intérieur et le mobilier ?

⁹³ http://www.observatoirelecturepublique.fr/observatoire_de_la_lecture_publique_web/. Site consulté le 15 novembre 2013.

⁹⁴ La mise en place d'un guide pratique sur l'aménagement d'une bibliothèque est courante en BDP. Pour s'en convaincre, on pourra, entre autres, se rapprocher des documents mis en ligne par la BDP de la Corrèze (<http://correzebiblio.cg19.fr/opacwebaloes/index.aspx?IdPage=216>), la BDP de l'Eure (http://mediatheque.cg27.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=321%3AAide-a-la-construction-et-a-lamenagement-dune-bibliotheque&catid=69%3ABoite-a-outilsaccompagner-un-projet&Itemid=54), la BDP de l'Hérault (<http://pierresvives.herault.fr/page-standard/am%C3%A9nager-une-biblioth%C3%A8que>), la BDP de la Manche (http://biblio.manche.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=572:lamenagement-dune-bibliotheque&catid=51:boite-a-outils&Itemid=121&limitstart=5), la BDP de Savoie et Haute-Savoie (http://www.savoie-biblio.com/col_gauche/espace_pro/boite_a_outils/espace_mediatheque/espace.htm), la BDP de la Touraine (http://www.lirentouraine.com/tl_files/lirentouraine/doc/copie_amenagerunebibliothequeenmilieurural.pdf), la BDP de Seine-et-Marne (<http://mediatheque.seine-et-marne.fr/amenagement-mobilier>) ou la BDP de la Vendée (<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56590-bibliotheque-mode-d-emploi.pdf>). On peut aussi penser à l'article suivant : Didier Guilbaud, « L'aménagement d'une petite bibliothèque rurale », *BBF*, n° 3, 2000, p. 49-55. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-03-0049-004#appelnote-2>. Sites consultés le 18 novembre 2013.

⁹⁵ Brigitte Richer citée par Matthieu Rochelle dans « Archives et bibliothèque : une mise en scène commune ? », *BBF*, n° 4, 2008, p. 33-37. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0033-006#note-6>. Article consulté le 18 novembre 2013.

Quel degré de précision et de détail atteindre encore dans ce document pour que l'architecte ou le programmiste puissent traduire ensuite dans leur travail, comme ils parviennent à le faire dans le domaine de l'architecture, les besoins et envies en termes d'aménagement intérieur ? Le PSCES, avec un développement sur le mobilier, peut-il même faire partie des pièces destinées au concours de l'architecte ou au choix de l'architecte sur dossier, et cela dans le but que l'architecte retenu ait compris l'intérêt du mobilier et de l'aménagement intérieur ? Ce développement sur le mobilier du PSCES ne peut-il pas ensuite être joint au cahier des charges du mobilier ? On le voit, les interrogations sont nombreuses et encore non résolues. Elles prouvent cependant la vitalité de la réflexion à l'heure actuelle et la nécessité d'inscrire un certain nombre de gages de qualité à toutes les étapes d'un projet d'aménagement et d'ameublement.

Pour ne prendre qu'un seul exemple (on s'intéressa néanmoins au pré-PSCES de la future médiathèque de Vitrolles dans les pages à venir), le PSCES de la future médiathèque des Capucins est particulièrement intéressant en ce qu'il intègre justement une réflexion sur le mobilier. Plusieurs passages lui sont ainsi consacrés puisque l'on peut lire que dans la médiathèque « le design et le mobilier y seront soignés et rappelleront à certains égards l'ambiance intimiste du foyer. » L'idée est reprise dans le passage suivant : « c'est en tout cas le défi qu'ont brillamment relevé certaines bibliothèques hollandaises et scandinaves, où, comme à Amsterdam, à Delft ou à Malmö, l'usager, selon ses envies, son état d'esprit ou ses objectifs, est libre d'adopter les postures qui lui agréent voire est incité, par la configuration des espaces et du mobilier, à se comporter comme s'il était chez lui. » Certains espaces font même l'objet dès ce PSCES d'une attention particulière, tel le hall d'accueil : « afin de ne pas impressionner ni intimider les visiteurs, le traitement acoustique, visuel et mobilier de cet espace devra, dès l'entrée, suggérer la détente, la flânerie et la découverte. (...) D'un point de vue strictement esthétique, le pouvoir évocateur du hall est tel qu'il devra, en quelque sorte, porter l'image des Ateliers en général et de la médiathèque en particulier si bien que les aménagements architecturaux et mobilier, loin de rompre avec l'identité du lieu devront au contraire en rappeler certains traits caractéristiques. » Pour la zone gaming, « (...) l'ambiance devra y être intimiste et rappeler la sphère du foyer : on veillera par conséquent à prévoir un mobilier de salon, incitant le public à la détente et au loisir. » La convivialité désirée passera par une attention particulière portée à « la diversité des espaces et des ambiances : le design, la présence d'œuvres d'art, la conservation de certains éléments rappelant la vocation industrielle des Ateliers donneront une allure à ce lieu qui doit par ce biais se doter d'une nouvelle identité ». Ne sera pas oublié le « confort du mobilier : la diversité des postures de lecture d'écoute, de visionnage est telle que le mobilier doit lui-même être diversifié, au point parfois d'"imposer" au public certaines postures et certaines attitudes. On s'attachera, par le choix du mobilier (Canapés, fauteuils, sofas, rocking-chairs...) à rechercher l'humour et la décontraction sans pour autant délaisser la dimension fonctionnelle de ces éléments ». La convivialité se trouvera aussi facilitée par « la flexibilité et la modularité des espaces : un même espace doit pouvoir être un bureau et un espace de détente, permettre l'isolement individuel et la formation d'un groupe, s'adapter enfin aux usages qui peuvent en être faits » et « la lisibilité des espaces : les circulations doivent permettre d'anticiper les espaces, d'avoir une perception globale des grandes fonctions de l'établissement et de ses usages. » On apprend encore dans le PSCES que « La mutualisation et la coopération suppose souplesse et modularité des espaces. On s'attachera par conséquent à prévoir des zones "multi-usages". De la même manière, le mobilier devra pouvoir être déplacé sans difficultés pour libérer des espaces afin d'y organiser des animations » ou que « dans

l'hypothèse où la réserve serait visitable, un mobilier et un parcours adaptés devront être prévus de façon à ce que l'accès aux "trésors cachés" ne nuise pas à la conservation des œuvres et donc à leur transmission aux générations futures. »

On comprend dès lors que le PSCES peut et doit être le premier lieu de l'expression des besoins ressentis par le bibliothécaire en termes de mobilier et d'aménagement intérieur.

1.2 Dialoguer avec les partenaires du projet et les faire dialoguer

À côté de l'élaboration du PSCES, le bibliothécaire doit s'inscrire dans une démarche projet permettant la définition des priorités, la planification des actions et l'écoute de tous les points de vue, et notamment de celui des utilisateurs. Une des difficultés réside dans le fait que la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée⁹⁶, dite loi MOP, ne définit pas ce qu'il faut entendre par « chef de projet ». Même si la MIQCP⁹⁷ préconise qu'un élu soit chef de projet, ce rôle est en réalité souvent délégué au directeur de l'établissement. À lui alors de piloter fonctionnellement et programmatiquement le projet et de faire le lien entre utilisateurs, usagers, concepteurs et commanditaires.

Interlocuteur central du projet, le bibliothécaire-chef de projet devra se positionner tout au long du projet par rapport aux nombreux partenaires : la maîtrise d'ouvrage (élus, responsables administratifs ou techniques de la collectivité, utilisateurs, usagers, programmiste)⁹⁸, la maîtrise d'œuvre (architecte, bureaux techniques), les fournisseurs de mobiliers et les partenaires institutionnels (services du ministère de la Culture et de la Communication, BDP, services de la région).

De l'avis de tous les professionnels rencontrés (conservateurs, architectes, programmistes, etc.), c'est de la qualité et de la continuité de ce dialogue que dépendra celle de la réalisation finale. La tâche n'est certes pas aisée et demande des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être souvent éloignées d'une expertise en bibliothéconomie. Néanmoins, ce sont bel et bien ces temps de rencontre qui permettent stimulation réciproque et fédération autour d'un projet et qu'il convient donc de bien préparer puis de soigner.

1.3 Acquérir des compétences techniques

L'acquisition de compétences techniques constitue un troisième point important soulevé par les bibliothécaires chefs de projet interviewés.

Le bibliothécaire doit d'abord avoir conscience que, dans le cas d'une construction d'un nouvel établissement, celle-ci s'échelonne sur un temps long dont il ne faut pas rater les différentes étapes et la participation, même indirecte, à l'élaboration des documents de travail qui accompagnent chacune d'elles :

⁹⁶ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000693683>. Site consulté le 18 novembre 2013.

⁹⁷ <http://www.archi.fr/MIQCP/>. Site consulté le 18 novembre 2013.

⁹⁸ Un article passionnant sur le maître d'ouvrage dans le cas de construction de bibliothèques à Paris : Clément Bodeur-Crémeux, « Heurs et malheurs d'un maître d'ouvrage : construire des bibliothèques à Paris », *BBF*, n° 4, 2008, p. 19-24. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0019-003>. Article consulté le 18 novembre 2013.

programmation, choix du concepteur, APS, APD (le programme de l'aménagement mobilier est alors élaboré), études de projet (le programme de l'implantation des mobiliers est conçu), choix des entreprises, chantier (les documents préparant le déménagement sont établis), réception des travaux, aménagement mobilier-signalétique-déménagement constituent autant de points de passage obligés où le bibliothécaire peut avoir un rôle plus ou moins grand à jouer s'il le souhaite et/ou le peut. Plusieurs types de compétences techniques devront être acquis en particulier pour réussir à développer un discours technique face aux différents acteurs du projet, tout en restant cependant dans son rôle d'acteur culturel.

En termes de **dépenses et de recettes**, l'établissement du coût global du projet (prix à l'achat et coûts de fonctionnement et de maintenance) devra être finement élaboré tandis que les recettes mobilisables (subventions étatiques –l'État aide par exemple à l'acquisition du mobilier à hauteur de 30 % environ chaque année-, départementales ou régionales) devront l'être au moment opportun. Pour le sujet qui nous intéresse, un problème souligné à plusieurs reprises réside aussi dans le fait de savoir quelle enveloppe budgétaire précise est affectée au mobilier, et cela surtout quand les crédits sont globalisés du fait d'une opération plus vaste qu'un (ré)aménagement. Les coûts de construction sont d'ailleurs parfois si mal évalués que le budget mobilier se trouve alors gravement ponctionné⁹⁹. Les glissements entre le budget mobilier et le budget construction sont courants (ne serait-ce que parce que le mobilier est lié à l'immobilier comme nous l'avons vu) et seule la protection argumentée du budget mobilier évite son éventuel pillage. Le marché mobilier de la nouvelle médiathèque de Montauban avait par exemple été sous-estimé à 300 000 euros et a dû au final être réévalué à 470 000 euros selon son architecte qui, si ce type d'erreur s'avérait récurrente, y verrait une possible explication aux prestations souvent médiocres proposées. Non sans humour, Alban Daumas résumait d'ailleurs ainsi dans « Les heurs et malheurs du bibliothécaire constructeur ou il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer » quelques problèmes rencontrés quant au budget mobilier : « L'équipement mobilier, ou la recherche du pays où la vie est moins chère.

Un bâtiment nouveau, pratique, fonctionnel, clair, c'est bien, mais il faut le meubler et l'équiper. Vous constaterez vite trois choses :

1. Les crédits dont vous disposez ne sont pas énormes. Il vous faudra économi-ser sur *tout*. Or le matériel qui est beau, pratique, solide, moderne, est souvent fabriqué à l'étranger.
2. Chose curieuse, les fournisseurs ne se bousculent pas pour venir chez vous : ils savent que l'administration paie avec beaucoup, vraiment beaucoup de retard.

⁹⁹ Le problème est ancien puisque Marie-Françoise Bisbrouck écrivait en 1996 : « La prise en compte des équipements en mobilier et en matériel des nouveaux bâtiments comme des bâtiments restructurés, dont le mobilier date d'au moins 30 ans, est très faible. Elle s'exerce dans la limite d'environ 500 F le mètre carré dans œuvre, prix quasiment inchangé depuis 1976, alors qu'au moins 2 000 F seraient nécessaires, hors informatisation "lourde" des bibliothèques. Plus grave encore, plusieurs bâtiments, et non des moindres, attendent aujourd'hui des crédits d'équipement mobilier pour pouvoir ouvrir (Avignon, 6 400 m², Lyon III-Manufacture des Tabacs, 4 900 m², Toulouse-Manufacture des Tabacs, 4 000 m², Reims-Santé, 3 000 m², etc.). Bisbrouck, Marie-Françoise, « L'évolution des bâtiments des bibliothèques universitaires françaises depuis le rapport Miquel », *BBF*, n° 5, 1996, p. 61-67. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-05-0061-012>. Article consulté le 20 novembre 2013.

3. Le dossier de l'équipement mobilier est long à constituer : vous voudriez toujours mieux faire. Fixez-vous arbitrairement une date limite et n'y revenez plus. De toute façon, dans cinq ans, tout aura vieilli... »¹⁰⁰

Afin de réussir notamment son dialogue avec l'architecte, il conviendra de savoir distinguer surface utile et surface plancher, de percevoir l'impact de la superficie et de la forme du terrain ou des salles sur la future fonctionnalité, de prendre en compte la charge au sol nécessaire. D'autres **principes de construction et d'aménagement** devront encore être rigoureusement observés : le nombre de niveaux publics (qui impacte sur le nombre de personnels nécessaire à leur surveillance ou les flux), les services internes et de stockage (dont les besoins sont souvent sous-estimés), la gestion (documents, personnels, publics) et la distinction (entrées, escaliers, ascenseurs, monte-charges) des flux, les choix spatiaux qui ont une répercussion forte sur l'organisation du travail, le positionnement des courants forts (électricité) et faibles (réseaux télécoms) et des canalisations d'eau, etc.

Une bonne connaissance des **normes et obligations** est également indispensable pour réussir son projet d'aménagement. Rappelons que la bibliothèque est un ERP soumis à une réglementation particulière dont l'application sera vérifiée par la commission départementale de sécurité notamment avant son ouverture au public. De plus, du fait de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la bibliothèque se doit d'être accessible à tous. La continuité de la chaîne de déplacements (transports, voiries et espaces publics, bâtiments) et la possibilité, au sein de la bibliothèque, de pouvoir quel que soit son handicap (moteur, visuel, auditif, mental) s'orienter, utiliser les équipements, communiquer, évacuer en cas d'alerte incendie etc. sont autant de points à prendre en compte dans sa réflexion.

Le cadre légal à respecter comprend aussi la loi MOP, les contrats de partenariats tels que la vente en l'état futur d'achèvement (article 1601-3 du code civil¹⁰¹ et article L.261-1 du code de la construction et de l'habitation¹⁰²) ou les partenariats public-privé (ordonnance 2004-559 du 17 juin 2004¹⁰³, code général des collectivités territoriales art. L.1414-1 à 1414-6¹⁰⁴) et la réglementation des marchés publics¹⁰⁵. Cette dernière n'est d'ailleurs pas sans soulever un certain nombre de problèmes. Les interprétations et pratiques peuvent en effet varier d'une

¹⁰⁰ Dans *Construction et aménagement des bibliothèques. Mélanges Jean Bleton*, p. 47.

¹⁰¹

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006441481&cidTexte=LEGITEXT000006070721>. Site consulté le 20 novembre 2013.

¹⁰²

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074096&idArticle=LEGIARTI000006824578&dateTexte=&categorieLien=cid>. Site consulté le 20 novembre 2013.

¹⁰³

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=36CF442C103EB20CC076D22238258FAE.tpdjo14v_2?cidTexte=JORFTEXT000000438720&categorieLien=id. Site consulté le 20 novembre 2013.

¹⁰⁴

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006164481&cidTexte=LEGITEXT000006070633&dateTexte=29990101>. Site consulté le 20 novembre 2013.

¹⁰⁵ Le Code des marchés publics est issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000264576&dateTexte=&categorieLien=id>. Il a été modifié par les décrets n° 2008-1334 du 17 décembre 2012, n° 2008-1355 et n° 2008-1356 du 19 décembre 2008, n° 2009-1456 du 27 novembre 2009, n° 2011-1000 du 25 août 2011, n° 2011-1101 du 14 septembre 2011, n° 2011-1853 du 9 décembre 2011, n° 2011-2027 du 29 décembre 2011 et n° 2013-269 du 29 mars 2013. Site consulté le 20 novembre 2013.

cellule des marchés à l'autre et entraîner à l'occasion un non-respect des principes fondamentaux de la commande publique que sont la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures. Le bibliothécaire n'est pas toujours maître des marchés correspondant à ses besoins : un marché, mobilier par exemple, peut déjà exister dans sa collectivité ou le bibliothécaire peut être écarté de l'analyse des offres, notamment dans le cas des constructions où le maître d'ouvrage gère les marchés avec l'assistance d'un maître d'œuvre. Plusieurs interlocuteurs ont ainsi regretté de ne pouvoir transposer une envie particulière, concrète de mobilier dans le cadre contraignant des marchés publics tandis que d'autres ont dénoncé l'existence de pratiques de favoritisme au moyen de cahiers des charges biaisés.

L'acquisition de compétences techniques de tous ordres en amont du projet s'avère donc essentielle dans le cadre d'un (ré)aménagement et d'un (ré)ameublement de bibliothèque. Elle nécessite encore de se créer un catalogue de références et une culture visuelle à partir de diverses **visites d'établissements**. Un travail préalable de visites de bibliothèques et plus généralement de bâtiments récemment ouverts, puis de salons de mobilier et de design, de showroom d'entreprises aide à la définition des besoins fonctionnels, à un premier repérage des fournisseurs, à l'adoption d'une démarche en coût global et plus généralement à se forger une expertise et un avis quant à son propre projet. Les professionnels rencontrés qui n'ont pas fait cette démarche préalable le regrettent aujourd'hui. D'autres se réjouissent d'avoir pu vérifier avec d'autres utilisateurs comment le mobilier avait été retenu et s'il apportait toute satisfaction.

2. AU MOMENT DU PROJET : UNE IMPLICATION FORTE

2.1 Participer à la programmation ou programmer

C'est au moment de la programmation que les objectifs, les contraintes et les besoins sont fixés. Le maître d'ouvrage précise alors la mission qui sera confiée à l'architecte du bâtiment ou à d'autres intervenants pour ce qui relève de l'aménagement intérieur. Il indique aussi la part du mobilier dessiné par rapport au mobilier standard.

Le programme établi tient compte des ratios admis pour les places assises ou les circulations, de la volumétrie des collections, etc. et ne vient pas contredire les orientations du PSCES. Là encore, il s'agit pour son élaboration d'impliquer les équipes, de constituer un comité de pilotage et de communiquer autour du projet avant, pendant et après le chantier.

2.2 Ouvrir des chantiers bibliothéconomiques parallèles

Le rôle du bibliothécaire dans l'aménagement de sa bibliothèque consiste également à faire l'interface entre le chantier du cadre bâti et les chantiers bibliothéconomiques. Recruter du personnel ou/et réorganiser les tâches du personnel, créer de nouveaux services, constituer les collections (et mettre notamment en regard volumétries, implantation du mobilier et services aux publics) ou réorganiser les collections et leur déménagement, mener l'informatisation ou la ré-informatisation sont autant de chantiers bibliothéconomiques à mener en parallèle dans le cadre de l'ouverture ou la réouverture d'un bâtiment. Or, tous ces chantiers peuvent avoir un impact sur le

futur aménagement intérieur de la bibliothèque. En effet, si l'on ne prend l'exemple que des collections, on constate que la politique documentaire influence nécessairement sur les besoins en mobiliers. Éviter de remplir trop ou trop peu les rayonnages nécessite la mise en adéquation du mobilier et de la politique documentaire, et donc l'ouverture parallèle de ce chantier bibliothéconomique de taille. Le travail en équipe là encore aura son importance et permettra aussi la projection de tous dans le futur environnement de travail.

2.3 Participer au concours de maîtrise d'œuvre, travailler avec le maître d'œuvre et suivre le chantier

L'organisation et le déroulement de la consultation de maîtrise d'œuvre est une fois de plus complexe¹⁰⁶. Il semble dès lors souhaitable qu'un membre de l'équipe de la bibliothèque participe au jury de sélection et de la commission technique analysant les réponses de l'appel d'offres, les prestations et préparant des synthèses aidant aux délibérations du jury.

Le travail avec le maître d'œuvre consiste à vérifier que la concordance entre le programme et le projet, à lire et analyser les documents transmis par la maîtrise d'œuvre (y compris les plans), à impliquer le personnel de la bibliothèque. Il s'agit encore d'être attentif aux différents points déjà soulignés : circulations, liaisons verticales, hauteur sous plafond, charge au sol, forme des espaces. Des commentaires écrits peuvent être apportés mais doivent être communiqués à tous les services de la collectivité (DGS, DGA, cellule des marchés, etc.). Le dialogue avec la maîtrise d'œuvre est crucial et doit tenir compte des points de vue et contraintes de toutes les parties.

Le suivi du chantier, s'il concerne avant tout les services techniques de la collectivité, doit aussi intéresser le chef de projet : assister aux visites de chantier, vérifier la conformité des réalisations et transmettre avis et réserves le cas échéant, font partie des tâches qui lui reviennent. En tant que futur utilisateur, il veille aux aménagements susceptibles d'avoir des conséquences sur le fonctionnement futur (comme l'emplacement des portiques antivols, des automates, etc.).

2.4 Prévoir l'aménagement et l'ameublement des espaces

Aménager les espaces de sa bibliothèque suppose de se préoccuper de ce qu'il convient au moment opportun. La prévision de l'enveloppe budgétaire alors même que la liste des mobiliers n'a pas été vraiment arrêtée ainsi que la décision éventuelle de réutiliser du mobilier antérieur pour tout ou partie sont des opérations qui se déroulent dès le démarrage de l'opération immobilière. Celles qui consistent à veiller sur les plans à la forme des espaces, aux hauteurs sous plafond, à la qualité des circulations, aux charges au sol relèvent de l'APS. À l'APD, ce sera plutôt l'adaptation de certains éléments comme les prises électriques et informatiques, le positionnement des éclairages qui fera l'objet d'un travail avec l'architecte. À ce moment-là encore, les possibilités ou pas d'aménagement en lien avec la sécurité incendie et l'accessibilité seront fixés de façon presque définitive, sauf à coûts supplémentaires par la suite. Ainsi, « dès le choix de l'architecte dans cette première phase d'APS, l'étude d'implantation du mobilier doit commencer et se poursuivre à l'APD, en tenant compte des impératifs de la flexibilité :

¹⁰⁶ On pourra se rapprocher des publications, guides et fiches pratiques de la MIQCP déjà évoquée pour s'aider.

- Bien harmoniser cloisonnement, baies vitrées, parois en allège, linéaires de collections, prises électriques, appareils de chauffage et de climatisation ;
- Prévoir un chauffage par le sol, de façon à dégager les murs pour y placer un maximum de rayonnages ;
- Répartir les raccordements informatiques dans un plancher technique ou des caniveaux avec maillages, avec possibilité d'ajouter des câbles dans des fourreaux en attente, et des prises RJ45 pour des postes informatiques supplémentaires ;
- Préférer les sols en gomme coulée ou en pierre pour assurer confort et pérennité. En refusant de choisir une couleur différente pour chaque espace, la flexibilité est assurée en cas de changement de place des collections ou de modification de la nature des services. »¹⁰⁷

L'ameublement des espaces suppose la rédaction d'un CCTP dans le respect des règles de la commande publique et notamment de mise en concurrence déjà évoquées. Le type de commande publique préside au choix du rédacteur du CCTP. Dans le cas où le maître d'œuvre livre le gros œuvre et où la collectivité se charge de l'aménagement du second œuvre, c'est au directeur de la bibliothèque qu'incombe généralement la rédaction du CCTP. La collectivité peut aussi choisir de déléguer l'aménagement à un tiers expert, tel un architecte d'intérieur, qui écrit en ce cas le CCTP. Dans le cas où le maître d'œuvre a cette fois une mission d'assistance et de conseil relative au choix du mobilier et à l'aménagement, celui-ci peut aider le chef de projet à rédiger le CCTP. Dans le dernier cas où le maître d'œuvre a une mission de conception du mobilier et de l'aménagement, c'est lui qui prend en charge la rédaction du CCTP, pour un coût cependant compris entre 6 et 15 % du budget mobilier.

Bien que les conseils abondent quant à sa préparation et sa rédaction, les cahiers de charges établis pour le mobilier sont, aux dires des interlocuteurs rencontrés extérieurs à sa rédaction, souvent décevants. On y constate en effet un penchant pour le « copié-collé » qui nuit à l'obtention de réponses originales ou même simplement adaptées aux besoins répertoriés. Un bon cahier des charges doit, sans être trop précis cependant du fait de la règle de mise en concurrence, contenir des indications sur les pièces (fonctions et usages), les quantités et les dimensions des mobiliers désirés, leur design, leur durabilité (des échantillons de matériaux, d'accessoires, ou même de mobilier à taille réelle peuvent ainsi être demandés), les normes auxquelles ils doivent répondre (sécurité, handicap), le service fourni par le répondant (en cas de retours, de produits défectueux, etc.), la réception et l'installation du mobilier. D'autres points comme le respect de certaines normes environnementales (émissions toxiques, recyclage des matériaux, récolte des produits du bois de façon durable, modalités de livraison, etc) ou de labels de qualité peuvent aussi être consignés dans le CCTP. D'une manière générale, le CCTP doit être le plus complet possible et attirer l'attention des répondants sur les particularités architecturales et bibliothéconomiques du projet d'aménagement. Aussi les plans et autres visuels du bâtiment et de son architecture intérieure pourraient être bienvenus dans le CCTP mais relèvent d'une démarche encore rare aujourd'hui.

L'offre mobilier est du reste de plus en plus divisée en différents lots, attribuables chacun à un fournisseur différent. Ce morcellement du marché, s'il

¹⁰⁷ *Concevoir et construire une bibliothèque. Du projet à la réalisation*, p. 93.

complique l'achat et l'installation du mobilier, offre l'énorme avantage de permettre pour chaque lot le choix du meilleur fournisseur que ce soit en termes de prix et/ou de qualité. Certains font de la sorte le choix de séparer les rayonnages des collections en libre accès des rayonnages en magasins, d'autres de distinguer les mobiliers des espaces publics de ceux des espaces internes ou les mobiliers des espaces adultes de ceux des espaces enfants, etc. Dans les CCTP transmis, la bibliothèque de l'Enssib a par exemple décomposé le marché mobilier en deux lots : un premier lot « rayonnages et mobiliers divers pour les documents (sauf banque d'accueil) ; matériel d'exposition ; chariots » et un deuxième lot « tables, chaises et mobilier de confort pour les espaces publics, mobilier du laboratoire des innovations » [ANNEXE 8]. Le cabinet d'architecte à l'origine du bâtiment de la médiathèque de Montauban a pour sa part établi quatre lots : un lot « mobiliers convivialité – salons », un lot « mobiliers spécifiques, rangement, et présentation collection », un lot « mobilier de travail interne – bureaux » et un lot « mobiliers spécifiques, exposition » [ANNEXE 9]. A la BU Saint Serge d'Angers, ce sont même six lots qui ont été établis : chaises (lot 1), fauteuils (lot 2), tables (lot 3), boîtes à périodiques amovibles (lot 4), reconditionnement des rayonnages (lot 5), mobilier de bibliothèque (lot 6). Trois lots complémentaires ont qui plus est été établis : un lot « électrification et éclairages des tables », un lot « habillage et façades rayonnages » et un lot « consoles de table ». [ANNEXE 10]

Rédacteur et contenu du CCTP mobilier varient donc d'un projet à l'autre. L'analyse des offres n'implique malheureusement pas toujours l'équipe de la bibliothèque alors que les critères retenus pour le jugement des offres sont également pondérés de différente manière suivant les projets. La qualité des matériaux, le prix proposé, le caractère esthétique et fonctionnel ou encore la valeur technique constituent des exemples de critères hiérarchisables. Si l'on reprend d'exemple de la bibliothèque de l'Enssib, le critère de la valeur technique y était pondéré à hauteur de 40 % (le sous-critère du descriptif technique du mobilier représentait 20 % de l'arbitrage, celui de la méthodologie et des moyens pour la mise en œuvre 10 %, celui de la classification des matériaux 5 % et celui de l'engagement de suivi de la gamme 5 %), le critère du caractère esthétique était pondéré à hauteur de 30 % (dont 20 % pour le catalogue du mobilier et 10 % pour le plan d'implantation et le respect des préconisations de l'architecte), le critère du prix des prestations était pondéré à hauteur de 20 % et celui du délai d'exécution à hauteur de 10 %.

3. S'INSTALLER : L'ABOUTISSEMENT DU TRAVAIL MENE

Le dernier temps pour un bibliothécaire en charge de l'aménagement et de l'ameublement de sa bibliothèque réside dans la réception des lieux et la levée des réserves, la réception et l'installation du mobilier, l'emménagement et enfin l'inauguration. La réception du mobilier consiste à vérifier la conformité de la livraison avec le cahier des charges établi, et de retourner et demander un échange des marchandises en cas de défaut constaté. Quant au suivi de l'installation, il s'agit de faire preuve de vigilance quant au montage des meubles, l'installation électrique ou encore le passage des câbles. Après la réception et l'installation des meubles, après l'emménagement, vient le temps de vivre et faire vivre le mobilier.

Le bibliothécaire a donc un rôle d'importance à jouer dans l'aménagement de sa bibliothèque s'il parvient véritablement à s'en saisir et à le tenir dans la durée.

Dans le cadre de l'acquisition de compétences techniques, la visite d'établissements, nous l'avons vu, nourrira sa démarche. Aussi, dans une troisième et dernière partie, allons-nous nous attacher à décrire des démarches innovantes et inspirantes en termes d'ameublement et d'aménagement de bibliothèques.

III. RECUEIL SUBJECTIF DE DÉMARCHES INNOVANTES EN TERMES D'AMÉNAGEMENT ET D'AMEUBLEMENT DES ESPACES

1. DES SOURCES D'INSPIRATION VENUES D'AILLEURS

Sous l'expression de « sources d'inspiration venues d'ailleurs », il s'agit de s'intéresser au mobilier de plusieurs bibliothèques étrangères comme de certaines librairies.

1.1 Les bibliothèques étrangères

Plusieurs bibliothèques étrangères font figure de modèles inspirants dans le mobilier et l'aménagement intérieur qu'elles proposent. Avec les bibliothèques hollandaises, les *Ideas Stores* londoniens, la bibliothèque centrale de Seattle¹⁰⁸ (figure 7), la médiathèque de Sendai (figure 8), le Saltire Centre de la Glasgow Caledonian University (figure 9), la BU de Cottbus (figure 10), les bibliothèques d'Europe du Nord (figure 11) sont les plus cités en références par les bibliothécaires interrogés. Pour les bibliothèques des Pays-Bas, c'est l'Openbare Bibliotheek Amsterdam –OBA- (figure 12), la DiscOtake, Openbare Bibliotheek en het Kunstcentrum –DOK- à Delft¹⁰⁹ (figure 13) et la bibliothèque de Rotterdam (figure 14) qui attirent le plus l'attention des bibliothécaires semble-t-il¹¹⁰. Couleurs, luminosité, confort, design, convivialité, modularité, variété, originalité, *zoning* (soit un découpage spatial qui permet que des zones silencieuses côtoient des zones plus conviviales et bruyantes, ou que de vastes plateaux alternent avec des niches intimistes) reviennent comme autant d'éléments marquants et participants du concept dit du troisième lieu que certaines bibliothèques françaises, comme celles de Thionville ou d'Angoulême, tentent aujourd'hui de reproduire ou du moins de transposer puisque les moyens dont elles disposent sont bien différents notamment.

Mathilde Servet, dans son mémoire d'étude consacré à la bibliothèque troisième lieu, a observé attentivement les aménagements proposés dans les bibliothèques publiques des Pays-Bas : « Les attitudes détendues que l'on observe chez les usagers pourraient sembler déplacées dans les bibliothèques traditionnelles, mais la forme de certains éléments de mobilier elle-même incite à des postures nonchalantes. Les poufs blancs de l'OBA, équipés d'ordinateur pour écouter ou télécharger de la musique ne laissent pratiquement qu'une seule

¹⁰⁸ Aline Girard, « They read in a Koolhaas », *Bibliothèque(s)*, n° 34-35, octobre 2007, p. 103-107.

¹⁰⁹ « Comment programmer des espaces accueillants, confortables, utiles et bénéfiques ? La réponse à ces questions se trouve à la Dok de Delft, Valérie Serre-Rauzet (Médiathèque de Montpellier) en est convaincue. La nouvelle génération de bibliothécaires ne jure, en effet, pour le moment, que par les attraits, nouveaux et différents, de ce concept qu'elle définit comme "fun", "dripping" à l'ambiance "loungue". Reconnaissons que ce concept se caractérise aussi par la flexibilité des espaces, leur transparence, leurs codes couleurs vifs et forts, leur confort et leur sociabilité, qualités qui ne se retrouvent que rarement, peut-on le regretter, dans les bibliothèques françaises » lisait-on ainsi dans un article du BBF consacré au congrès de l'ABF sur « Des bibliothèques à vivre : usages, espaces, architectures. » Annie Le Saux, « Des bibliothèques à vivre : usages, espaces, architectures », *BBF*, n° 6, 2009, p. 88-89. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0088-003>. Article consulté le 1^{er} décembre 2013.

¹¹⁰ Sur le « choc hollandais » reçu par certains bibliothécaires de la BPI : Sophie Danis, *op. cit.*

alternative : s’asseoir en tailleur. Les usagers s’y prêtent volontiers et s’approprient ainsi l’espace par le biais de postures familières, légitimées par le mobilier de la bibliothèque. »¹¹¹ L’usager se sent ainsi comme chez lui et adopte des postures en conséquence. De plus, la flexibilité est réellement de mise dans ces bibliothèques : la configuration spatiale s’adapte en fonction de la programmation des établissements (manifestations, spectacles), aidée pour ce faire par des rayonnages sur roulettes. La démarche de séduction entreprise par ces bibliothèques va même jusqu’à la mise en place de ce qui relève d’un décor (fauteuils décalés, échelles non fonctionnelles au milieu des rayonnages, etc.) : « L’usager a pleinement conscience de la mystification, mais plébiscite pourtant ces décors. On note [une] envie de jouer avec eux, de “s’inventer des histoires”. Ainsi à Amstelveen, les décors rencontrent un franc succès, et attirent les usagers bien plus que les autres éléments de mobilier plus traditionnel. »¹¹² Ces bibliothèques mettent également en éveil les sensations des usagers : « Le séjour en bibliothèque se transforme même en expérience “polysensorielle”. Tous les sens de l’usager y sont sollicités: vue (grand soin apporté à l’esthétique des lieux, à l’environnement, au design, au mobilier innovant, à l’éclairage, ouïe (sonorisation des espaces musicaux ou mélodies de piano qui confèrent un “supplément d’âme” à l’ambiance du lieu), toucher (contact avec différentes matières : tables en bois, fauteuils moelleux, poufs en cuir, etc.), goût et odeur (les cafés ou restaurants aux produits frais et appétissants. L’ambiance est perçue de façon globale par tous les sens. »¹¹³



Figures 7 et 8 : photographies : Seattle Public Library (© Christopher Patterson) et Médiathèque de Sendai (© Lucio Santos)



Figures 9 et 10 : photographies : Saltire Center (© jisc_infonet) et BU de Cottbus (© Evan Chakroff)

¹¹¹ Mathilde Servet, *op. cit.*, p. 34.

¹¹² Mathilde Servet, *op. cit.*, p. 38.

¹¹³ Mathilde Servet, *op. cit.*, p. 57.



Figures 11 et 12 : photographies : bibliothèque de Hjørring du Danemark (© Agnieszka Koszowska) et OBA (© The Shifted Librarian)



Figures 13 et 14 : photographies : DOK (© The Shifted Librarian) et bibliothèque de Rotterdam (© Milieux_documentaires)

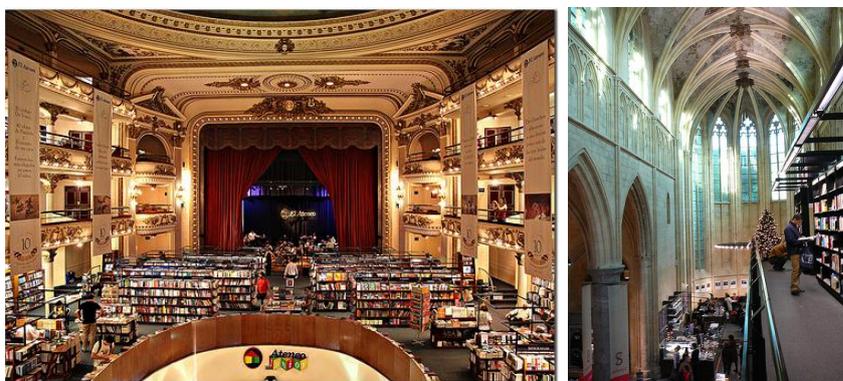
On perçoit bien l'influence de ces bibliothèques étrangères dans l'attention nouvelle portée au mobilier dans les bibliothèques françaises aujourd'hui. Néanmoins, il semble faux de croire qu'il puisse s'agir d'un modèle reproductible à l'envi. Dans la mesure où chaque bibliothèque s'inscrit dans un projet et un espace particulier, il ne saurait en effet y avoir d'exemples à suivre, que ce soit en termes d'ameublement et d'aménagement ou même de façon plus générale. C'est aussi la raison pour laquelle nous allons poursuivre notre réflexion en analysant le mobilier présent en librairie.

1.2 Les librairies

Le mobilier et l'aménagement intérieur des librairies offrent une deuxième source d'inspiration venue d'ailleurs bienvenue. Comme en bibliothèque, le livre y est central. En revanche, une différence majeure réside dans le fait que les librairies sont des entreprises visant la vente d'un maximum d'ouvrages et n'hésitant pas, pour cela, à adopter une démarche marketing. Ce marketing omniprésent s'appuie sur une mise en espaces des collections souvent très originale, variée, évolutive. Lieu-livre où tout semble sur mesure et où l'imagination des librairies paraît sans limite dans les propositions d'aménagement, les librairies apparaissent ainsi comme de réjouissants exemples qu'il conviendrait cependant d'adapter au monde des bibliothèques.

Cette liberté de ton dans l'aménagement et l'ameublement des espaces se retrouve, par exemple, dans les librairies suivantes souvent citées comme les plus belles au monde : El Ateneo Grand Splendid de Buenos Aires, installée dans un ancien théâtre (figure 15) ; Selexyz Dominicanen à Maastricht, située dans une

cathédrale dominicaine du XIII^e siècle (figure 16) ; Cook & Book à Bruxelles, qui propose une mise en scène très différenciée de ses espaces (figure 17) ; Plural Bookshop à Bratislava, organisée autour d'un escalier (figure 18) ; Shakespeare and Company à Paris, envahie de livres ; Poplar Kid's Republic à Pékin, avec ses alcôves de lecture ; Livraria Lello à Porto, dans son décor néo-gothique ; Livraria da Vila à São Paulo, avec ses portes d'entrée remplies de livres ; Bookàbar Bookshop à Rome et sa disposition muséale ultramoderne ; Cafebrería El Péndulo à Mexico, où la végétation occupe une grande place. On peut encore citer Rizzoli Bookstore à New York, Kníhkupectvo Martinus.sk à Bratislava, Munro's Books à Victoria, Mendo à Amsterdam, Daunt Books Marylebone à Londres ou Chapters Runnymede à Toronto. Plusieurs sites internet recensent ces librairies, mettent en ligne des photos et établissent des classements. Élément assez symptomatique, ce genre de site n'existe pas encore pour les bibliothèques.



Figures 15 et 16 : photographies : El Ateneo Grand Splendid de Buenos Aires (© Francisco Aragao) et Selexyz Dominicanen à Maastricht (© Crossroads)



Figures 17 et 18 : photographies : Cook & Book à Bruxelles (© Eliseo Oliveras) Plural Bookshop à Bratislava (© fubiz.net)

Aussi, même si l'engouement en bibliothèque pour les mobiliers de présentation et le *facing* (soit la présentation des ouvrages face aux lecteurs) démontre un intérêt de la part des bibliothèques pour ce qui se trouve et se pratique depuis longtemps en librairies, les propositions originales de mobilier et d'aménagement intérieur sont encore peu nombreuses en bibliothèque en comparaison de celles présentes dans les librairies. Dans son mémoire d'étude sur la transmission du livre en bibliothèque et en librairie, Héloïse Marill souligne de la sorte les différences de mobilier dans les deux types d'établissement¹¹⁴. La

¹¹⁴ Elle nourrit notamment son analyse de l'exemple de la librairie Ombres blanches, relatée aussi ici : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0006-001>. Christian Thorel, « Librairies et bibliothèques : échanges d'espaces », *BBF*, n° 4, 2008, p. 6-10. Article consulté le 1^{er} décembre 2013.

forme des rayonnages et la quantité de tables de présentations et de présentoirs sont un premier élément de divergence. Là où les bibliothèques optent globalement pour des rayonnages en acier avec des tablettes et des positions de tablettes modulables, les librairies choisissent des tables de présentation et non de travail et des rayonnages en bois plein pouvant accueillir des livres à plat sur une tablette plus large ou au-dessus des rayonnages. Toutes les particularités du bâtiment sont également utilisées en librairie pour poser des livres (escaliers, caisses, etc.), ce qui démultiplie le nombre de titres présentés. L'usage des présentoirs, des tables et des lutrins en bibliothèque pour faire sortir les livres des rayons est assez éloigné encore du désordre organisé des librairies où les livres peuvent être présentés horizontalement, en pile, verticalement sur une ou deux rangées, rendant les titres illisibles. Aussi, « la présentation des livres en librairie, sur tables et dans les rayonnages (souvent toute une tablette est utilisée pour des présentations de face) n'a donc pas seulement un but fonctionnel, rendre le livre visible au lecteur, elle est également presque un élément d'animation de l'espace, voire de décoration et d'expression de l'identité du libraire, comme étant celui qui expose les livres. »¹¹⁵ Et de poursuivre : « les librairies ont donc développé un certain nombre de stratégies propres à favoriser la rencontre entre les livres et le lecteur. (...) Le libraire rend visible ces collections, il les donne à voir à partir d'un mobilier diversifié et d'un éclairage particulier qui permet de créer des zones de tension et d'attirer ainsi l'attention du client. Cette scénographie singulière alterne les zones de "découverte" et les zones de "connu" de manière à rassurer et à fidéliser tout en démultipliant les contacts possibles entre les lecteurs et la couverture des livres. Les classements employés se veulent dès l'entrée les plus proches possibles de la façon dont les clients pensent leurs recherches. Les bibliothèques appliquent en partie ces stratégies mais les choix de mobilier, d'éclairage, l'achat en un exemplaire limite leur mise en œuvre. »¹¹⁶

Le mobilier présent dans les bibliothèques françaises semble donc devoir encore gagner en qualité et en pertinence. Puissent les expériences françaises que nous allons désormais relater nuancer ce constat.

2. QUELQUES EXPERIENCES FRANÇAISES

2.1 De la participation active des usagers : le plan d'usage de la future médiathèque intercommunale de Lezoux

Une expérience tout à fait intéressante de design de services, de conception participative, et même plus généralement d'innovation citoyenne, s'est déroulée en 2012 à Lezoux, en Auvergne. Il s'agissait pour la région Auvergne, le Conseil général du Puy de Dôme, la Communauté de communes Entre d'Ore et Allier et le laboratoire d'innovation public la 27^e Région¹¹⁷, de travailler notamment avec les habitants à la conception de la future médiathèque intercommunale de Lezoux.

¹¹⁵ Héloïse Marill, *Transmettre le livre : pratiques professionnelles en librairie et en bibliothèque*, p. 73. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/40655-transmettre-le-livre.pdf>. Mémoire consulté le 1^{er} décembre 2013. Pour combler ces différences, notons qu'Héloïse Marill propose aux bibliothèques de constituer des piles de livres avec des titres différents, d'un même auteur ou sur une même thématique, d'organiser des tables de retour et, pour les rayons souvent bien fournis des rayons littérature adultes, roman policier et science fiction, de présenter un maximum de livres ensemble.

¹¹⁶ Héloïse Marill, *op. cit.*, p. 78.

¹¹⁷ <http://blog.la27eregion.fr/>. Site consulté le 1^{er} décembre 2013.

Pour ce faire, une équipe pluridisciplinaire de quatre personnes (médiation culturelle, sociologie, design) de la 27^e Région s'est installée en résidence à Lezoux, de mai à octobre 2012, afin de co-créer la bibliothèque de demain avec les habitants mais aussi les bibliothécaires, les associations, les fonctionnaires et les élus du territoire. Un stimulant livret¹¹⁸ rend compte de la démarche suivie. Un travail de terrain a été conduit sur trois semaines. La première semaine a d'abord été consacrée à comprendre et réinterroger le projet, et à formuler des visions pour la future médiathèque. Durant une deuxième semaine, des tests ont été menés à partir des services imaginés avec les habitants comme la malle-médiathèque (soit un fonds itinérant participatif et citoyen de documents partagés par les habitants) ou la cabine de téléchargement (soit un espace de téléchargement en accès libre et dans l'espace public de documents de libre diffusion). La troisième semaine consistait à élaborer une synthèse participative du projet : une cartographie des usages de la future bibliothèque a ainsi été établie (figure 19).

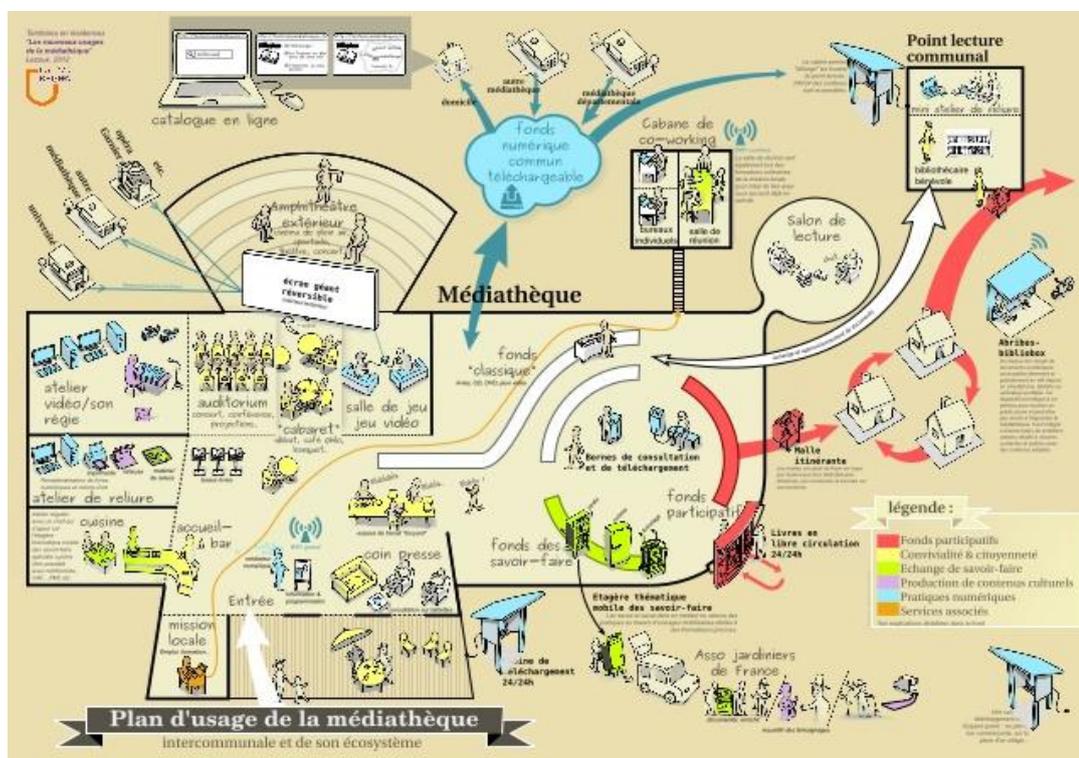


Figure 19 : plan d'usage de la future médiathèque intercommunale de Lezoux¹¹⁹

Dans le livret précité, on apprend à propos de ce plan qu'« il ne s'agit pas d'un plan d'architecte mais d'un plan d'usages. Il ne décrit pas la réalité et les proportions d'un bâtiment mais des zones dédiées à tel ou tel type de pratique. Ces zones sont donc volontairement exagérées : il s'agit d'affirmer les partis-pris forts et nouveaux en termes d'usage en les incarnant à travers une projection en espace. Il permet de rendre visible les idées nouvelles pour une médiathèque. Révéler des changements de paradigmes, de nouvelles manières d'aborder l'équipement culturel, les contenus, les publics, etc. Il sert avant tout aux acteurs de la

¹¹⁸ <http://fr.slideshare.net/27eregion/residence-lesnouveauxusagesdelamediathequelight>. Site consulté le 1er décembre 2013.

¹¹⁹ Pour un agrandissement de l'image, se reporter au site suivant : <http://fr.slideshare.net/27eregion/planfonctionnel-mediathèque08022013>. Site consulté le 1^{er} décembre 2013.

réalisation de la médiathèque. C'est un support de dialogue avec l'architecte. En empruntant le langage de l'architecte, ce plan transmet des idées, des scénarii de vie que l'architecte sera capable de traduire en volumes, matières, aménagement, mobilier, espaces, structures, éclairages, etc. »

La démarche est intéressante à plus d'un titre et même si elle n'est pas aisément reproductible ailleurs, elle permet de percevoir pleinement et réellement cette autre façon d'envisager l'aménagement d'une bibliothèque : celle qui consiste à partir des usages et des envies des utilisateurs pour permettre ensuite un aménagement qui leur soit véritablement adapté¹²⁰.

2.2 Proposer un outil de dialogue entre l'architecte et le bibliothécaire : le programme d'aménagement intérieur de la future médiathèque de Vitrolles et sa typologie des usages

La future médiathèque de Vitrolles¹²¹ se présente dès son pré-PSCES comme une « intermédiathèque » hybridant genres, pratiques et supports et abolissant de la sorte toutes les frontières : frontières entre les supports, entre les genres nobles et pauvres, entre les publics, entre espace public et espace privé, entre les fonctions, entre les services, temporelles, entre public et personnel, entre les secteurs. Les concepts d'interaction, d'intercommunautaire, d'intergénérationnel, d'intermédiaire, d'intermédiation, d'interpénétration, d'interpersonnelle qui seront développés dans l'établissement explicitent encore le terme choisi d'intermédiathèque.

Dès le pré-PSCES, une réflexion sur le mobilier et l'aménagement a été engagée : « afin de répondre aux besoins/attentes des usagers, (...) il convient de faciliter un usage individuel et collectif des ressources de la médiathèque, dans des espaces ouverts, avec des niches individuelles (par le mobilier, fauteuil, cabane, cabine). [...] Un pôle ludo-enfance-jeunesse (de 0 à 10 ans) sera constitué. Le reste des collections de jeux sera intégré aux pôles thématiques, avec différenciation de mobilier. [...] Les espaces seront ouverts. Le mobilier sera mobile. Cela dit, les conflits d'usage et sonores seront à éviter. (...) Des boîtes fermées dédiées à l'étude, pour travailler isolément, seront prévus. La salle de formation le sera aussi. [...] L'intermédiathèque sera accueillante. L'accueil sera traduit par la qualité du bâtiment, sa signalétique, son confort, l'ergonomie et le choix de son mobilier (confortable, coloré). [...] Afin de capter la population des 13-18 ans, il est important de concevoir un espace qui réponde aux besoins d'interactions amicales de cette tranche d'âge, notamment avec un aménagement de tables et de fauteuils favorisant la sociabilité. Parallèlement, un aménagement de rayonnages proposant pêle-mêle des supports diversifiés (livres, mais aussi BD, mangas, magazines, CD, DVD, jeux vidéo, accès numérique) pourrait constituer un moyen efficace de compenser la baisse d'intérêt des adolescents pour la lecture tout en maintenant une proximité avec le livre. Enfin la décoration, ainsi que la diffusion musicale en fonds sonore, devraient permettre aux adolescents de trouver dans cet espace une validation de leur identité » lit-on ainsi.

¹²⁰ L'architecte retenu sur concours est finalement le cabinet Serero architectes. Pour des visuels de la future médiathèque : http://www.serero.com/index_fr.htm. Site consulté le 1^{er} décembre 2013.

¹²¹ Pour des visuels de future médiathèque : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Paca/Politique-culturelle/Livre-et-lecture/Bibliotheques-en-Paca/Bouches-du-Rhone/Vitrolles-Projet-de-mediathèque>. Site consulté le 3 décembre 2013.

Cependant, afin de développer cette réflexion, un programme des aménagements intérieurs de l'intermédiathèque a été réalisé au moment de l'APD par l'agence ABCD, intégrée à l'équipe de maîtrise d'œuvre de Jean-Pierre Lott, sur demande de la maîtrise d'ouvrage. Élaboré en collaboration avec les futurs utilisateurs et la maîtrise d'œuvre, il se présente de façon originale dans sa deuxième partie sous la forme de fiches détaillant pour chaque espace de la médiathèque les usages, principes d'aménagement, ambiances et éléments de mobilier à prévoir. On y lit que « le présent programme décrit donc les places de consultation de façon globale à travers le principe des "typologies". Une typologie, caractérisée par le type d'usage (travail ou détente par exemple) comprend un ensemble d'éléments mobiliers : assises, tables, luminaires et éventuellement équipements associés. Chaque typologie constitue une palette dans laquelle le concepteur puise de manière à répondre aux besoins quantitatifs (nombre de places assises, surface ou linéaire de présentation) tout en créant un dispositif global (organisation des places les unes par rapport aux autres, variété des mobiliers, positionnement dans l'espace architectural, etc.). Cette approche laisse au maître d'œuvre la possibilité de s'emparer du programme mobilier, qui ne se résume pas à ses aspects quantitatifs, et permet de proposer richesse et cohérence des aménagements. »

Les fiches par espaces distinguent l'espace accueil/action culturelle, l'espace ados/adulte, l'espace enfance. Au sein de ces trois grands espaces, des sous-espaces sont répertoriés et font à chaque fois l'objet d'un traitement singulier. Ainsi, dans l'espace accueil/action culturelle, les sous-espaces accueil général, café-presse-jeux, espace d'exposition, mur d'expression, point archives vivantes, point services, salle de diffusion, salle atelier/formation sont par exemple identifiés et traités chacun sous forme de fiches. Dans l'espace ados/adultes, ce sont les sous-espaces accueils, pôles (principes généraux, noyaux, collections), places de consultation, salles fermées, parcours archives vivantes, terrasse qui sont traités. Dans l'espace enfance enfin, on retrouve les sous-espaces suivants : accueil, bibliominiature, salle de jeux, heure du conte, terrasse.

Si on prend l'exemple de la première fiche consacrée à l'accueil général, voici comme elle se présente dans le programme des aménagements intérieurs réalisés :

Objectifs :

-
- Inviter et accueillir les usagers de la médiathèque et de l'espace urbain environnant
> donner à voir la richesse de l'équipement depuis l'extérieur
- Faciliter l'usage et l'appropriation de la bibliothèque par les usagers
> offrir un accueil favorisant l'échange avec le personnel, en côte à côte

Usages:

L'accueil permet les activités suivantes :

- Inscriptions,
- conseil et orientation en côte à côte,
- consultation du catalogue,
- prêts et retours de documents (usager autonome ou assisté par un agent),
- retours des jeux encadrés par un agent,
- prêts et retours de terminaux nomades.

On prévoit qu'il pourra y avoir jusqu'à 3 agents simultanément pour assister, conseiller et inscrire les usagers.

Principes d'aménagement :

L'accueil général est situé immédiatement à côté de l'entrée. Il adopte une configuration souple, moins hiérarchisée qu'une banque d'accueil : le mobilier se compose de plusieurs éléments assez bas complétés d'assises qui peuvent être utilisées indifféremment par le personnel et par les usagers, afin de permettre un accueil « côte à côte » comme le préconise le PSC. La disposition des tables veille à ne pas créer un espace qui pourrait être considéré par les usagers comme l'intérieur de l'accueil et donc réservé aux agents. On peut prévoir une table un peu en retrait pour des activités nécessitant de la confidentialité (par exemple les inscriptions). Les éléments mobiliers et les équipements informatiques composant l'accueil doivent pouvoir être déplacés ponctuellement, en particulier afin de corriger d'éventuelles erreurs d'implantation constatées dans les premiers mois de fonctionnement de l'équipement.

L'accueil est, avec le café, l'un des premiers espaces traversés par les usagers. Il doit présenter une grande lisibilité d'usage et inviter les nouveaux entrants à s'approprier ses services.

L'accueil étant visible depuis la place du marché, la disposition des tables et des assises doit également veiller à ne pas tourner le dos la façade. La signalétique de l'accueil prend également en charge cette double destination (usagers venant d'entrer dans l'équipement et passants dans l'espace public) La façade de l'accueil peut être utilisée pour de la valorisation de contenu, soit par la présentation de documents physiques, soit par la diffusion dynamique d'images et de vidéos.

Une grande partie des retours de documents aura lieu à l'accueil. Les usagers effectueront un pré-tri des documents rendus (remagnétisés) sur des chariots. Ceux-ci offriront une bonne visibilité sur les documents afin que d'autres usagers puissent les réemprunter sans qu'ils repassent pas le circuit de rangement.

Ces chariots de documents doivent avoir une place spécifique afin d'éviter les encombrements et un effet disgracieux.

Il est important d'envisager la circulation des chariots depuis les automates de retour jusqu'à l'entrée de l'espace jeunesse et à l'ascenseur pour les documents du niveau 1. Les zones traversées (café, expo) doivent ménager une circulation simple pour le personnel, même au moment des pointes d'activité (mercredis et samedis).

Le retour des jeux nécessite le recomptage des pièces par les agents : il s'agit d'une activité qui demande de la place et plus de temps que pour les autres documents. Il faut donc prévoir un poste disposant d'une aire de comptage spécifique, qui sera exclusivement dédié aux jeux aux moments de pointe.

Ambiances :

Ambiance générale :

L'accueil général est un espace fondamental pour l'équipement. Il est convivial et lisible, lumineux, facilement repérable.

Délimitation et qualification des espaces :

Tel qu'il est situé dans le plan, l'espace d'accueil est assez bien délimité par les éléments structurels du bâtiment. Le traitement veille donc surtout à signaler sa cohérence et son unité.

Confort visuel et éclairage :

L'éclairage doit être assez fort et orienté afin de ne pas gêner le travail sur écran.

Confort acoustique :

De façon globale, le grand espace d'entrée sera plus bruyant que les espaces de consultation. Les matériaux choisis doivent limiter la réverbération.

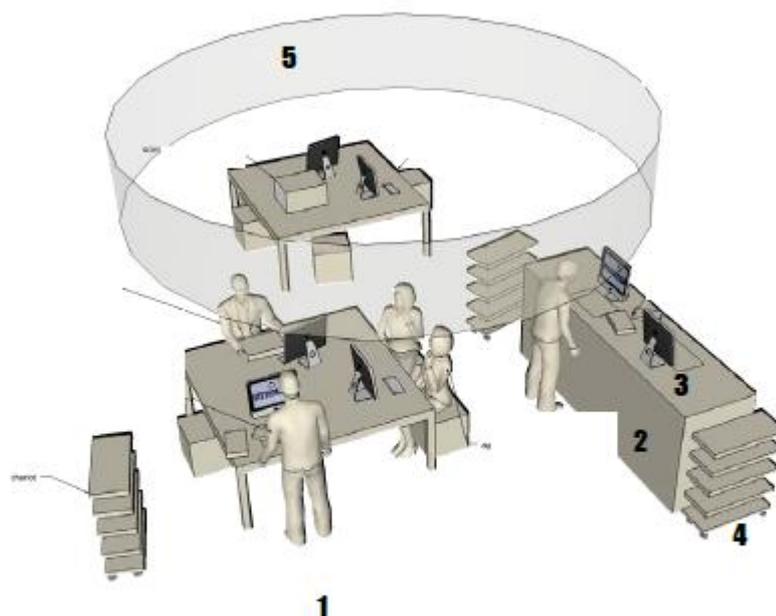
Éléments de mobilier et équipements composant l'accueil général

Récapitulatif des besoins en mobiliers et équipements :*

-
- 6 à 8 assises indifférenciées sur une ou plusieurs tables (dont un plan horizontal dégagé d'environ 1,5m² pour le comptage des jeux retournés)
- 4 postes informatiques dont 3 équipés de lecteurs pour les prêts/retours effectués par les agents
- des placards de rangement sous clé permettant de stocker du petit matériel et le parc de terminaux nomades qui pourront être prêtés (volume à déterminer de tablettes numériques, casques audio, éventuellement lecteurs DVD et CD individuels > au moins 1,5m³)
- 2 automates de prêt/retour à hauteur comptoir et 1 automate à hauteur table (accessible en fauteuil roulant)
- dispositif de pré-tri par les usagers : étagères de pré-tri en 5 catégories (4 pôles Ados/Adultes + Jeunesse) ou bacs de pré-tri
- emplacement pour 3 à 4 chariots de documents : cette zone doit être choisie et traitée afin de faciliter le déplacement des chariots vers les espaces de consultation tout en évitant un stockage temporaire disgracieux.

** On rappelle que les éléments concernant les équipements audio/vidéo/numériques sont donnés ici à titre indicatif afin d'évaluer les besoins en courants forts et faibles, et que le présent document n'a pas valeur de programme des équipements.*

Configuration schématique de l'accueil général :



1. tables avec assises, postes informatiques, aire de comptage pour les jeux, et 1 automate de retour
2. placards de rangement sous clé
3. deux ou trois automates de prêt/retour à hauteur de comptoir
4. emplacement pour les chariots de documents (retours, réservations).
5. une signalétique fixe et/ou dynamique

Là encore, il ne s'agit pas tant d'inciter à la reproduction de cette démarche que d'en souligner le caractère stimulant et probablement fructueux à terme. La nécessité de favoriser le dialogue entre la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre

et les utilisateurs au moyen d'outils non prescriptifs est en effet transposables ailleurs et autrement.

2.3 La future médiathèque des Capucins de Brest ou la conception simultanée des aménagements intérieurs et de l'équipement

La future médiathèque des Capucins s'implantera au sein des anciens Ateliers des Capucins, en plein cœur d'un futur éco-quartier et d'un complexe culturel qui comprendra, outre la médiathèque, un cinéma multiplexe, le Centre national des arts de la rue Le Fourneau, un centre et parcours d'interprétation, la Cinémathèque de Bretagne et d'autres projets culturels encore¹²².

Partant du constat que les bibliothèques évoluaient (réduction des documents physiques, augmentation de la médiation, des actions culturelles, des services sur place, etc.) et que les établissements présentaient souvent les mêmes aménagements intérieurs, les bibliothécaires brestois ont souhaité, dès le PSCS, porter leur attention sur l'aménagement et l'ameublement de la future médiathèque des Capucins. Comme nous avons pu le voir de façon approfondie en deuxième partie, de nombreuses indications sur ces points apparaissent dans le document en question. Pour bref rappel, on y lit la volonté d'une ambiance intimiste proche de celle de la maison, d'une attention particulière portée au hall d'accueil comme à la zone gaming, d'une convivialité amenée par la diversité des espaces et des ambiances, par un mobilier confortable et par des espaces flexibles, modulables et lisibles.

Cette réflexion s'est poursuivie et approfondie à l'APS où des études très détaillées, espace par espace, ont été faites par le programmiste Aubry et Guiguet afin de préciser les besoins en termes de mobilier et d'architecture intérieure.

Cependant, cette attention portée à l'aménagement intérieur a été plus développée encore avec le choix de l'architecte Patrick Ruben de l'atelier d'architecture Canal, diplômé d'une des meilleures écoles d'architecture d'intérieur et de design (l'école Camondo) et qui s'était déjà fait remarquer notamment avec la construction de la médiathèque Jean-Pierre Melville¹²³. Tandis que celui-ci a obtenu également l'assistance dans le choix des mobiliers standard et la conception

¹²² Pour des visuels et informations complémentaires : le dossier de presse (http://www.brest.fr/fileadmin/user_upload/Cadre_de_vie_Deplacement/Amenagement_et_projets_urbains/Fichiers/DP_Mediathque_ue_13_fev_2013.pdf), le site de Canal architecture (<http://canal-architecture.com/projets/mediatheque-des-capucins-brest-446>), la visite virtuelle (<http://www.youtube.com/watch?v=FErGy-qPZtQ>), les plans (http://www.brest.fr/fileadmin/user_upload/Cadre_de_vie_Deplacement/Amenagement_et_projets_urbains/Fichiers/plan_mediathque_ue-capucins.pdf), le site dédié au projet entier (<http://www.capucinsbrest.com/>). Sites consultés le 2 décembre 2013.

¹²³ Sur cette médiathèque, on peut se rapporter à l'article de Christine Orloff. Elle écrit notamment : « Un des charmes de la médiathèque Melville tient à la qualité de sa décoration intérieure et à sa cohérence avec le projet architectural. Les architectes ayant reçu une mission de décoration, ils ont pu aller jusqu'au bout de leur talent et montrer leurs capacités de designers, auxquelles, j'en suis sûre, les lecteurs sont sensibles. (...) Le choix du parquet (pour l'escalier hélicoïdal et le rez-de-chaussée), comme celui de certains éléments de mobilier (fauteuils Le Corbusier pour l'espace des périodiques, lampes de bureaux opalescentes sur les tables de lecture, banquette de cuir rouge sur les coursives audiovisuelles) confèrent à la bibliothèque un caractère d'intimité à la fois chaud et cosu, qui fait qu'on s'y sent chez soi pour lire, travailler ou rêver. Une grande partie du mobilier, hormis les rayonnages des plateaux et les chaises (pour des raisons évidentes de réassortiment) a été dessiné par CANAL avec un souci poussé du détail et une grande élégance ; en particulier les banques de prêt et d'accueil, larges plateaux de médium rouge et aluminium, soulignés d'un fin liseré d'inox, mariant la couleur des murs et les reflets métalliques de la façade, ou les rayonnages cintrés des coursives épousant les courbes de la façade. Les architectes qui répètent souvent qu'« en architecture, il n'y a pas de détail, tout est détail », ont tenu à dessiner eux-mêmes les bacs à albums de la section jeunesse et jusqu'aux grandes corbeilles à papier noires cerclées de métal. Aucune fausse note ne vient donc troubler l'harmonie de l'ensemble. » Christine Orloff, « La médiathèque Jean-Pierre Melville », *BBF*, n° 5, 1996, p. 21-24. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-05-0021-004>. Article consulté le 2 décembre 2013.

de quelques mobiliers originaux, ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la signalétique qu'il juge indissociable du mobilier, il s'est engagé dans une démarche quasi inédite de conception simultanée des aménagements intérieurs et de l'équipement. Partant du constat qu'« à de rares exceptions, la commande publique ne délivre pas de mission spécifiquement ciblée sur les sujets de "l'intérieur de l'architecture" ». Dans les meilleurs cas il s'agit de compilation de missions, différées dans le temps, échappant parfois à l'architecte auteur, donc non synchronisées au projet en cours d'exécution, donc à la cohérence de l'opération et à la vision transversales des équipes de la bibliothèque. Pour être juste, il faut encore préciser que certains architectes ne souhaitent pas se préoccuper de l'architecture intérieure et d'autres considèrent que "leur œuvre" est indissociable de l'enveloppe aux intérieurs », Patrick Ruben a proposé à la maîtrise d'ouvrage de tenter l'« (...)expérimentation du projet d'architecture intérieure liée au projet de construction de l'équipement. Forme de préfiguration de ce que pourrait être, dans le futur, une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre clairement identifiée sur les aménagements intérieurs, avec la prise en compte des questions d'ambiances, d'éclairages, de couleurs, d'acoustique et d'agencements spécifiques » (extraits d'une lettre de Patrick Rubin à la Ville de Brest et à Brest Métropole Océane).

Dès lors, le projet d'implantation du mobilier a pu entraîner des modifications au niveau architectural tandis que la scénographie a pu trouver une cohérence d'ensemble.

Cette double approche concomitante (architecture et architecture intérieur) menée par un architecte pleinement qualifié et intéressé par cette double dimension devrait dès lors permettre l'obtention d'un résultat original et proche des souhaits initiaux exprimés.

2.4 Scénographie et intégration numérique à la future BMVR de Caen la mer

Le projet de la future BMVR (pour Bibliothèque Multimédia à Vocation Régionale) de Caen la mer¹²⁴ est dès à présent regardé avec envie et curiosité. Il faut dire que c'est le projet du réputé architecte Rem Koolhaas du cabinet néerlandais OMA (Office for Metropolitan Architecture), également à l'origine du bâtiment de la Seattle Central Library et en charge du projet de la bibliothèque nationale du Qatar, qui a été finalement retenu.

En termes d'aménagement intérieur et de mobilier, l'intérêt suscité par le projet réside notamment dans l'existence planifiée de quatre pôles thématiques scénographiés (pôle arts, pôle sciences humaines, pôle littérature et pôle sciences et techniques : figures 20, 21, 22, 23)¹²⁵ qui assureront la transition entre architecture et mobilier, chaque pôle occupant un des axes de la croix de Saint André structurant le projet (le bâtiment, sur cinq niveaux, se présentera en effet

¹²⁴ Pour des visuels complémentaires et une présentation générale du projet, on peut se rapprocher l'album Flickr de la BMVR (<http://www.flickr.com/photos/caenlamer/sets/72157634660798803/show/>), du communiqué de presse (http://www.caenlamer.fr/iso_upload/2013_07_06_Caenlamer%20d%C3%A9marrage%20chantier%20BMVR_0.pdf), de la vidéo du projet (<http://www.youtube.com/watch?v=dPJ72l-GmXo>), de la vidéo du lancement du chantier (<http://vimeo.com/69984331>) ou du magazine de la communauté d'agglomération de Caen la mer hors série consacré à la BMVR (http://www.caenlamer.fr/iso_album/sillage-hs-bmvr-web.pdf). Sites consultés le 2 décembre 2013.

¹²⁵ La future médiathèque du GrandAngoulême, L'Alpha, s'organisera également autour de pôles-mondes possédant chacun une ambiance chromatique différente : le monde « imaginer », le monde « créer », le monde « comprendre », « la fabrique des mondes » et « d'un monde à l'autre ».

comme une croix avec deux axes de longueurs inégales). S’y ajoutera le pôle enfance multithématique quant à lui.



Figure 20 : image 3D du pôle arts (© OMA, Clément Blanchet – Rem Koolhaas)



Figure 21 : image 3D du pôle sciences humaines (© OMA, Clément Blanchet – Rem Koolhaas)



Figure 22 : image 3D du pôle littérature (© OMA, Clément Blanchet – Rem Koolhaas)



Figure 23 : image 3D du pôle sciences et techniques (© OMA, Clément Blanchet – Rem Koolhaas)

Les visuels et documents produits montrent une vraie réflexion sur les espaces intérieurs, sur une scénographie propre à chacun d'eux ne nuisant cependant pas à la circulation fluide et continue entre ces espaces. Le mobilier semble encore ne former qu'un avec l'aménagement et architecture intérieurs. Le mur/cabinet de curiosité du pôle sciences humaines qui servira de vitrine à la salle des fonds précieux et qui offrira également des niches pour accueillir le public, le gradin du pôle littérature qui servira d'espace de consultation ou la courbe du pôle sciences et techniques qui offrira un support pour des projections sont autant d'exemples de scénographies du bâtiment participant aussi du mobilier. Pour prolonger cette perméabilité entre le mobilier, les espaces et l'architecture, le souhait a d'ailleurs été émis de la part de la directrice de l'équipement d'avoir dans le noyau central de chaque pôle des « mobiliers atypiques pas forcément ergonomiques » qui soient un rappel de la scénographie des extrémités des pôles (à l'extrémité du pôle littérature se trouveront en effet deux salles de travail et un salon littéraire, à celle du pôle sciences et techniques une salle d'autoformation et une salle de travail en groupe, à celle du pôle arts les salles d'écoute audio et vidéo, le pôle sciences humaines cachera ouvertement la salle des fonds précieux).

À côté de cela, un autre point d'intérêt est la réflexion en cours sur une meilleure intégration des fonds numériques et physiques au sein de la bibliothèque. Bibliothèque hybride autant physique que numérique, la BMVR intégrera des outils numériques dans le mobilier de présentation (écrans de consultation des ressources) et dans le mobilier de consultation (intégration d'outils numériques prédéfinis de type écrans tactiles ou amenés par les usagers) tandis qu'une signalétique numérique est également envisagée.

Les rayonnages existeront donc sous leur forme matérielle traditionnelle et présenteront une extension systématique virtuelle se manifestant dans la présence d'écrans de consultation tactiles, et ce afin de permettre une consultation physique et numérique des documents. En collaboration avec l'université de Caen, le dispositif d'extension actuellement appelé « feuiltoirs » en interne est aujourd'hui imaginé et permettra, à terme, de multiplier l'offre physique. Plutôt que de parler de meuble intelligent ou d'ameublement cognitif, il s'agit plutôt d'intégrer dans des rayonnages basiques une offre immatérielle amenée à se développer dans l'avenir.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, et ne serait-ce que parce que le dialogue avec l'architecte est loin d'être achevé (le bâtiment ne devrait ouvrir ses portes qu'en 2016), il est encore difficile d'imaginer les différentes modalités d'intégration des nouvelles technologies dans la BMVR de Caen la mer. Il

n'empêche que le travail déjà effectué sur la scénographie générale des espaces et la réflexion entamée sur cette intégration numérique sont d'ores et déjà stimulants.

CONCLUSION

Le mobilier en bibliothèque peut sembler de prime abord un sujet anodin puisque frappé de quotidienneté et donc de familiarité. C'est cependant oublier la variété des meubles qu'il recouvre, les évolutions des usages et des pratiques qu'il accompagne, la diversité des compétences de ses acteurs, les enjeux antithétiques qui le traversent ou le rôle plein dont les bibliothécaires doivent largement s'emparer dans le cadre d'un projet d'aménagement ou de réaménagement de bibliothèque, au risque sinon d'être encore et toujours déçus par le résultat final. C'est également faire l'impasse sur le fait que meubler une bibliothèque, c'est aussi meubler son imaginaire d'expériences différentes et/ou innovantes.

En pensant le mobilier en bibliothèque, nous avons souhaité insister sur la nécessité qu'il y a pour cette dernière à réfléchir très en amont à sa proposition de mobilier pour ne pas tomber dans des phénomènes de mode ou d'expression de goûts personnels, manquer de moyens financiers ou, pire encore, oublier les usages et les besoins réels des utilisateurs auxquels le mobilier devrait pourtant répondre. Même si des améliorations sont largement envisageables, notamment en termes d'originalité et de mise en scène généralisée des espaces, de modularité effective, de travail sur les mobiliers professionnels, de prise en compte des changements de morphologie, un changement est bel et bien en train de s'opérer. Le mobilier et l'aménagement des espaces obéissent en effet désormais de plus en plus aux dix commandements formulés d'abord par l'architecte Harry Faulkner-Brown (la bibliothèque doit être flexible, compacte, accessible, extensible, variée, bien organisée, confortable, en harmonie avec l'environnement, sûre et économique)¹²⁶ et revus depuis par Andrew McDonald lors du séminaire LIBER consacré à la construction des bibliothèques¹²⁷ et pour qui l'aménagement d'une bibliothèque devrait être fonctionnel, adaptable, accessible, varié, interactif, motivant, écologiquement approprié, sans danger et sécurisé, efficace, adapté aux technologies de l'information et « avoir du peps ».

La question du mobilier en bibliothèque recoupe en fait des interrogations variées (sur les usages, les postures, les pratiques, l'accueil, les collections, les goûts, le confort, l'organisation, etc.) qui, au final, renvoient toutes à celle, plus essentielle encore, de la place des bibliothèques comme de leurs modèles. Face à ces questionnements et aux bouleversements actuels que connaissent les bibliothèques, la créativité et l'expérimentation paraissent une voie opportune. Comprendre les principes et enjeux généraux du mobilier de bibliothèque pour parvenir à s'en affranchir et libérer de la sorte toutes les imaginations est un souhait qu'il semble important de former aujourd'hui pour la bibliothèque physique de demain.

¹²⁶ Harry Faulkner-Brown, cité dans *Nouvelles Alexandries : les grands chantiers de bibliothèques dans le monde*, p. 190.

¹²⁷ Andrew MacDonald, "The Ten Commandments revisited : the Qualities of Good Library Space": <http://liber.library.uu.nl/index.php/lq/article/view/URN%3ANBN%3ANL%3AUI%3A10-1-113444/8010>. Article consulté le 2 décembre 2013.

Bibliographie

Ouvrages généraux sur les bibliothèques : architecture, bâtiments, collections, politiques locales, public et image des bibliothèques

L'Action culturelle en bibliothèque, sous la dir. de Bernard Huchet et d'Emmanuèle Payen, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2007.

Alix (Yves), « À travers l'espace (infini) du web : la mise en espace des collections sur internet », *BBF*, n° 4, 2008, p. 57-65. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0057-010>

Architectures de la connaissance, sous la dir. de Jacques Plante, Québec, Éd. Les publications du Québec, 2013.

Architecture et bibliothèque : 20 ans de constructions : 1992-2012, sous la dir. de Christelle Petit, Villeurbanne, Presses de l'Esssib, 2012.

Barbiche (Jean-Marie), « Le traitement architectural des fonds patrimoniaux : l'exemple des BMVR de Champagne », *BBF*, n° 4, 2008, p. 24-28. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0024-004>

Bédarida (Marc), « L'utile est-il le beau ? », *BBF*, n° 3, 2000, p. 27-30. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-03-0027-001>

Belayche (Claudine), Van Besien (Hugues), *Les Bibliothèques de collectivités territoriales, guide de gestion administrative et financière*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2004.

Bellanger (François), Laizé (Gérard), *Confort(s). La génération vautrée*, Paris, Éd. VIA, 2005. En ligne : http://www.studio-ergonomie.com/fr/documents/ouvrage_confort_generation_vautree.pdf

Bertrand (Anne-Marie), *Bibliothèques publiques et Public Library : essai de généalogie comparée*, Villeurbanne, Presses de l'Esssib, 2010.

Bertrand (Anne-Marie) et al., *Quel modèle de bibliothèque ?*, Villeurbanne, Presses de l'Esssib, 2008.

Bertrand (Anne-Marie), « La bibliothèque immobile », *Revue de la BnF*, n° 15, 2003, p. 27-29.

Bertrand (Anne-Marie), *Les Bibliothèques municipales, enjeux culturels, sociaux, politiques, 1951-....*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2002.

Bertrand (Anne-Marie), *Les Villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider (1945-1985)*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 1999.

Bertrand (Anne-Marie), Kupiec (Anne), *Ouvrages et volumes : architecture et bibliothèques*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 1997.

Bibliothèques en chantier : constructions, extensions, restructurations, 35^e congrès de l'ADBU, La Rochelle, 2005.

Les Bibliothèques numériques, sous la dir. de Fabrice Papy, Paris, Hermès, science publications, Lavoisier, 2005.

Bisbrouck (Marie-Françoise), « L'évolution de l'espace de travail en bibliothèque universitaire », *Documentaliste, sciences de l'information*, n° 3, août 2009, p. 41-44.

Bisbrouck (Marie-Françoise), « L'évolution des bâtiments des bibliothèques universitaires françaises depuis le rapport Miquel », *BBF*, n° 5, 1996, p. 61-67. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-05-0061-012>

Bleton (Jean), « Les bâtiments des bibliothèques », *Histoire des bibliothèques françaises*, t. III, Paris, Promodis-Éd. du Cercle de la Librairie, 1991, p. 219-228.

Bodeur-Crémieux (Clément), « Heurs et malheurs d'un maître d'ouvrage : construire des bibliothèques à Paris », *BBF*, n° 4, 2008, p. 19-24. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0019-003>

Bourrus (Christine), « Une mise en scène de collections : la médiathèque du Val-d'Europe », *BBF*, n° 4, 2008, p. 38-42. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0038-007>

Calenge (Bertrand), *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2008.

Calenge (Bertrand), *Les Petites Bibliothèques publiques*, nouv. éd., Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2006.

Caroux (Hélène), *Architecture et Lecture, les bibliothèques municipales françaises, 1945-2002*, Paris, Picard, 2008.

Carrez-Corral (Jean-François), « La maison du livre, de l'image et du son de Villeurbanne », *BBF*, n° 5, 1996, p. 14-18. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-05-0014-002>

Colinet (Élodie), *Hall d'entrée de bibliothèques : entre seuil et accueil*, mémoire d'étude DCB, Villeurbanne, Enssib, 2009. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48293-halls-d-entree-de-bibliotheques-entre-seuil-et-accueil.pdf>

Les Collections électroniques, une nouvelle politique documentaire, sous la dir. de Pierre Carbone et François Cavalier, Paris, Electre/Éd. du Cercle de la Librairie, 2009.

« Le concept de collections » (dossier), *BBF*, n° 3, 2010. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/sommaire/2010/3>

Construction et aménagement des bibliothèques, Mélanges Jean Bleton, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 1986.

Danis (Sophie), « La nouvelle BPI à l'usage : réaménagement des espaces et des collections, 2000-2008 », *BBF*, n° 4, 2008, p. 12-18. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0012-002#appelnote-15>

Darleguy (Pauline), *Entre césure et bloc, La valorisation architecturale des fonds patrimoniaux dans les bibliothèques de lecture publique*, Mémoire d'étude DCB, Villeurbanne, Enssib, 2012. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56887-entre-cesure-et-bloc.pdf>

Degueurse (Marion), *Attractivité et monumentalité. L'influence du bâtiment sur la fréquentation, les usages et la perception de la bibliothèque : l'exemple de la BMVR de l'Alcazar à Marseille*, mémoire d'étude DCB, Villeurbanne, Enssib, 2008. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/2054-attractivite-et-monumentalite-l-influence-du-batiment-sur-la-frequentation-les-usages-et-la-perception-de-la-bibliotheque.pdf>

De Poli (Aldo), *Bibliothèques : architectures 1995-2005*, Paris, Actes Sud, 2004.

Dujol (Anne), « Construire une nouvelle médiathèque aujourd'hui. Est-ce encore et toujours construire une nouvelle cohérence et pour quels usages ? », *BBF*, n° 6, 2005, p. 118-119. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-06-0118-012>

Ernisse (Gérard), Marguin-Hamon (Elsa), Saïe Belaisch (France), *Les Bâtiments d'archives : 1986-2003*, ministère de la Culture et de la Communication, direction des archives de France, Paris, 2004.

Fayet (Sylvie), « Les constructions de bibliothèques municipales », *BBF*, n° 5, 1996, p. 8-13. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-05-0008-001>

Forestier (Florian), « L'élargissement de l'ordre des livres », *Argus*, vol. 40, n° 2, 2011.

Forestier (Florian), *Maîtres de l'architecture et bibliothèques*, mémoire d'étude DCB, Villeurbanne, Enssib, 2010. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48194-maitres-de-l-architecture-et-bibliotheques.pdf>

Garcias (Jean-Claude), *Transmettre le savoir, célébrer le lien social. Architecture(s) de bibliothèques : douze réalisations en régions, 1992-2000*, Paris, Direction du livre et de la lecture, Institut français d'architecture, 2000.

Gascuel (Jacqueline), « De la quête d'un local à l'appropriation d'une architecture », *BBF*, n° 1, 2007, p. 22-27. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-01-0022-004>

Gascuel (Jacqueline), « Les bâtiments », *Histoire des bibliothèques françaises*, t. IV, Paris, Promodis-Éd. du Cercle de la Librairie, 1992, p. 453-459.

Gérer les périodiques, sous la dir. de Géraldine Baron, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2008 (vol. 16).

Germain (Marc), Lorius (Marion), « Architectures des bibliothèques municipales à vocation régionale », *BBF*, n° 3, 2000, p. 39-48. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-03-0039-003>

Girard (Aline), « They read in a Koolhaas », *Bibliothèque(s)*, n° 34-35, octobre 2007, p. 103-107.

Girard (Hélène), « Bibliothèques : ce qu'internet va changer », *La Gazette des communes, des départements, des régions*, n° 31, 21 août 2006, p. 20-27.

Gobbo (Cécile), *Les Petites Bibliothèques publiques en milieu urbain*, mémoire d'étude DCB, Villeurbanne, Enssib, 2010.

Gudin de Vallerin (Gilles), « De l'équilibre des publics et des collections », *BBF*, n° 3, 2000, p. 56-64. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-03-0056-005#appelnote-9>

Guide de la coopération entre bibliothèques, sous la dir. de Pascal Sanz, Paris, Electre/Éd. du Cercle de la Librairie, 2009.

Histoire des bibliothèques françaises, sous la dir. d'André Vernet, Paris, Promodis, Éd. du Cercle de la Librairie, 1988-1992.

Isaac (Henri), *L'Université numérique*, rapport à Mme Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2007. En ligne : http://media.education.gouv.fr/file/2008/08/3/universitenumérique_22083.pdf

Jacquesson (Alain), *Bibliothèques et documents numériques : concepts, composantes, techniques et enjeux*, nouv. éd., Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2005.

Koren (Marian), *Creating Public Paradise : Building Public Libraries in the 21st Century*, Leidschendam, Biblio Uitgeverij, 2004.

Labasse (Bertrand), *Une dynamique de l'insignifiance : les médias, les citoyens et la chose publique dans la société de l'information*, Villeurbanne, Presses de l'Esssib, 2003.

Lamy (Jean-Philippe), « Les espaces d'information », *BBF*, n° 3, 2000, p. 83-88. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-03-0083-009#appelnote-15>

Leclaire (Céline), *Posture, geste, mouvement. L'utilisateur dans la bibliothèque publique : du corps raisonné au corps inspiré*, mémoire d'étude DCB, Villeurbanne, Esssib, 2010. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48201-posture-geste-mouvement-l-usager-dans-la-bibliotheque-publique-du-corps-raisonne-au-corps-inspire.pdf>

Lecture publique et territoires : trente ans de mutation en BDP, sous la dir. d'Anne-Marie Bertrand, Villeurbanne, Presses de l'Esssib, 2005.

Le Saux (Annie), « Des bibliothèques à vivre : usages, espaces, architectures », *BBF*, n° 6, 2009, p. 88-89. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0088-003>

Library Space. Inspiration for Buildings and Design, ed. by Hellen Niegaard, Jens Lauridsen and Knud Schulz, Copenhagen, The Danish Library Association, 2009.

Lire en France aujourd'hui, sous la dir. de Martine Poulain, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 1993.

Maresca (Bruno), *Les Bibliothèques après le tournant Internet : attractivité, fréquentation et devenir*, Paris, Éd. de la BPI-Centre Pompidou, 2007.

Le Métier de Bibliothécaire, ABF, sous la dir. d'Yves Alix, 12^e éd., Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2013.

MacDonald (Andrew), « The Ten Commandments revisited : the Qualities of Good Library Space ». En ligne : <http://liber.library.uu.nl/index.php/lq/article/view/URN%3ANBN%3ANL%3AUI%3A10-1-113444/8010>

Marill (Héloïse), *Transmettre le livre : pratiques professionnelles en librairie et en bibliothèque*, mémoire d'étude DCB, Villeurbanne, Esssib, 2009. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/40655-transmettre-le-livre.pdf>

Melot (Michel), *La Sagesse du bibliothécaire*, Paris, L'Œil neuf éditions, 2004.

Mettre en place un plan de classement, sous la dir. de Bertrand Calenge, Villeurbanne, Presses de l'Esssib, 2009.

Ministère de la Culture et de la Communication et DRAC du Limousin, *Bibliothèques en Limousin : 24 ans de constructions*, mai 2010.

Ministère de la Culture et de la Communication et DRAC Rhône-Alpes, *Bibliothèques publiques, vingt années de construction en Rhône-Alpes 1986-2005*. En ligne : www.rhone-alpes.culture.gouv.fr/bibliotheques

Miquel (André), *Les Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*, Paris, La Documentation française, 1989.

Miribel (Marielle de), *Accueillir les publics, comprendre et agir*, avec la collaboration de Benoît Lizée et Tony Faragasso, Paris, Electre/ Éd. du Cercle de la Librairie, 2009.

Murdock (James), « Beauty and the book, Libraries in the digital age raise questions about the place of books », *Architectural Record*, Mars 2011, p 60-67.

Nilus (Claire), « La bibliothécaire et l'architecte », *Livres Hebdo* n° 455, 1^{er} février 2002, p. 67-68.

Nouvelles Alexandries. Les grands chantiers de bibliothèques dans le monde, sous la dir. de Michel Melot, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 1996.

Organiser l'accueil en bibliothèque, sous la dir. de Nic Diamant, Villeurbanne, Institut de formation des bibliothèques, 1997 (coll. La boîte à outils).

Orloff (Christine), « La médiathèque Jean-Pierre Melville », *BBF*, n° 5, 1996, p. 21-24. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-05-0021-004>

Poissenot (Claude), *La Nouvelle Bibliothèque, contribution pour la bibliothèque de demain*, Voiron, Territorial, 2009.

Poissenot (Claude), Ranjard (Sophie), *Usage des bibliothèques : approche sociologique et méthodologique d'enquête*, Villeurbanne, Presses de l'Esssib, 2005.

Poldoc, site internet : <http://poldoc.enssib.fr>

Poulain (Martine), « Préface [de 1990 à 2010] » et « Postface », *Histoire des bibliothèques françaises, les bibliothèques au XXe siècle, 1914-1990*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2009, p. 1-11 et 1051-1094.

Les Pratiques culturelles des Français à l'ère numérique, enquête 2008, sous la dir. d'Olivier Donnat, Paris, La Documentation française, 2008. En ligne : <http://www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr/doc/08synthese.pdf>

« Pratiques socioculturelles » (dossier), *BBF*, n° 5, 2010. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/sommaire/2010/5>

The Public Libraries in the Knowledge Society. Summary from the Committee on Public Libraries in the Knowledge Society, published by the Danish Agency for Libraries and Media, Copenhagen, Danish Library Association, 2009. En ligne : http://www.kulturstyrelsen.dk/fileadmin/publikationer/publikationer_engelske/Reports/The_public_libraries_in_the_knowledge_society_Summary.pdf

Publics : quelles attentes ? Bibliothèques : quelles concurrences ?, Olivier Chourrot, Romuald Ripon, Denis Bruckman [et al.], Paris, BPI, 2005, actes du 4^e colloque de l'OPLPP, organisé à la BnF à Paris le 24 juin 2004 par Médiadix et l'OPLPP.

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, Crédoc, DEPP, 2009.

Riboulet (Pierre), « Le caractère du bâtiment », *BBF*, n° 5, 1996, p. 72-79. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-05-0072-014>

Riboulet (Pierre), *Écrits et propos*, Paris, Le Linteau, 2003.

Riva (François), Riva (Jacques), « La mise en vie des espaces de bibliothèques », *BBF*, n° 3, 2000, p. 70-77. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-03-0070-007>

Rochelle (Matthieu), « Archives et bibliothèque : une mise en scène commune », *BBF*, n° 4, 2008, p. 33-37. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0033-006#note-6>

Servet (Mathilde), « Les bibliothèques troisième lieu », *BBF*, n° 4, 2010, p. 57-63. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>

Servet (Mathilde), *Les Bibliothèques : troisième lieu*, mémoire d'étude DCB, Villeurbanne, Enssib, 2009. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21206-les-bibliotheques-troisieme-lieu.pdf>

Soccavo (Lorenzo), *De la bibliothèque à la bibliosphère, Les impacts des livres numériques sur les bibliothèques et leur évolution*, Numériklivres, janvier 2011.

Télécharger, écouter, voir : les enjeux des nouvelles technologies dans les médiathèques ; actes du colloque du 5 avril 2007, sous la dir. de Benoît Michel et Alban Pichon, Pessac, Presses universitaire de Bordeaux, 2009.

Thévenot (Jean-Luc), *Le Devenir des discothèques et des vidéothèques de prêt*, mémoire d'étude DCB, Villeurbanne, Enssib, 2009. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/2067-le-devenir-des-discotheques-et-des-videotheques-de-pret.pdf>

Thorel (Christian), « Librairies et bibliothèques : échanges d'espaces », *BBF*, n° 4, 2008, p. 6-10. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0006-001>

Tugault (Thiphaine), *La pensée et l'organisation de l'accueil en bibliothèque universitaire*, Mémoire d'étude, DCB, Villeurbanne, Enssib, 2010. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48313-la-pensee-et-l-organisation-de-l-accueil-en-bibliotheque-universitaire.pdf>

Vayssade (Claire), Jougelet (Suzanne), *Comparaison internationale de bibliothèques universitaires : étude de cas*, rapport (n° 2009-0017) à Mme la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Inspection générale des bibliothèques, janvier 2010. En ligne : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/78/0/Rapport_etude_comparative_18_fevrier_2010_de_finitif_137780.pdf

Vettoruzzo (Cécile), *Le Learning centre de Lausanne, prototype de la bibliothèque du futur ?*, mémoire d'étude DCB, Villeurbanne, Enssib, 2013. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/61342-le-learning-centre-de-lausanne-prototype-de-la-bibliotheque-du-futur.pdf>

Vial (Stéphane), *Court traité du design*, Paris, Presses universitaires de France, 2010.

Wagner (Pascal), « Mise en espace des collections dans une médiathèque : quels partis pour quels effets ? », *BBF*, n° 4, 2008, p. 44-49. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-04-0044-008>

Le Web 2.0 en bibliothèques. Quels services ? Quels usages ? sous la dir. de Muriel Amar et Véronique Mesguish, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2009.

Normes et prescriptions pour la construction des bibliothèques

Barclay (Donald A.), Scott (Eric D.), *The library renovation, maintenance, and construction handbook*, New York, Neal-Schuman, 2011.

Bibliothèques dans la cité. Guide technique et réglementaire, sous la dir. de Gérard Grunberg, avec la collab. de la Direction du livre et de la lecture, Paris, Le Moniteur, 1996.

Bibliothèques d'aujourd'hui : à la conquête de nouveaux espaces, sous la dir. Marie-Françoise Bisbrouck, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2010.

Bibliothèques universitaires : nouveaux bâtiments, nouveaux services, sous la dir. de Marie-Françoise Bisbrouck, Paris, ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, direction de l'Enseignement supérieur, 1998.

Bibliothèques universitaires, Learning centres, Guide pour un projet de construction, Paris, ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, 2012. En ligne : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid66229/guide-projet-de-construction-de-bibliotheques-universitaires-learning-centres.html>

Chaintreau (Anne-Marie), Gascuel (Jacqueline), *Votre bâtiment de A à Z. Mémento à l'usage des bibliothécaires*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2000.

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec, *La Bibliothèque publique, un lieu de travail. L'ergonomie appliquée à un projet d'aménagement de comptoir de service*, 2004. En ligne : http://www.apsam.com/publication/guide/guide_bibliotheque.pdf

Concevoir et construire une bibliothèque. Du projet à la réalisation, sous la dir. de Laure Collignon et Colette Gravier, ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture, Éd. du Moniteur, 2011.

Construire une bibliothèque universitaire. De la conception à la réalisation, sous la dir. de Marie-Françoise Bisbrouck et Daniel Renoult, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 1993.

Créer une bibliothèque, projet culturel et projet spatial, hors-série *Lire en Drôme*, septembre 2009.

Dewe (Michael), *Planning Public Library Buildings : Concepts and Issues for the Librarian*, Aldershot, Ashgate, 2006, XII-354 p.

Fullner (Sheryl Kindle), *The shoestring library*, Santa Barbara, Linworth, 2010.

Khan (A.), *Better by design : an introduction to planning and designing a new library building*, Londres, Facet Publishing, 2009, p. 139-141.

Ménard (Jean-Pierre), « Transformations », *AMC, Le Moniteur Éd. Architecture*, n° 199, septembre 2010, p 107-128.

Taesch-Förste (Danielle), *Concevoir, réaliser et organiser une bibliothèque, mémento pratique à l'usage des élus, des responsables administratifs et des bibliothécaires*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2006.

Sur le programme des « Ruches »

Rouyer-Gayette (François), « Les Ruches », *BBF*, n° 2, 2004, p. 24-29. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-02-0024-004/>

Séné (Christophe), « Le programme national des médiathèques de proximité, les “Ruches” », *BBF*, n° 1, 2007, p. 88. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-01-0088-020>

Sur les Idea Stores

<http://www.ideastore.co.uk>

Sur les Learning Centres

Hanson (Terry) ed., *Managing academic support services in universities*, Londres, Facet, 2005.

Higher Education Design Quality Forum (1996), *Learning Resource Centres for the Future* : Proceedings of a conference organized by the Higher Education Design Quality Forum, Standing Conference of National and University Librarians, and Royal Institute of British Architects, Londres, Standing Conference of National and University Librarians, 1996.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Inspection générale des bibliothèques, *Les Learning Centres : un modèle international de bibliothèque intégrée à l'enseignement et à la recherche*, rapport n° 2009-022, décembre 2009. En ligne : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/33/6/Rapport_Learning_Centers_7-12_RV_131336.pdf

Oyston (Edward) ed., *Centred on Learning : Case Studies on Learning Centre Development*, Hants (UK), Burlington (USA), Ashgaten janvier 2003, p. IX.

Associations professionnelles européennes et internationales

LIBER. Site : <http://www.libereurope.eu>. Site du LIBER Architecture Expert Group : <http://www.libereurope.eu/committee/services/architecture-expert-group>

IFLA. Site : <http://www.ifla.org>. Section 20, Library Buildings and Equipment : <http://www.ifla.org/FR/library-buildings-and-equipment>

Aspects techniques des bâtiments

Couleurs

Texier (Bruno), « Les bibliothèques se mettent à la couleur », *Archimag*, n° 255, juin 2012, p 28-30.

Valotteau (Hélène), « La place de la couleur dans les bibliothèques jeunesse, quelles tendances esthétiques ? », *La Revue des livres pour enfants*, n° 264, avril 2012, p. 143-148.

Valotteau (Hélène), « Couleurs et bibliothèques », communication de la journée d'étude BPI-Enssib, *Images de la bibliothèque*, 17 mai 2011. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/ecouter/49366-couleurs-et-bibliotheques>

Valotteau (Hélène), *Couleurs en bibliothèque : architecture, signalétique, esthétique*, Mémoire d'étude DCB, Villeurbanne, Enssib, 2011. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/49067-couleurs-en-bibliotheque-architecture-signalétique-esthétique.pdf>

Déménagement

Prost (Elisabeth), Esnault (Nathalie), *Déménager une bibliothèque*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2003.

Éclairage

Cantié (Philippe), Lebertois (François), Lupone (Luc), *La Lumière dans l'architecture des bibliothèques*, mémoire d'étude DCB, Villeurbanne, Enssib, 2004.

Cantié (Philippe), Lebertois (François), Lupone (Luc), Röthlin (Cécile), « La lumière dans les bibliothèques », *BBF*, n° 1, 2007, p. 42-50. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-01-0042-007>

Environnement durable

Les Bibliothèques : vers des réalisations durables adaptées aux usagers, Lyon, CERTU, 2008.

Clain (Fanny), *Constructions HQE : un nouveau modèle architectural pour les bibliothèques ?*, Mémoire d'étude DCB, Villeurbanne, Enssib, 2010. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48290-constructions-hqe-un-nouveau-modele-architectural-pour-les-bibliotheques.pdf>

Miller (Kathryn), *Public libraries going green*, Chicago, American Library Association, coll. « ALA public library handbook series », 2010.

Handicap et accessibilité

Bibliothèques publiques et personnes handicapées, 2^e éd. ministère de la Culture, Direction du livre et de la lecture, Fédération française de coopération entre les bibliothèques, Paris, 1996.

Dang Van Phu (Alexandra), *Améliorer l'accueil des publics en situation de handicap à la bibliothèque Cujas*, dossier d'aide à la décision, projet professionnel personnel des bibliothécaires d'État, Villeurbanne, Enssib 2010. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48966-améliorer-l-accueil-des-publics-en-situation-de-handicap-a-la-bibliotheque-cujas.pdf>

Légifrance : www.legifrance.gouv.fr

Informatique et réseaux techniques

Pouillias (Marie-Thérèse), « RFID et bibliothèques », *BBF*, n° 5, 2005, p. 56-60. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-05-0056-004>

Sécurité

Légifrance : www.legifrance.gouv.fr

Signalétique

Madrelle (Laurence), « signes d'attention : la signalétique et sa relation avec le public » in *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : communiquer avec les publics*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, coll. « La boîte à outils », 2012, p. 156-165.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Signalétique extérieure des campus : le guide pratique*, 2010. En ligne : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid54320/guide-sur-la-signalétique-extérieure-des-campus.html>

Miribel (Marielle de), « L'image des bibliothèques publiques à travers les logos », *Argus*, automne 1999, vol. 28. p. 11-21.

Miribel (Marielle de), « La signalétique en bibliothèque », *BBF*, n° 4, 1998, p. 84-95. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-04-0084-012>

Piquet (Michel), *Court traité de signalétique à l'usage des bibliothèques publiques*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2004.

Tannières (Françoise), « Orienter, informer, identifier... trois actions pour un métier : signaléticien », *Bulletin d'information de l'ABF*, n° 171, 1996. En ligne : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id_article=44770

Évaluation

Les Bibliothèques universitaires. Évaluation des nouveaux bâtiments (1992-2000), sous la dir. de Marie-Françoise Bisbrouck, Paris, ministère de l'Éducation nationale, direction de l'Enseignement supérieur, sous-direction des Bibliothèques et de la Documentation, Paris, La Documentation française, 2000.

Durand-Barthez (Manuel), « Entre LOLF et Shangai : quel espace pour l'évaluation ? », *BBF*, 2010, n° 4, p. 6-10. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0006-001>

Hussanain (M. A.), « Post-occupancy evaluation of academic and research library facilities », *Structural Survey*, 2006, 24 (3), p. 230-239.

SCONUL. Site : <http://www.sconul.ac.uk>

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : pré-requis pour l'installation d'un automate de prêt retour Nedap livré sans meuble (extrait)	84
Annexe 2 : recommandations pour l'installation d'un automate RFID 3M (modèle 8410) à intégrer (extrait).....	87
Annexe 3 : liste des fournisseurs du mobilier de la BU Saint Serge d'Angers	89
Annexe 4 : extrait du carnet de détails de la médiathèque intercommunale de la commune de Combronde : banque d'accueil et aménagements multimédia (atelier d'architecture Panthéon)	91
Annexe 5 : exemple de description d'une mission d'AMO mobilier (document Ligne et couleur)	93
Annexe 6 : exemple de coûts pour une mission d'AMO mobilier pour un bâtiment neuf d'environ 7000 m² (documents Ligne et couleur).....	96
Annexe 7 : grille de questions destinée à l'élaboration d'un projet de lecture publique (document de la BDP des Landes)	98
Annexe 8 : CCTP mobilier de la bibliothèque de l'Enssib (extrait)....	99
Annexe 9 : CCTP mobilier de la médiathèque de Montauban (lot 1, extrait).....	105
Annexe 10 : CCTP mobilier de la BU Saint Serge d'Angers (extrait)	110

ANNEXE 1 : PRE REQUIS POUR L'INSTALLATION D'UN AUTOMATE DE PRET RETOUR NEDAP LIVRE SANS MEUBLE (EXTRAIT)

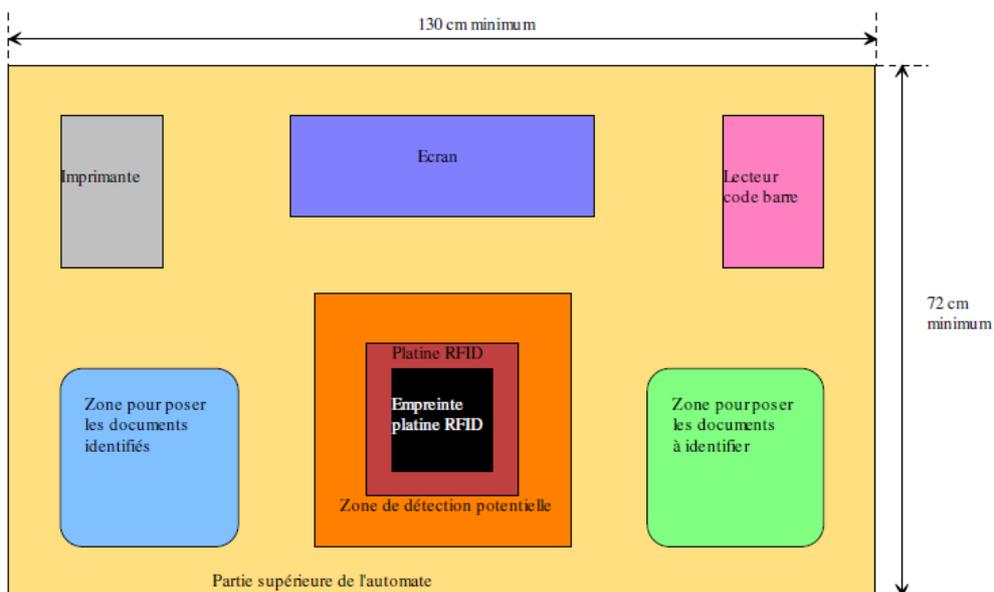


Pré requis installation d'un automate livré sans meuble

Cette description fonctionnelle et technique, concerne les bibliothèques souhaitant réaliser (ou faire réaliser) eux même le meuble accueillant l'automate de prêt / retour Nedap. Elle donne une approche sur le positionnement des éléments et les côtes à respecter. Il est fortement conseillé avant la fabrication de votre meuble, de le faire valider par Nedap.

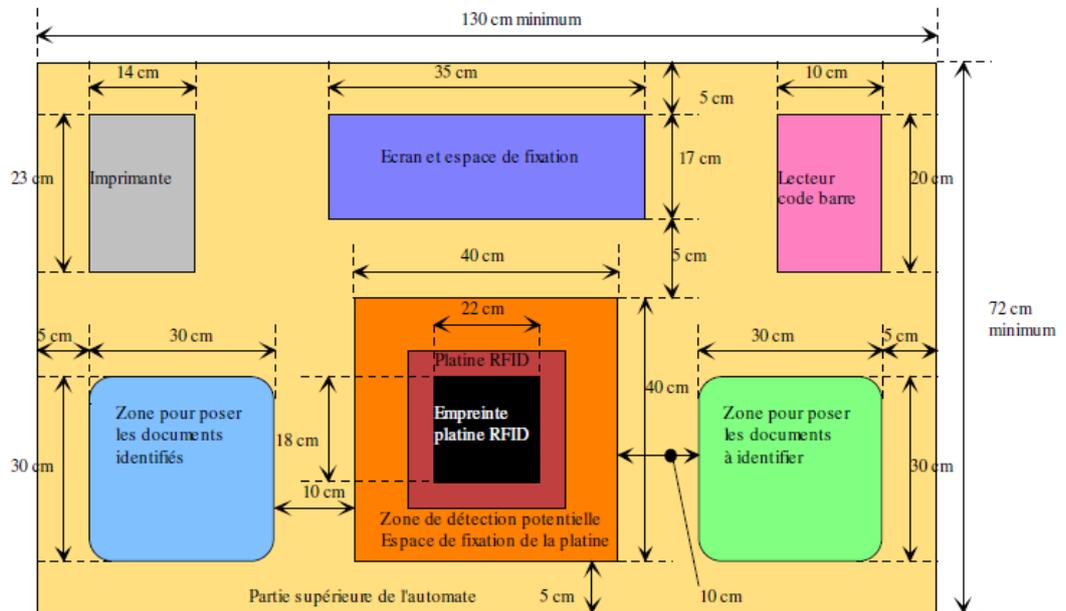
1) Éléments composant un automate

- L'unité centrale de l'ordinateur, le clavier et la souris (non représentée sur les plans) doivent être placés dans le meuble à proximité de l'écran et être inaccessible au public. Il est impératif de prévoir une aération suffisante (arrivée basse et haute) pour l'ordinateur.
- Sur la face supérieure du meuble, l'empreinte de la platine RFID doit être clairement indiquée afin que les adhérents posent les documents au bon endroit.



Note : Ce plan n'est pas à l'échelle

2) Côtes pour le positionnement des éléments



Note : Ce plan n'est pas à l'échelle

Prévoir un emplacement pouvant accueillir un ordinateur de dimension : longueur 55 cm, largeur 20 cm et hauteur 45 cm. Il peut être positionné à plat ou verticalement.

Les hauteurs des meubles habituellement utilisées sont :

- 100 cm pour un automate adulte
- 75 cm pour un automate enfant
- 85 cm pour un automate « polyvalent »

3) Besoins électriques

- Les besoins électriques **pour chaque** automate sont les suivants
 - o 4 prises secteurs (unité centrale, écran, platine RFID, imprimante)
 - L'option « lecteur Mifare » nécessite une prise secteur supplémentaire
 - Au moins 2 prises doivent être espacées entre elles de 2 cm à cause de transformateurs larges qui empiètent sur les prises avoisinantes
 - o 2 prises réseau RJ45
 - Unité centrale, platine RFID
- Ces prises doivent être positionnées dans le meuble à proximité de l'écran et de l'unité centrale

4) Remarques

Il peut être utile de se poser les questions suivantes avant la création d'un meuble pour automate.

- Les enfants. Platine et écran tactile pas trop haut ou trop loin ?
- Les personnes handicapées en fauteuil.
 - o Platine et écran tactile pas trop haut ou trop loin ?
 - o Avancé possible sous le meuble ?

ANNEXE 2 : RECOMMANDATIONS POUR L'INSTALLATION D'UN AUTOMATE RFID 3M (MODELE 8410) A INTEGRER (EXTRAIT)

Étape 2 – Fabrication ou adaptation d'un meuble

Vous devez fournir un meuble correspondant aux besoins de l'Automate RFID. Tous les supports et ouvertures d'accès doivent être préparés avant de contacter le technicien de 3M pour installer l'Automate RFID. Pour les caractéristiques, consultez «Caractéristiques de conception» ci-dessous

Caractéristiques de conception

Le meuble de l'Automate RFID doit être prêt pour l'installation du système lorsque vous appelez le technicien de 3M:

- Le meuble doit être en place.
- Tous les encastresments doivent être préparés
- Tous les supports et ouvertures d'accès doivent être préparés.
- L'alimentation Secteur et le raccordement sur réseau local doivent être accessibles et opérationnels

Veuillez contrôler les caractéristiques suivantes avant de mettre en fabrication ou faire modifier un meuble.

Dimensions générales et matériaux

Plateau

Le plateau devrait être suffisamment profond pour installer la plaque de lecture RFID et le support du moniteur, et suffisamment large pour déposer les documents traités et non traités de chaque côté de la plaque de lecture.

Dimensions minimales: 66 cm × 110 cm

Dimensions intérieures

L'intérieur du meuble où l'équipement de l'Automate RFID est entreposé doit être suffisamment spacieux pour loger l'ordinateur, le boîtier de connexion et le Bloc d'alimentation secteur. En outre, nous recommandons que le meuble dispose d'une place suffisante pour loger le clavier et la souris.

Volume minimal: 20 cm × 55 cm × 55 cm

Ventilation

L'ordinateur et le boîtier de connexion doivent avoir une aération suffisante pour les maintenir au-dessous de leurs températures de fonctionnement maximales (35° C). Pour la ventilation naturelle, nous recommandons des ouvertures de ventilation égales sur le haut et le bas de l'équipement.

Surface minimale d'ouvertures de ventilation: 500 cm² (500 sur le haut et 500 sur le bas)

Accès à la plaque de lecture RFID

La plaque de lecture RFID peut être montée sur le dessus du plateau ou être placée en dessous de préférence. Si vous choisissez d'avoir la plaque de lecture montée sous le plateau, l'espace de travail doit être suffisamment grand sous le plateau pour que le technicien puisse l'installer. L'espace réservé au support de la plaque doit être accessible de l'arrière et/ou de l'avant du meuble.

Volume minimal de travail: 45×45×45cm.

Options de montage de la plaque de lecture RFID

La plaque de lecture RFID peut être installée sur le plateau ou être montée en dessous. Nous recommandons cette dernière option car la plaque est ainsi protégée et ne fait pas obstacle. L'option choisie déterminera quelles ouvertures doivent être réalisées : Voir dimensions en Figure 2.

- **Montage au-dessus.** Percer un trou (C) pour le câble de la plaque de lecture. Ne pas percer les trous du support du lecteur (D) ou les ouvertures de la plaque écran de limites de zone de lecture (E). Ne pas évider le secteur B. Ne pas évider le secteur A.
- **Montage en dessous.** Ne pas percer le trou C. En dessous du plateau, faire quatre trous de montage pour la plaque de lecture (D) et 11 trous pour la plaque écran de limites de zone de lecture (E). Dans un matériau dur (pierre), percer des trous et poser des chevilles plastique. Pour les dimensions, voir les notes D et E. Si l'épaisseur du plateau est supérieure à 5cm, évider les secteurs A et B par le dessous jusqu'à une épaisseur maximale de 5 cm.
- Nous vous recommandons d'incruster un matériau contrastant sur le dessus de la surface du plateau pour indiquer le secteur de lecture RFID. Vous pouvez utiliser les dimensions du secteur B.

Accessibilité Maintenance

Le technicien doit avoir accès à l'intérieur du meuble depuis la face arrière, y compris au x composants directement sous le plateau. Le panneau arrière doit être démontable.

Épaisseur du plateau

Si la plaque de lecture est montée en dessous du plateau, une épaisseur supérieure à 5cm réduira la hauteur de lecture. Un plateau qui excède cette épaisseur doit être évidé par le dessous, là où la plaque sera montée (secteur B).

Si l'épaisseur du plateau est supérieure à 5cm, évider la zone de la colonne de soutien du moniteur (secteur A)

Épaisseur du plateau après avoir été évidé: 19 mm à 50 mm.

Matériaux du plateau

Les matériaux conducteurs d'électricité dans le plateau peuvent compromettre la capacité à lire les étiquettes RFID.

Matériaux recommandés: bois, pierre, la plupart des laminés et les plastiques.

Non recommandés: le métal, les laminés contenant des particules de métal, tout matériau contenant de grandes quantités de carbone, les peintures avec composés métalliques.

Couleurs des plateaux laminés

Essayez d'éviter les couleurs, les modèles et les textures qui peuvent compromettre la visibilité de la ligne de balayage (rouge) du lecteur de codes à barres. Vous pouvez tester des laminés pour observer la visibilité de la ligne de balayage en utilisant un lecteur de codes à barres laser. Nous recommandons d'incruster un matériau contrastant sur la surface supérieure du plateau pour marquer la zone de lecture des étiquettes RFID, ou de la délimiter par une ligne de bordure

Stabilité

Le/les meuble(s) doivent être stables pour des raisons de sécurité.

ANNEXE 3 : LISTE DES FOURNISSEURS DU MOBILIER DE LA BU SAINT SERGE D'ANGERS

Bibliothèque universitaire Saint Serge Fiche technique



Chaise de salle
Descriptif : dossier et assise bois multiplis peints
Référence : 40/4. Höwe
Fournisseur : IDM



Chaise informatique
Descriptif : dossier et assise polypropylène. Pivotante
Référence : Bio. Enea
Fournisseur : IDM



Fauteuil intérieur
Descriptif : pivotant. Non déhoussable. Revêtement Trevira CS
Référence : Club easy chair. Lammhults
Fournisseur : BCI



Fauteuil extérieur
Descriptif : coque polyéthylène
Référence : Tid'jou. Soca
Fournisseur : BCI



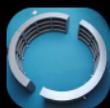
Table de salle
Descriptif : plateau lamellé/collé hêtre. Piétement fonte d'aluminium époxy
Référence : sur mesure
Fournisseur : DUBICH



Table de réunion basculante
Descriptif : plateau bois stratifié plaqué hêtre. Piétement acier époxy
Référence : sur mesure
Fournisseur : DUBICH



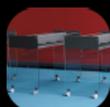
Etagères de salle
Descriptif : mobilier existant habillé par plaque de bout mélaminée 22mm
Référence : ST15. Schulz-Speyer.
Fournisseur : DUBICH



Etagères à nouveautés
Descriptif : bois aggloméré mélaminé. Lutrins coulissants acier époxy
Référence : sur mesure
Fournisseur : IDM



Etagères à revues
Descriptif : bois aggloméré mélaminé. Boîte en plexiglass Satinlce.
Référence : BK-1. Programme Book-in.
Fournisseur : IDM



Bac BD/DVD
Descriptif : Bac acier époxy. Piétement verre sécurit sur roulette
Référence : BK-Roll. Programme Book-in
Fournisseur : IDM



Signalétique d'étagère
Descriptif : plexiglass 2mm plié et collé double-face sur tasseau plessiglass
Référence : sur mesure
Fournisseur : NOUZILLIER



Console de table

Conception : O.Tacheau

Descriptif : bois aggloméré mélaminé. Poignée en acier brossé

Fournisseur : NOUZILLIER



Lampe de table

Descriptif : pied acier brossé. Abat-jour polypropylène

Référence : sur mesure

Fournisseur : BROSSIER-SADERNE



Lampadaire de salle

Descriptif : pied acier brossé. Abat-jour polypropylène

Référence : sur mesure

Fournisseur : BROSSIER-SADERNE



Signalétique générale

Conception graphique : Atelier NOSODA

Réalisation et pose : CRE'IMAJ

Référence : Mustang sur filins



Banques d'accueil et de renseignement

Conception : ARCATURE - Pierre Pacault

Réalisation sur mesure : NOUZILLIER

Structure en bois aggloméré stratifié. Lexan rétroéclairé par système de leds



Banque d'automates de prêt/retour

Conception : O.Tacheau. Plan d'exécution : ARCATURE - Pierre Pacault

Réalisation sur mesure : NOUZILLIER

Structure en bois aggloméré stratifié. Piétement bois et verre sécurit

Système rfid : 3M

Prestataires

BCI

4 allée de Lorentz
77420 Champs sur Marne
tél : 01 64 68 06 06
bci@bcinterieur.com

DUBICH

24 route nationale
60068 Sausheim
tél : 03 89 61 85 52
dubich.mobilier-sa@wanadoo.fr

IDM

19 rue La Noue Bras de fer
44000 Nantes cedex 02
tél : 02 40 47 01 47
contact@espace-idm.com

NOUZILLIER

Rue de Lorraine
44240 La Chapelle/Erdre
tél : 02 28 01 28 68
nouzillier@wanadoo.fr

BROSSIER-SADERNE

29 rue de la fontaine
49070 Beaucozé
tél : 02 41 96 90 70
info@brossier-saderne.com

3M FRANCE

Boulevard de l'Oise
95006 Cergy-Pontoise cedex
tél : 01 30 31 65 50
plerideau@mmm.com

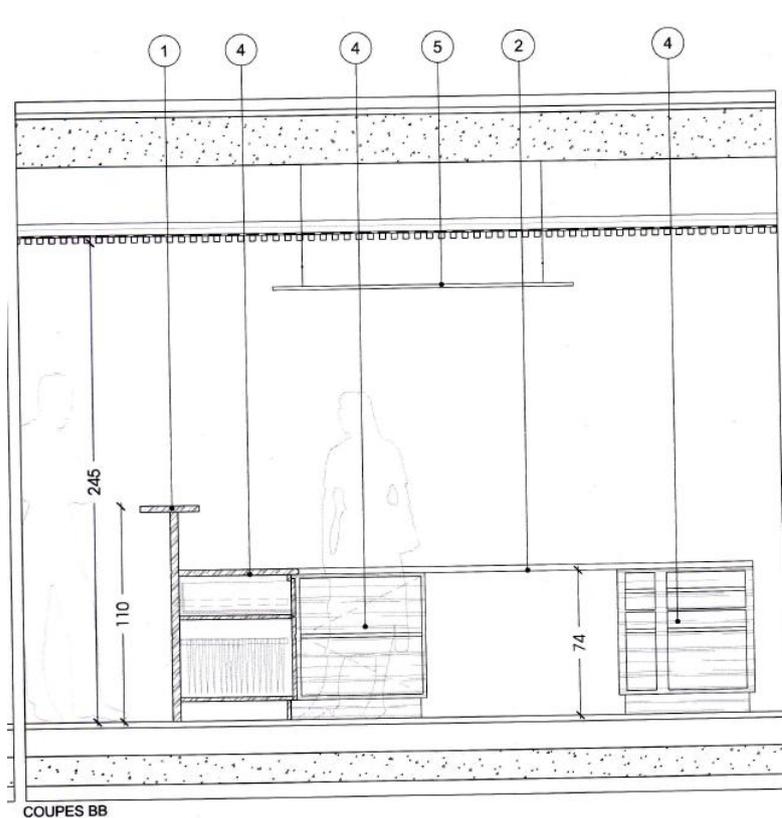
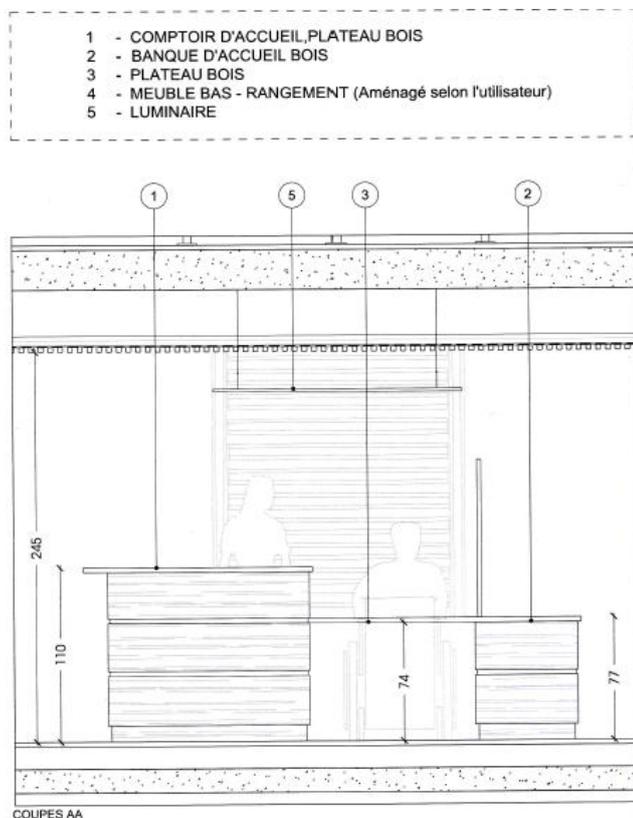
ATELIER NOSODA

11 rue Diderot
49000 Angers
tél : 02 41 43 86 93
nosoda@wanadoo.fr

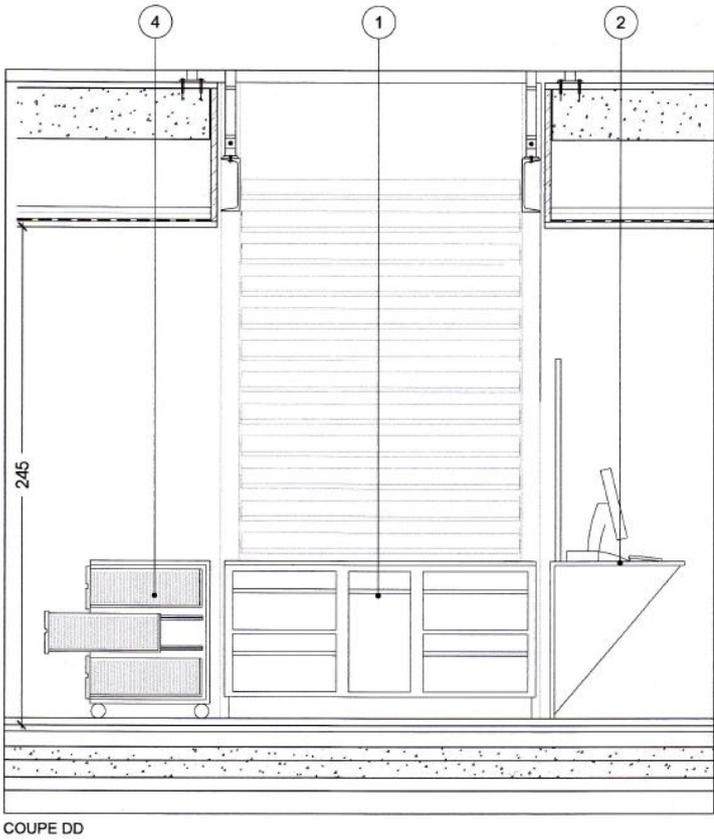
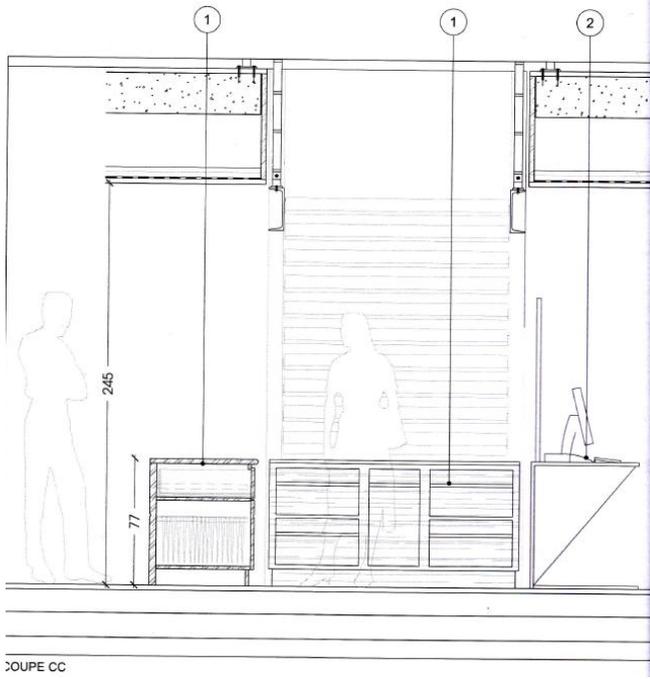
CRE'IMAJ

5 rue des frères Montgolfier
49240 Avrillé
tél : 02 41 34 43 25
cre-imaj@wanadoo.fr

**ANNEXE 4 : EXTRAIT DU CARNET DE DETAILS DE LA MEDIATHEQUE
INTERCOMMUNALE DE LA COMMUNE DE COMBRONDE : BANQUE
D'ACCUEIL ET AMENAGEMENTS MULTIMEDIA (ATELIER
D'ARCHITECTURE PANTHEON)**



- 1 - MEUBLE BAS - RANGEMENT (Aménagé selon l'utilisateur)
- 2 - TABLE BOIS POUR POSTE MULTIMEDIA
- 3 - LUMINAIRE
- 4 - MEUBLE BAS MOBILE - RANGEMENT MULTIMEDIA (Aménagé selon utilisateur)



ANNEXE 5 : EXEMPLE DE DESCRIPTION D'UNE MISSION D'AMO MOBILIER (DOCUMENT LIGNE ET COULEUR)

MISSION D'ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE POUR LE CHOIX DU MOBILIER ET DES EQUIPEMENTS DE LA FUTURE MEDIATHEQUE DE

La mission d'assistance à l'aménagement des espaces intérieurs aura pour objet de conseiller le maître d'ouvrage et ses partenaires sur le choix de l'organisation du mobilier et de mettre au point, en adéquation avec le projet de l'architecte, un aménagement général des espaces publics et internes de la bibliothèque.

Elle proposera et fera l'estimation financière de différentes solutions d'aménagement en intégrant dans la mesure du possible la notion de développement durable qui a présidé à l'élaboration du programme technique détaillé.

Elle définira clairement les objectifs techniques et fonctionnels sous forme de fiches programmatiques par espaces et bureaux indiquant la définition exacte des mobiliers en terme de dimensions, de quantités et de capacités de stockage.

Elle permettra la rédaction du cahier des charges destiné au choix du mobilier.

L'étude tient compte de :

- l'organisation et du fonctionnement des différents espaces et services à partir des données du programme et de la conception architecturale.
- la qualité ergonomique des mobiliers pour une meilleure exploitation des espaces et une utilisation par tous.
- La démarche industrielle des fabricants par rapport à l'environnement.
- L'homogénéité des différents mobiliers entre eux pour un équipement harmonieux, en respectant les volumes et les espaces définis par le concepteur.

La mission se déroule en 3 phases :

Phase 1 : Elaboration du projet

Phase 2 : Organisation de la consultation

Phase 3 : Suivi de l'exécution

PHASE 1 : Elaboration du projet

a) Etude de cadrage

° Mettre au point la méthodologie de déroulement de la mission avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et le représentant des utilisateurs.

° Recueillir les informations auprès de l'architecte sur les objectifs architecturaux de l'opération.

- Vérifier avec le représentant des utilisateurs la validité des besoins qui ont été pris en compte lors de la rédaction du programme fonctionnel.

- Répertorier et compléter les différents besoins d'équipement mobilier par type de locaux.

- Définir les critères ergonomiques d'ensemble adaptés à la spécificité de fonctionnement de chacune des parties en adéquation avec l'architecture du bâtiment et en conformité avec les réglementations.

- Etablir un rapport de synthèse pour validation par les parties concernées.

b) Avant projet

- Proposer des implantations à partir des plans d'esquisse élaborés par l'architecte en prenant en compte les contraintes techniques du bâtiment et la signalétique à venir. Présenter une analyse de chaque solution proposée sur le plan fonctionnel et économique afin d'aider les parties concernées dans le choix d'une option.

- Recenser le mobilier existant pouvant être récupéré.

- Rechercher et collationner deux ou trois gammes de mobilier manufacturé, compléter par une étude globale de prix permettant au Maître d'ouvrage et aux représentants des utilisateurs d'arrêter des critères ergonomiques, esthétiques et économiques de leurs équipements.

- Opérer une présélection avec l'Architecte, le Représentant des utilisateurs et le maître d'ouvrage à l'issue d'une présentation interne.

- Faire valider les grandes lignes.

- Apporter une assistance technique pour le choix d'un ensemble cohérent.

c) Projet

- Mettre à jour l'avant projet, affiner et valider les implantations des services internes et des zones publiques ainsi que la conformité des contenus par zone.

- ° Etablir les fiches descriptives de chaque mobilier pour la constitution du dossier de soumission.
- ° Etablir une estimation détaillée en conformité avec le budget alloué.
- ° Rédiger le cahier des charges du marché public d'acquisition du mobilier, présentation pour validation.

PHASE 2 : Organisation de la consultation

- ° Proposer un allotissement.
- ° Rédiger les documents nécessaires à l'établissement du DCE : CCTP, DPGF, BPU, plans, calendrier.
- ° Procéder à l'analyse des offres. Participer à la négociation.
- ° Rédiger et présenter les rapports de synthèse à la CAO pour permettre le choix des entreprises.
- ° Participer à la commission des achats.
- ° Assister le maître d'ouvrage pour la mise au point des marchés.

PHASE 3 : Suivi de l'exécution

a) Coordination, vérification

- ° Assurer la coordination des fournisseurs et avec les lots techniques concernés comme électricité, informatique.
- ° Assister le Représentant des utilisateurs lors de la mise au point des commandes.
- ° Organiser et suivre l'installation. Vérifier la conformité des fournitures In Situ.

b) Réceptions, rédaction des documents

- ° Assister le Maître d'ouvrage et l'Architecte lors des réceptions préalables, assurer le contrôle du suivi des réserves.
- ° Recueillir l'ensemble des procès-verbaux de classement au feu et les notices d'entretien des différents mobiliers.
- ° Rédiger les procès-verbaux, vérifier les situations, établir le décompte général des travaux pour chaque entreprise.

**ANNEXE 6 : EXEMPLE DE COUTS POUR UNE MISSION D'AMO
MOBILIER POUR UN BATIMENT NEUF D'ENVIRON 7000 M² (DOCUMENTS
LIGNE ET COULEUR)**

Phases techniques et éléments de mission	Montant HT	
1/ Phase Etudes a) Etudes de cadrage b) Avant-projet c) Projet <p align="right">Sous-total</p>	<p align="right">6 750,00 € 9 900,00 € 4 350,00 €</p>	<p align="right">21 000,00 €</p>
2/ Organisation de la consultation <p align="right">Sous-total</p>	<p align="right">9 000,00 €</p>	<p align="right">9 000,00 €</p>
3/ Suivi de l'exécution a) Coordination, mise au point vérifications b) Réceptions, rédaction des différents documents <p align="right">Sous-total</p>	<p align="right">12 000,00 € 5 400,00 €</p>	<p align="right">17 400,00 €</p>
<p align="right">TOTAL € HT TVA 19,60% TOTAL TTC</p>		<p align="right">47 400,00 € 9 290,40 € 56 690,40 €</p>

Tableau de répartition en jours, par phase, élément de mission, catégorie de personnel

Phase technique et éléments de mission	Responsable projet	B.E.	secrétariat	Total
prix jour HT	750 €	300 €	150 €	
1/ Phase Etudes				
a) étude de cadrage	9			
b) avant projet	10	8		
c) projet	4	3	3	
Sous-total	23	11	3	37
2/ Organisation de la consultation	12			
Sous-total	12			12
3/ Suivi de l'exécution				
a) coordination, mise au point vérification	16			
b) réceptions , rédaction des différents documents	7		1	
Sous-total	23		1	24
TOTAL EN NOMBRE DE JOURS				73
(sont inclus 15 déplacements sur site)				

ANNEXE 7 : GRILLE DE QUESTIONS DESTINEE A L'ELABORATION D'UN PROJET DE LECTURE PUBLIQUE (DOCUMENT DE LA BDP DES LANDES)

Projet de lecture publique

Le projet de lecture publique est un document stratégique et dynamique. Il vise à définir la politique globale d'une bibliothèque en matière de services auprès des publics. Il pose clairement la question du rôle de la bibliothèque dans son environnement et y apporte des réponses précises. L'élaboration d'un projet de lecture publique consiste à définir et formaliser les orientations fortes de la bibliothèque dans le choix des services offerts aux différents publics et à expliciter les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

1 - Historique de l'établissement, de ses collections et de son public

2 – Etat des lieux des forces et faiblesses de l'établissement

Bilan de l'existant et diagnostic :

- Généralités : bilan critique précisant les forces, faiblesses, dysfonctionnements
- Situation économique et socioculturelle du territoire (situer la bibliothèque dans son environnement politique, culturel, social, géographique...)
- Collections : diversité, état, gestion, politique documentaire
- Publics : nombre, composition, type de fréquentation (horaires, jours d'ouverture)
- Personnel : nombre (ETP), fonctions, organigramme
- Moyens financiers
- Activités et services proposés
- Partenariats engagés

3 – Présentation des objectifs politiques et des objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre (politique et projet d'établissement)

Ces objectifs viennent répondre aux constats posés dans l'analyse préalable du territoire :

- Quel est le sens donné à l'établissement dans son environnement ?
- Quelle destination pour les collections et les services ?
- Quelle identité, quelle caractéristique spécifique ?

4 – Programme d'actions détaillé permettant de répondre aux objectifs posés

Ce programme doit indiquer les moyens humains, financiers et techniques nécessaires à sa réalisation.

Il est structuré en sous-actions :

- Les publics visés
 - Les modalités de fonctionnement
- L'organisation interne de la bibliothèque et de ses services (organigramme, horaires...)

Les moyens en termes de personnel et de formation des personnels

- Les activités et les services développés

Services à distance

Pour l'emprunt et le retour des documents

Pour la sociabilité

Pour la détente et les loisirs

Pour l'étude et la formation

Le multimédia

Les partenariats

Les animations

Le rayonnement de la bibliothèque hors les murs

- La nature et le volume des collections

Quelles ressources documentaires dans la bibliothèque ?

En combien d'exemplaires ?

Sur quels supports ?

- Les modes d'organisation des collections et des espaces

Par supports, par disciplines, par thématiques, par publics ?

5 – Calendrier de réalisation

ANNEXE 8 : CCTP MOBILIER DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB (EXTRAIT)

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Article premier : Objet de la consultation - Dispositions générales

1.1 - Objet du marché

Les stipulations du présent cahier des clauses particulières (C.C.P.) concernent :

Equiperment en mobilier et en matériel pour la bibliothèque de l'enssib

L'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (enssib) est un Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP).

Elle accueille les élèves fonctionnaires et les étudiants en formation initiale, les enseignants et intervenants de l'école, le personnel de l'école, des chercheurs, des professionnels de bibliothèques dans le cadre de la formation continue ou de leurs activités professionnelles, des personnes préparant les concours des bibliothèques et de la documentation, enfin toute personne potentiellement intéressée par les disciplines présentes dans ses collections.

La bibliothèque de l'enssib est engagée dans des travaux de second oeuvre (sol, acoustique, éclairage) avec le Cabinet d'Architecte DUDO & Cie, 21 rue Brossard 42000 Saint-Etienne.

Simultanément elle se réorganise en pôles thématiques (pour les collections) ou fonctionnels (pour les services).

Les objectifs de cette restructuration globale visent à :

- Donner plus de cohérence à la mise en espace des collections
- Créer une ambiance adaptée à une utilisation variée de l'espace : travail individuel ou en groupe, présence longue, présence courte extrêmement ciblée (rendre un document, emprunter un document rapidement, consulter l'actualité lors d'une pause...)
- Renforcer la fonction accueil-renseignement-accompagnement par les bibliothécaires et en même temps développer l'autonomie de l'usager pour lui permettre une utilisation de la bibliothèque hors présence du personnel
- Augmenter les nombres de places assises de travail

Le titulaire du marché mobilier devra donc travailler en concertation avec l'architecte et son scénographe pour faire des propositions d'implantation et de produits.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT :

Le mobilier présentera des qualités esthétiques correspondant à une volonté de concevoir un lieu à la fois chaleureux, lumineux et fonctionnel.

L'architecte préconise une ambiance nordique privilégiant des rayonnages et des tables de couleur blanche. Le ton retenu sera fait par l'architecte et la maîtrise d'oeuvre à partir d'échantillons.

L'apport de couleur se fera par le biais du mobilier confort (lot 2).

Les rayonnages devront privilégier les liaisons visuelles et fonctionnelles et répondre aux besoins prévus en capacités de documents.

A cet effet, nous recommandons les principes suivants :

- des rayonnages de 150 cm en position centrale et de 180 cm contre les murs
- des rayonnages fermés au-dessus (chapeau)

- des rayonnages modulables facilement
- des rayonnages pour les périodiques avec casiers de stockage

Une attention toute particulière sera accordée aux supports de signalétique des parements, des tablettes et du chapeau qui devront permettre aux bibliothécaires d'actualiser les textes facilement.

Au niveau 1, façade nord, l'ensemble mixte «tables de travail - meuble à périodiques» est réalisé par l'architecte. Le soumissionnaire doit seulement proposer les casiers pour les périodiques qui seront intégrés dans la structure en bois. Une concertation entre le menuisier et le titulaire du marché sera indispensable pour la bonne réalisation de l'ensemble de l'harmonie des couleurs.

Le laboratoire des innovations fonctionnera de façon évolutive dans le temps. Le mobilier devra être aussi modulable que possible, associant confort des usagers et sécurisation des dispositifs mis à disposition.

A titre d'information, à l'ouverture de la bibliothèque, ce sont différents dispositifs de lecture qui seront proposés : Ipad, tablettes, liseuses, tables numériques. Le candidat devra faire une proposition de mobilier créant une ambiance de consultation décontractée.

DOCUMENTS DE REFERENCES

L'étude d'implantation est à réaliser selon les textes en vigueur au jour de la soumission et notamment :

- Les normes françaises homologuées AFNOR
- Règle d'accueil des personnes et personnels handicapés : loi d'orientation n° 75-534 du 30 juin 1975 et loi n°2005-102 du 11 février 2005

Tous les matériaux proposés devront répondre aux règlements, règles et normes en matière de sécurité contre l'incendie applicables aux établissements recevant du public (E.R.P).

Les certificats de classement de ces matériaux devront être fournis.

1.2 - Décomposition en tranches et lots

Les prestations sont réparties en 2 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Rayonnages et mobiliers divers pour les documents (sauf banque d'accueil) ; matériel d'exposition ; chariots Option : banque d'accueil
2	Tables chaises et mobilier de confort pour les espaces publics, mobilier du laboratoire des innovations Option : 5 tables pour les carrels du niveau 1

1.3 - Durée du marché

La durée du marché se confond avec le délai d'exécution indiqué à l'acte d'engagement et au présent C.C.P.

Article 2 : Pièces contractuelles du marché

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans l'ordre de priorité ci-après :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le présent cahier des clauses particulières (C.C.P.)

- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009
- Le bordereau des prix unitaires
- L'offre technique et financière du titulaire

Article 3 : Délais d'exécution ou de livraison

3.1 - Délais de base

Le délai d'exécution de l'ensemble des prestations est stipulé à l'acte d'engagement.

3.2 - Prolongation des délais

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du C.C.A.G.-F.C.S.

Article 4 : Conditions d'exécution des prestations

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

Adresse de livraison :

La livraison des fournitures sera faite à l'adresse suivante :

ENSSIB
Département aux services aux bibliothèques
17-21 boulevard du 11 novembre 1918
69623 VILLEURBANNE CEDEX

Stockage, emballage et transport

Le stockage, l'emballage et le transport des fournitures seront effectués dans les conditions de l'article 19 du C.C.A.G.-F.C.S.

Ainsi, les emballages relèvent de la responsabilité du titulaire et restent sa propriété. De même, le transport s'effectue sous sa responsabilité jusqu'au lieu de livraison.

Conditions de livraison

La livraison des fournitures s'effectuera dans les conditions de l'article 20 du C.C.A.G.-F.C.S.

Décision de poursuivre

La poursuite de l'exécution des prestations en cas de dépassement de la masse initiale est subordonnée à la conclusion d'un avenant ou à l'émission d'une décision de poursuivre prise par le pouvoir adjudicateur.

Article 5 : Constatation de l'exécution des prestations

Les vérifications quantitatives et qualitatives simples sont effectuées par Services aux bibliothèques au moment même de la livraison de la fourniture ou de l'exécution de service (examen sommaire) conformément aux articles 22 et 23.1 du C.C.A.G.-F.C.S.

A l'issue des opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur prendra sa décision dans les conditions prévues aux articles 24 et 25 du C.C.A.G.-F.C.S.

Article 6 : Maintenance et garanties des prestations

6.1 - Maintenance

Sans objet.

6.2 - Garantie

Les prestations font l'objet d'une garantie minimale d'un an dont le point de départ est la notification de la décision d'admission. Les modalités de cette garantie sont définies à l'article 28 du C.C.A.G.-F.C.S.

Article 7 : Garanties financières

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Article 8 : Avance

Aucune avance ne sera versée.

Article 9 : Prix du marché

9.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires pour chacun des lots selon les stipulations de l'acte d'engagement.

9.2 - Modalités de variations des prix

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de mai 2012 ; ce mois est appelé « mois zéro ».

Les prix sont fermes et non actualisables.

Article 10 : Modalités de règlement des comptes

10.1 - Acomptes et paiements partiels définitifs

Les acomptes seront versés au titulaire dans les conditions de l'article 11 du C.C.A.G.-F.C.S.

10.2 - Présentation des demandes de paiements

Les modalités de présentation de la demande de paiement seront établies selon les conditions prévues à l'article 11.4 du C.C.A.G.-F.C.S.

Les demandes de paiement seront établies en un original et 1 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom ou la raison sociale du créancier ;
- le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
- le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- le numéro du compte bancaire ou postal ;
- le numéro du marché ;
- la désignation de l'organisme débiteur
- la décomposition des prix forfaitaires, lorsque l'indication de ces précisions est prévue par les documents particuliers du marché ou que, eu égard aux prescriptions du marché, les prestations ont été effectuées de manière incomplète ou non conforme;
- le montant des fournitures admises, établi conformément aux stipulations du marché, hors TVA

- les montants et taux de TVA légalement applicables ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération ;
- le cas échéant, applications des réfections fixées conformément aux dispositions du CCAG-FCS ;
- Tout rabais, remises, ristournes ou escomptes acquis et chiffrables lors du marché et directement liés au marché;
- le montant total TTC des prestations livrées ou exécutées ;
- la date de facturation.
- en cas de groupement conjoint, pour chaque opérateur économique, le montant des prestations effectuées par l'opérateur économique ;
- le cas échéant, les indemnités, primes et retenues autres que la retenue de garantie, établies conformément aux stipulations du marché.

Les demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :

ENSSIB
Service Financier
17/21 boulevard du 11 novembre 1918
69623 VILLEURBANNE CEDEX

- En cas de cotraitance :
 - ♦ En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations;
 - ♦ En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom du mandataire.

Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent selon l'article 12.1 du C.C.A.G.-F.C.S

10.3 – Délai global de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

Le taux des intérêts moratoires sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

Article 11 : Pénalités

11.1 - Pénalités de retard

Concernant les pénalités journalières, les stipulations de l'article 14.1 du C.C.A.G.-F.C.S. s'appliquent.

11.2 - Pénalités d'indisponibilité pour les prestations de maintenance

Il n'est pas prévu de pénalité d'indisponibilité.

11.3 - Pénalité pour travail dissimulé

Si le titulaire du marché ne s'acquitte pas des formalités prévues par le Code du travail en matière de travail dissimulé par dissimulation d'activité ou d'emploi salarié, le pouvoir adjudicateur applique une pénalité correspondant à 10% du montant TTC du marché.

Le montant de cette pénalité ne pourra toutefois pas excéder le montant des amendes prévues à titre de sanction pénale par le Code du travail en matière de travail dissimulé.

Article 12 : Assurances

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil.

Il devra donc fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de la prestation.

A tout moment durant l'exécution de la prestation, le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

Article 13 : Résiliation du marché

Seules les stipulations du C.C.A.G.-F.C.S., relatives à la résiliation du marché, sont applicables.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5,00 %.

D'autre part, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 44 et 46 du Code des marchés publics ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article 46-I1° du Code des marchés publics, il sera fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire exécuter par un tiers les prestations aux frais et risques du titulaire.

Article 14 : Droit et Langue

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Lyon est compétent en la matière.

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Article 15 : Clauses complémentaires

Sans objet.

Article 16 : Dérogations au C.C.A.G.

Sans objet.

Article 17 : Clauses techniques particulières

Sans objet.

ANNEXE 9 : CCTP MOBILIER DE LA MEDIATHEQUE DE MONTAUBAN (LOT 1, EXTRAIT)

MEDIATHEQUE DE MONTAUBAN
LOT 01 – MOBILIERS CONVIVIALITE - SALONS

2 / 11

1. PREAMBULE

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) a pour objet la fourniture, la pose, le montage du Mobilier dans le projet de construction de la médiathèque de Montauban.

Il a pour objet de décrire d'une manière aussi précise que possible la nature et la position des ouvrages à exécuter.

Il appartient à l'entrepreneur, avant la remise de son offre, de présenter toute observation ou suggestion qu'il jugera utile aux dispositions du projet et aux solutions techniques retenues.

La Médiathèque de Montauban offrira aux Montalbanais et aux habitants de la communauté d'agglomération un équipement de lecture publique moderne, rassemblant les différents supports actuels d'accès à la connaissance et à la culture sous toutes ses formes.

Adapté au territoire en matière de surface, d'offre de services et de collections, l'équipement devra répondre aux exigences actuelles de l'usager en matière d'accès à la culture, de loisir, mais aussi de formation tout au long de la vie ou encore d'insertion professionnelle.

La Médiathèque se veut un établissement hybride dans ses fonctions : médiathèque mais aussi lieu de formation permanente, de diffusion vivante des savoirs, d'exposition, de spectacles. Elle privilégie l'accès direct aux documents (partie magasins peu développée), l'utilisation intergénérationnelle des espaces et la diversité des pratiques culturelles.

Forte d'une architecture remarquable, implantée à proximité d'une des entrées majeures de la Ville, la Médiathèque sera un outil emblématique pour l'attractivité du territoire et la qualité de la vie.

Le mobilier du bâtiment prolongera et complétera le projet dans cette démarche. La pertinence esthétique du mobilier proposé est pour cette raison un critère majeur du jugement.

2. Prescriptions

2.1 Prestation

La prestation et le prix fournis par le prestataire comprennent la livraison du mobilier, le montage, l'installation et l'évacuation des emballages.

La livraison et l'installation auront lieu à la Médiathèque de Montauban, 2 rue Jean Carmet 82000 Montauban accessible par des véhicules

Les plans annexés d'aménagement sont seulement indicatifs. Les plans maîtrise d'œuvre seront remis au titulaire du lot. Le bon de commande, émis par le maître d'ouvrage, fixera les quantités et les localisations définitives, en même temps que les dates précises d'installation.

COLBOC FRANZEN & ASSOCIES

PHASE DCE MOBILIER

DECEMBRE 2011

MEMO-MOB-CCTP-01-MOBILIERS CONVIVIALITE-SALONS - VDéfinitive.DOC

Lors de la réponse, l'entreprise devra fournir les plans d'implantation, les schémas, les perspectives, etc... qui lui paraissent nécessaire à la compréhension de sa proposition.

Pour les lots 2 et 3, le candidat proposera un projet d'implantation alternatif du mobilier dans les espaces publics, en tenant compte des implantations des fluides et courants faibles indiqués sur le plan en annexe.

Il tiendra compte de la volumétrie et répartition par secteurs des collections à implanter telle qu'indiquée dans document joint en annexe. Il organisera une distribution cohérente des différentes zones.

Il tiendra compte des règles d'espacement et de circulation entre chaque rayonnage, en conformité avec les recommandations pour la circulation des personnes à mobilité réduite. Il tiendra compte des « obstacles » matériels (piliers, radiateurs...), veillera à ne pas adosser de rayonnages contre les piliers, les blocs sanitaires.

Il privilégiera les lignes visuelles en évitant les effets de mur de rayonnages (pas plus de 5 ou 6 travées consécutives) pour permettre au maximum une vue d'ensemble.

Il tiendra compte aussi de la présence de façades vitrées sur toute la périphérie du bâtiment du sol au plafond. Les rayonnages ne pourront pas être implantés le long des façades.

Il tiendra compte de l'éclairage naturel et artificiel pour éviter au maximum les nuisances des rayons solaires pour les documents et les reflets sur les postes informatiques, tournés de façon à suivre les écrans depuis la banque d'accueil.

Il répartira harmonieusement les rayonnages et les places de lecture afin de permettre aux lecteurs de lire non loin des documents mais sans être gênés par la circulation autour des rayonnages ni par celle liée au prêt.

DELAI D'EXECUTION

L'acte d'engagement fixe le délai maximum d'exécution du marché à 8 semaines pour la fabrication, la livraison et le montage sur site à partir de la date de passation de la commande.

2.2 Rappel des objectifs en termes de développement durable

Les exigences concernant le mobilier devront respecter la norme NF: Environnement.

Celle-ci offre une double garantie :

- qualité d'usage du produit
 - limitation des impacts du produit sur l'environnement tout au long de son cycle de vie
- A défaut de certification NF Environnement ou FSC (Forest Stewardship Council), le titulaire devra remplir, outre la réglementation en vigueur, a minima les conditions suivantes :

LOT 01 – MOBILIERS CONVIVIALITE - SALONS

- Matières premières - origine du bois : le fabricant doit connaître l'origine du bois utilisé pour la fabrication du mobilier. Interdiction d'utiliser des essences dont l'exploitation commerciale et l'exportation sont prohibées

- Fabrication : Substances dangereuses pour l'environnement et la santé :
Non-utilisation du CFC lors de la fabrication des mousses entrant dans la composition du produit fini dans les produits de finition de substances à base de cadmium, plomb, chrome VI, mercure ou arsenic, ou nécessitant l'utilisation de ces éléments.
Réduction des émissions de formol et de MDI, substances dangereuses pour la santé et l'environnement (panneaux agglomérés de classe 1 si fragmentés ou défibrés par du formol, si MDI, absence de dégagement détectable de monomère MDI)

- Système d'emballages : Utilisation de matériaux facilement recyclables et/ou issus de ressources renouvelables pour les emballages des produits finis et des
Possibilité d'acquérir, à l'unité, des produits durant toute leur fabrication. Possibilité d'acquérir pendant 5 ans, à partir de l'arrêt de la production de la gamme, les éléments fonction et les éléments remplissant des fonctions équivalentes.

Les conditions énoncées ci-dessus figurent en tant que critères dans la norme NF Environnement.

Plus de précisions sont disponibles dans le référentiel du même nom, accessible sur le site Internet du Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (www.ctba.fr).

Le titulaire pourra faire valoir d'autres qualités du produit qui intègrent le développement durable tout au long de son cycle de vie (exemples : consommation d'énergie pour la fabrication du produit, transport et stockage, ergonomie du produit, marquage des pièces pour la recyclabilité en fin de vie, certification ISO 14000 du site de production).

2.3 Fonctionnalités souhaitées

- gestion des câbles (accessibilité, fonctionnalité)
- facilité d'utilisation
- confort maximal dans chaque catégorie de matériel
- entretien et réglages aisés
- facilité de montage/démontage
- solidité des composants (par exemple permettre une position assise en bord de plateau sans déformation)
- intelligence de la structure (symétries, possibilités de réglages)
- résistance aux chocs
- conformité aux normes de sécurité (stabilité, absence d'arête tranchante...).
- facilement modulable : notamment, possibilité d'enlever ou de rajouter des tablettes sans démonter l'ensemble des rayonnages, préciser les possibilités d'évolution du mobilier et les manipulations pour le transformer (tablettes/présentoirs, rayonnages simple/double face)
- Le mobilier devra être facilement nettoyable.
- Le remplacement des pièces d'usure devra être facile. Les pièces détachées seront disponibles (charnières, coulisses, etc) dans un délai de 6 semaines.
- Gamme adaptable à différents utilisateurs aux postures variées en fonction de leurs activités.
- commercialisation de la gamme récente >= à 2000

• PERENNITE DE LA GAMME

Le soumissionnaire s'engage à être capable de fournir des composants ou des meubles de la gamme (ou au moins équivalent) durant 5 ans ,à partir de la date de livraison. Il est à noter que la durée sur laquelle les candidats s'engagent est un critère de jugement des offres.

Chacun des mobiliers décrits ci-après devra impérativement être harmonisé avec l'ensemble de l'opération suivant les choix du Maître d'Ouvrage et la gamme du fournisseur.

Cette gamme doit répondre à des critères précis :

- **ERGONOMIE**

Gamme adaptable à différents utilisateurs aux postures variées en fonction de leurs activités.

- **CONFORT D'USAGE**

Assise naturelle et intuitive.

Dossier bien adapté à la forme du buste humain.

- **EXIGENCES TECHNIQUES**

Les études d'exécution et les travaux d'exécution des ouvrages du présent lot sont à réaliser selon les règles de l'Art et les textes en vigueur au jour de la soumission et notamment :

- Les normes françaises homologuées
- Normes CEE les plus strictes (CTBA, FIRA, CATAS...).
- Code du travail
- Règlement de sécurité incendie applicable
- Règle d'accueil des personnes et personnels handicapés

- **MATERIAUX CONSTITUTIFS**

Tous les éléments constitutifs du mobilier, les organes de fixation et accessoires, sauf prescription différente pour ces derniers, seront réalisés en matériaux non corrodables.

L'ensemble du mobilier ne devra faire apparaître ni aspérités ni angles agressifs afin d'éviter tout risque de blessure.

Les rayonnages ne doivent pas gêner la détection de la technologie RFID.

Caractéristiques principales : Entretien facile ; Etanchéité à l'eau ; Confort et souplesse optimaux ; Résistance à la déchirure ; Traité fongicide ; Garantie 5 ans

Caractéristiques techniques du textile intérieur à usage intensif (TIUTI)

- Support : Polyamide - Jersey
- Couleur : au choix au choix du maître d'œuvre sur une palette de ± 40 teintes
- Poids DIN 53854 : Supérieur à 650 g/ m2 / Epaisseur DIN 53855 : > 0,9 mm
- Résistance déchirure SN 9848 : chaîne ou trame > 30 N
- Allongement sous charge de 125 N : chaîne > 25 % - trame > 70 %
- Adhérence SN 198479 : chaîne > 35 N - trame > 35 N
- Résistance aux pliages DIN 53359 : Résistance sans dommage à 400'000 cycles
- Résistance abrasion : Résistance sans dommage à 120000 cycles
- Résistance à l'eau, nettoyage eau et savon, traité fongicide, non allergène
- Garantie 5 ans minimum pour toutes les structures et tissus des assises

- Garantie 2 ans sur tous les accessoires

GARANTIE PARTICULIERE

La peinture des rayonnages est garantie pendant une durée de 5 ans contre les défauts de :

- Craquelure,
- Ecaillage,
- Exfoliation,
- Décoloration

2.4 Documents à fournir lors de la réception

Le prestataire remettra lors de la réception des travaux un dossier rédigé en langue française et strictement conforme au matériel posé, comprenant :

- un manuel de maintenance (informations concernant les opérations d'entretien et de remise en état de matériel, périodicité des opérations d'entretien avec leurs modes opératoires, etc.);
- les références et notices techniques des matériels et matériaux employés

Les notices de fonctionnement, d'entretien et de nettoyage seront rédigées en langue française (ou autre langue selon accord préalable) et devront être strictement conformes au matériel installé. Ces notices comprendront :

- la description des opérations d'entretien et de remise en état des meubles réalisables facilement par une personne non spécialisée ;
- la périodicité recommandée pour les opérations de contrôle et d'entretien ;
- les modalités de vérification de la qualité du nettoyage du mobilier

2.5 Formation du personnel

Afin de gérer l'évolution du mobilier de manière interne, le personnel de la bibliothèque devra recevoir une formation et, s'il y a lieu, l'outillage spécifique nécessaire à la pratique des interventions.

2.6 Protection des ouvrages existant dans les locaux lors des prestations

Lors de la livraison et du stockage éventuel du mobilier, les sols, murs, cloisons, portes, ascenseurs, luminaires, ... devront être protégés par l'entreprise.

Le soumissionnaire assurera le nettoyage soigné en fin de chantier ainsi que la vérification d'aspect, le bon fonctionnement des parties mobiles.

2.7 Réception

La réception sera prononcée une fois l'ensemble des mobiliers montés et installés selon l'aménagement défini par le maître d'œuvre. Le soumissionnaire est seul responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception définitive du mobilier. Il assurera leur protection jusqu'à la réception définitive du mobilier.

ANNEXE 10 : CCTP MOBILIER DE LA BU SAINT SERGE D'ANGERS (EXTRAIT)

1. Contexte

La première tranche de la bibliothèque universitaire Saint-Serge a été ouverte en 1998. Cette bibliothèque de droit, économie et gestion offre actuellement 400 places de lecture réparties sur 3 niveaux pour une superficie totale de 3000 m² SHON.

La livraison du nouveau bâtiment étendu à 6000 m² SHON est prévue pour la mi-2010. Elle permettra de doubler la capacité d'accueil en places assises et d'accueillir les collections des domaines Tourisme et Santé.

La présente consultation a pour objet de définir les besoins en équipements supplémentaires pour atteindre les objectifs décrits ci-dessous en complément des matériels déjà existants et de ceux récupérés à la BU Santé-Montclair qui fermera ses portes une fois la nouvelle bibliothèque Saint-Serge réouverte.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Places assises	136 (dont 98 à acquérir)	266 (récupérées)	311 (récupérées)	713
Places de détente	30	8	12	50
Places informatisées	19	28	31	78
Linéaire de livres	786 m/l	1152 m/l	900 m/l	2838 m/l
Linéaires de périodiques	42 m/l	320 m/l	520 m/l	882 m/l

La nécessité d'une continuité est donc importante même si les candidats ne sont nullement tenus de fournir des matériels strictement identiques à ceux de la première tranche. Le traitement des propositions « dans l'esprit » des caractéristiques techniques et esthétiques de l'existant sera très fortement apprécié.

2. Normes applicables

De manière générale, tous les produits proposés devront être conformes à l'ensemble des normes homologuées rendues obligatoires par arrêtés ministériels, ainsi qu'aux éventuelles autres normes qui auraient pu être élaborées en la matière et ayant trait notamment à la sécurité et à la santé des personnes et en particulier, sans que la liste ci-après soit exhaustive :

- aux normes AFNOR et CTBA (cf. MQ-Cert 08-268 du 28/10/08)
- aux normes de sécurité et d'ergonomie de la réglementation relevant du Code du Travail
- aux recommandations INRS, NF environnement, NFC 15100, CEN 207

Il appartient aux fournisseurs de vérifier le respect des différentes normes en vigueur pour les produits fournis. Chaque produit fourni prendra en compte un certain nombre de critères environnementaux :

- Les bois et panneaux de bois utilisés ne doivent pas provenir d'arbre dont l'exploitation commerciale et l'exportation sont prohibées, mais de forêt durablement gérées, et donc certifiés PEFC ou équivalent
- Les matériaux composites seront classés E1, classement répondant à l'utilisation de matériaux faiblement émissifs de formol dans un environnement intérieur
- Les produits de finition (peinture, vernis,...) ne contiendront pas de métaux lourds (cadmium, plomb, chrome VI, mercure, arsenic)
- Les mousses entrant dans la composition du produit fini ne seront pas fabriquées avec utilisation de CFC

3. Dossier de définition du produit

Le dossier présenté comportera au minimum une fiche indiquant, pour le produit proposé, les éléments suivants :

- présentation générale ;
- caractéristiques de formes et dimensions ;
- description des constituants et matériaux ;
- couleurs proposées ;
- conditions de respect des règles de sécurité.

Le cas échéant, il est précisé que le candidat doit fournir un modèle du produit proposé au moment de la remise de son offre. La livraison et la reprise de ces produits sont à la charge du candidat.

4. Conditionnement, emballage, étiquetage, expédition, chargement, arrimage, montage et mise en place

Les prestations proposées s'entendent frais de port et de livraison inclus. Elles comprennent également, le cas échéant précisé dans ce document, le montage et la mise en place des matériels selon les instructions données par le client. Dans ce cas, la prestation comporte aussi la reprise des emballages.

Dans le cas d'une livraison sans prestation de montage ni d'installation, le conditionnement des matériels doit permettre d'identifier clairement le contenu (références et dimensions) et assurera la protection du matériel contre les chocs et l'humidité jusqu'à sa mise en place par nos soins.

Calendrier : La livraison, le montage et la mise en place du matériel acheté aura lieu entre début juin et fin août 2010.

5. Conditions de garantie et fourniture de pièces détachées

Le cas échéant, les conditions de garantie minimale demandées sont précisées pour chacun des lots. A défaut, elle correspond à la garantie légale minimale de 1 an.

Le candidat doit alors préciser l'objet de la garantie, ses limites, les conditions dans lesquelles celle-ci peut-être mise en jeu et sa durée de validité.

Le candidat doit également préciser s'il est susceptible de fournir des pièces détachées pour le produit fourni, indiquer lesquelles et la durée pendant laquelle il s'engage à les fournir, même en cas d'arrêt de fabrication de la série fournie.

6. Allotissement

Lot 1 : Chaises

Poste 1.1 : Chaises de salle
Option : modèle économique

Poste 1.2 : Chaises à roulettes

Lot 2 : Fauteuils

Poste 2.1 : Fauteuils intérieurs
Option : 50 modèles 1
Option : 50 modèles 2

Poste 2.2 : Fauteuils extérieurs

Lot 3 : Tables

Poste 3.1 : Tables de lecture 170x140
Option : stratifié

Poste 3.2 : Tables de lecture 170x140
Option : stratifié

Poste 3.3 : Tables de lecture 170x140
Option : stratifié

Poste 3.4 : Tables de travail
Option : stratifié

Poste 3.5 : Tables de réunion
Option : stratifié

Lot 4 : Poste 4.1 : Boîtes à périodiques amovibles

Lot 5 : Reconditionnement des rayonnages

Lot 6 : Mobilier de bibliothèque

Poste 6.1 : Meubles à périodiques

Poste 6.2 : Étagères nouveautés

Lot 1 : Chaises

Poste 1.1 : Chaises de salle

Les chaises de salles proposées par le candidat doivent respecter les caractéristiques techniques et esthétiques des chaises déjà existantes dans la bibliothèque¹ ou, à défaut, s'en approcher le plus possible (cf. photographie ci-dessous).

Le matériel sera a minima conforme aux normes NF EN 15373 de résistance, durabilité et sécurité.

Dans tous les cas, la chaise proposée sera constituée d'un dossier et d'une assise séparés en bois peint multiplis ou équivalent, couleur RAL au choix du client ou à défaut parmi un choix de 6 coloris minimum et d'un piétement continu en tige acier inoxydable chromé de section ronde.

Les parties en bois doivent pouvoir être désolidarisées de la structure métallique par un système de vissage simple pour un remplacement partiel éventuel. Il sera précisé si la fourniture de pièces détachée est possible pour la maintenance du matériel.

Les chaises devront être empilables par quantité de 10 minimum.

Les chaises proposées seront garanties 5 ans.

La prestation comprend le montage et la mise en place des matériels dans la salle de lecture en niveau 1.

Le candidat doit obligatoirement fournir un modèle de la chaise proposée en même temps que la remise de son offre.

Quantité : 100

Option : Même descriptif avec dossier et assise en plastique ou similaire avec choix de 6 couleurs minimum. Dans cette option, le dossier et l'assise de chaise peuvent être rivetés.



Modèle existant

¹ Pour information, la référence des chaises actuelles est : Howe 40/4

Poste 1.2 : Chaises à roulettes

Le candidat proposera des chaises à roulettes pour les postes informatiques publics.

Ces matériels devront permettre la rotation facile des usagers à 360°. Ils ne comporteront aucun système de réglage autre que celui de la hauteur d'assise.

Le système de roulage possédera 5 roulettes et devra pouvoir fonctionner très facilement sur un sol moquette. Il garantira une très bonne stabilité et un bon confort d'usage pour une station assise de 1h30 à 2h en moyenne.

La conformité aux normes NF EN 1335-2 mobilier de bureau sera précisée.

L'assise sera nécessairement composée d'une mousse à forte résilience recouverte de tissus haute résistance pour un usage intensif en proposant une gamme de couleurs au choix parmi 6 coloris minimum. La portance et le facteur de compression seront précisés (selon NF 3386-1). La tenue au feu correspondra à minima au classement C (NF EN 1021-1).

Le dossier ne comporte aucune prescription particulière quant au matériau. La couleur de ce dernier devra cependant pouvoir être assortie à l'assise parmi une gamme de 6 coloris minimum différents.

Il sera précisé si la fourniture de pièces détachée est possible pour la maintenance du matériel.

Les mécanismes et les pièces roulantes des matériels proposés seront garantis 3 ans.

La prestation comprend le montage et la mise en place des matériels dans les salles de lecture aux niveaux 1, 2 et 3.

Le candidat doit obligatoirement fournir un modèle de la chaise proposée en même temps que la remise de son offre.

Quantité : 80

Option : Même descriptif avec finition de l'assise économique et coque dure (bois, plastique ou assimilé)

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Figures 1 et 2 : photographie du bureau des inscriptions et borne de renseignements de la bibliothèque de la Duchère (© Carole Gasnier).....</i>	<i>15</i>
<i>Figure 3 : photographie de meubles de présentation à la bibliothèque Louise Michel (© Carole Gasnier)</i>	<i>29</i>
<i>Figures 4 et 5 : photographies : rayonnages sur roulettes et rayonnages fixes ; meubles à BD sur roulettes à la bibliothèque Louise Michel (© Carole Gasnier)</i>	<i>39</i>
<i>Figure 6 : photographie de rayonnages sur roulettes et rayonnages fixes dans l’espace « quartier libre » de la BU Lyon 1 (© Carole Gasnier)</i>	<i>39</i>
<i>Figures 7 et 8 : photographies : Seattle Public Library (© Christopher Patterson) et Médiathèque de Sendai (© Lucio Santos).....</i>	<i>58</i>
<i>Figures 9 et 10 : photographies : Saltire Center (© jisc_infonet) et BU de Cottbus (© Evan Chakroff).....</i>	<i>58</i>
<i>Figures 11 et 12 : photographies : bibliothèque de Hjørring du Danemark (© Agnieszka Koszowska) et OBA (© The Shifted Librarian)</i>	<i>59</i>
<i>Figures 13 et 14 : photographies : DOK (© The Shifted Librarian) et bibliothèque de Rotterdam (© Milieux_documentaires).....</i>	<i>59</i>
<i>Figures 15 et 16 : photographies : El Ateneo Grand Splendid de Buenos Aires (© Francisco Aragao) et Selexyz Dominicanen à Maastricht (© Crossroads)</i>	<i>60</i>
<i>Figures 17 et 18 : photographies : Cook & Book à Bruxelles (© Eliseo Oliveras) Plural Bookshop à Bratislava (© fubiz.net).....</i>	<i>60</i>
<i>Figure 19 : plan d’usage de la future médiathèque intercommunale de Lezoux.....</i>	<i>62</i>
<i>Figure 20 : image 3D du pôle arts (© OMA, Clément Blanchet – Rem Koolhaas).....</i>	<i>69</i>
<i>Figure 21 : image 3D du pôle sciences humaines (© OMA, Clément Blanchet – Rem Koolhaas)....</i>	<i>69</i>
<i>Figure 22 : image 3D du pôle littérature (© OMA, Clément Blanchet – Rem Koolhaas)</i>	<i>69</i>
<i>Figure 23 : image 3D du pôle sciences et techniques (© OMA, Clément Blanchet – Rem Koolhaas)</i>	<i>70</i>